



INSCRIPTION SUR LA PLACE FINANCIERE DE PARIS

MARCHE LIBRE EURONEXT Paris

Le 4 juin 2004

## PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE  
ENTREPRISE D'INVESTISSEMENT



EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE  
SECURITIES



### Visa de l'Autorité des marchés financiers

En application des articles L 412-1 et L 621-8 du Code Monétaire et Financier, l'Autorité des marchés financiers a apposé sur le présent prospectus simplifié le visa N° 04-472 en date du 24 mai 2004 conformément aux dispositions de son règlement 98-08. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### Avertissement

L'Autorité des marchés financiers attire l'attention du public sur les éléments suivants :

Dans l'approche de valorisation reposant sur le ratio Capitalisation/Chiffre d'affaires, les données 2004 et 2005 étayent une valorisation de 10,25 M€. Sur la base des données 2003, la même méthode aurait abouti à une valorisation de 7 M€. L'année 2003 n'a pas été retenue car elle a été jugée non significative.

Les comptes consolidés enregistrent une perte nette de 117.000 € au 31 décembre 2003 et de 334.000 € au 31 décembre 2002 ; la société n'a pas distribué de dividendes au titre de l'exercice clos en décembre 2003.

L'augmentation de capital pourra être limitée au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée.

L'augmentation de capital projetée ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin de la part d'un établissement bancaire ou des actionnaires actuels. En conséquence, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire, soit dès que celui-ci dispose effectivement des fonds. En outre, si les ¾ de l'augmentation de capital d'un montant de 2.500.000 euros n'était pas réalisée, l'opération serait annulée et les ordres seraient caducs.

Les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes."

La notice légale d'Admission est publiée au BALO du 27 mai 2004

Des exemplaires du présent prospectus sont disponibles, sans frais, auprès de EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE, 37, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, sur le site de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ainsi qu'au siège social de la Société, Centre Daumesnil- 4, place Félix Eboué - 75012 Paris.

# S O M M A I R E

<b>CHAPITRE 1 : RESPONSABLES DU PROSPECTUS</b> .....	4
1.1. RESPONSABLES DE CONTINENTAL LEASE ASSURANT LA RESPONSABILITE DU PROSPECTUS SIMPLIFIE .....	4
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS SIMPLIFIE .....	4
1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES .....	4
1.4. AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SINCERITE DES INFORMATIONS DE NATURE COMPTABLE ET FINANCIERE DU PROSPECTUS SIMPLIFIE .....	5
1.5. ATTESTATION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS .....	6
1.6. RESPONSABLES DE L'INFORMATION .....	6
<b>CHAPITRE 2 : INSCRIPTION SUR LE MARCHE LIBRE DE VALEURS MOBILIERES</b> .....	7
2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'INSCRIPTION D' ACTIONS ORDINAIRES AU MARCHE LIBRE D'EURONEXT PARIS .....	7
2.2. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA CESSION EVENTUELLE D' ACTIONS SUPPLEMENTAIRE EXISTANTES .....	13
2.3. MODALITES RELATIVES A L'AUGMENTATION DE CAPITAL .....	13
2.4. RENSEIGNEMENTS DIVERS SUR L'OFFRE .....	14
2.5. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS OFFERTS .....	14
2.6. MARCHE DU TITRE .....	18
2.7. TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGES .....	19
2.8. RENSEIGNEMENTS DIVERS CONCERNANT L'INSCRIPTION SUR LE MARCHE LIBRE DE VALEURS MOBILIERES .....	19
<b>CHAPITRE 3 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR ET LE CAPITAL</b> .....	20
3.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE CONTINENTAL LEASE .....	20
3.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL .....	23
3.3. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE .....	28
3.4. APPARTENANCE DE L'EMETTEUR A UN GROUPE .....	30
3.5. DIVIDENDES .....	30
3.6. MARCHE DES ACTIONS .....	31
3.7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT L'EMETTEUR ET LE CAPITAL .....	32
<b>CHAPITRE 4 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE CONTINENTAL LEASE</b> .....	33
4.1. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES METIERS DU GROUPE .....	33
4.2. HISTORIQUE .....	34
4.3. ORGANIGRAMME JURIDIQUE (AVRIL 2004) .....	36
4.4. CHIFFRES CLES CONSOLIDES .....	37
4.5. PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE .....	38
4.6. LA LLD AUX TPE ET AUX PROFESSIONNELS .....	39
4.7. LA FRANCHISE DE CONTINENTAL RENT EN LOCATION COURTE ET MOYENNE DUREE .....	48
4.8. LOCATIONDEVOITURES.COM : PORTAIL INTERNET MARCHAND VOITURES.COM .....	53
4.9. LA CLIENTELE .....	56
4.10. ORGANISATION DE LA SOCIETE .....	57
4.11. LES FOURNISSEURS .....	58
4.12. LES INVESTISSEMENTS .....	59
4.13. LES SITES D'EXPLOITATION .....	60
4.14. MARQUES ET BREVETS .....	60
4.15. LES ASSURANCES .....	61
4.16. L'EFFECTIF ET LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES .....	61
4.17. LES FACTEURS DE RISQUES .....	62
4.18. ENGAGEMENTS HORS-BILAN .....	63
4.19. SYNDICATS/ADHESION .....	64
4.20. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES .....	64

<b>CHAPITRE 5 : PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS</b> .....	<b>65</b>
5.1. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2003 AVEC RAPPEL DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2002 ET 2001 (EN MILLIERS D'EUROS).....	65
5.2. COMPTES PRÉVISIONNELS AU 31 DÉCEMBRE 2004, 2005 ET 2006 AVEC RAPPEL DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2003 (EN MILLIERS D'EUROS).....	82
5.3. COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2003 AVEC RAPPEL DES COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2002 ET 31 DÉCEMBRE 2001 (EN EUROS).....	94
5.4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ARTICLE L.225-37 ALÉA 6 DU CODE DE COMMERCE.....	108
5.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALÉA DE L' ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ CONTINENTAL LEASE POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE.....	112
<b>CHAPITRE 6 : ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b> .....	<b>113</b>
6.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	113
6.2. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION.....	114
6.3. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	114
6.4. PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS OU CONSTITUÉS EN FAVEUR DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	114
6.5. INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR OU CHEZ DES CLIENTS OU FOURNISSEURS SIGNIFICATIFS DE L'ÉMETTEUR.....	114
<b>CHAPITRE 7 : ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR</b> .....	<b>116</b>
7.1. RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS.....	116
7.2. ÉVOLUTION RÉCENTE.....	116
7.3. PERSPECTIVES D'AVENIR.....	116

# CHAPITRE I

---

## • RESPONSABLES DU PROSPECTUS •

---

### **1.1. RESPONSABLES DE CONTINENTAL LEASE ASSURANT LA RESPONSABILITE DU PROSPECTUS SIMPLIFIE**

Monsieur Alain ISERIN  
Président Directeur Général

### **1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS SIMPLIFIE**

«A ma connaissance, les données du présent prospectus sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comprennent pas d'omission de nature à en altérer la portée».

Fait à Paris, le 24 mai 2004

Alain ISERIN  
Président Directeur Général

### **1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES**

#### **1.3.1. Identité et dates de nomination des commissaires aux comptes titulaires et suppléants**

Commissaires aux comptes titulaires  
Monsieur Jean-Marie THUMERELLE  
8, avenue Talma  
92500 RUEIL MALMAISON

Nommé lors de l'assemblée générale du 30 juin 1999 pour la durée restant à courir de la société COOPERS & LYBRAND, démissionnaire, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Mandat renouvelé par l'assemblée générale du 19 mars 2004 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

A.C.C.E.  
Immeuble Lalique  
40, cours Albert 1er  
75008 Paris  
Représenté par Monsieur Thierry BACQUET

Nommée par l'assemblée générale ordinaire du 27 février 2004 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Commissaires aux comptes suppléants  
Monsieur Bernard DICHARRY  
17, rue Armangaud  
92210 ST CLOUD

Nommé lors de l'assemblée générale du 30 juin 1999 en remplacement de Monsieur Jean-Marie THUMERELLE pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Mandat renouvelé par l'assemblée générale du 19 mars 2004 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Monsieur Michel LEVREL  
2, boulevard André Pontier  
94130 NOGENT SUR MARNE

Nommé par l'assemblée générale ordinaire du 27 février 2004 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

### 1.3.2. Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de son réseau pris en charge par la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

	Monsieur THUMERELLE	
	Montant	%
AUDIT		
• COMMISSARIAT AUX COMPTES, CERTIFICATION, EXAMEN DE COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDES	19 383	100 %
• MISSIONS ACCESSOIRES		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>19 383</b>	<b>100%</b>
AUTRES PRESTATIONS, LE CAS ECHEANT		
JURIDIQUE, FISCAL, SOCIAL		
TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION		
AUDIT INTERNE		
AUTRES (A PRECISER SI > 10% DES HONORAIRES D'AUDIT)		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>19 383</b>	<b>100%</b>

### 1.4. AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SINCERITE DES INFORMATIONS DE NATURE COMPTABLE ET FINANCIERE DU PROSPECTUS SIMPLIFIE

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société CONTINENTAL LEASE SA et en application du règlement COB n°98-08, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques donnés dans le présent prospectus établi à l'occasion de l'inscription des titres de la société CONTINENTAL LEASE SA à la cote du Marché Libre d'EURONEXT Paris.

Ce prospectus a été établi sous la responsabilité de M. Alain ISERIN, Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis les informations de nature comptable et financière qu'elle contient.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport, à apprécier la sincérité des autres informations historiques présentées et, s'agissant des autres informations prévisionnelles, selon la période couverte, à apprécier si les hypothèses retenues constituent une base acceptable à leur établissement et à vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses.

Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le prospectus, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2001 et 2002 établis par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserves ni observations.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2003 établis par le conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France. Ils ont été certifiés sans réserves ni observations et une mention sur la justification de nos appréciations a été donnée conformément à l'article L. 225-235 alinéa 2 du Code de commerce.

Les comptes annuels pour les exercices clos les 31 décembre 2001 et 2002, arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit légal par Mr Jean-Marie THUMERELLE, seul commissaire aux comptes à l'époque, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserves ni observations.

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Ils ont été certifiés sans réserves ni observations et une mention sur la justification de nos appréciations a été donnée conformément à l'article L.225-235 alinéa 1 du Code de commerce.

Les comptes prévisionnels et les hypothèses retenues, établis sous la responsabilité du Président du conseil d'administration, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2006 ont fait l'objet d'un examen par nos soins, conformément aux normes professionnelles applicables en France.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la traduction chiffrée de ces hypothèses, sur le respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux comptes prévisionnels, sur la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2003.

Enfin, nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des informations présentées de plus elles intègrent les conséquences d'opérations réalisées à la suite de la présentation des titres de la société CONTINENTAL LEASE à la cote du Marché Libre d'Euronext Paris.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés dans ce prospectus établi à l'occasion de l'inscription des titres de la société CONTINENTAL LEASE SA sur le Marché Libre d'EURONEXT Paris.

Fait à RUEIL MALMAISON et à PARIS, le 19 mai 2004

Les Commissaires aux comptes

Jean-Marie THUMERELLE  
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

A.C.C.E.  
Thierry BACQUET.  
Membre de la Compagnie Régionale  
Paris Ile- de France

## **1.5. ATTESTATION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS**

EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE confirme avoir effectué, en vue de l'inscription des titres de la société CONTINENTAL LEASE au Marché Libre d'EURONEXT Paris, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris le forme de la vérification des documents produits par la société CONTINENTAL LEASE ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de CONTINENTAL LEASE, conformément au code professionnel élaboré conjointement par la Fédération Bancaire Française et l'Association Française des Entreprises d'Investissement.

EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE atteste, conformément au Règlement COB n°98-08, que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du prospectus aucune inexactitude ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par la société CONTINENTAL LEASE à EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE, ce dernier les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation d'EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE de souscrire aux titres de la société CONTINENTAL LEASE, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par CONTINENTAL LEASE et/ou ses commissaires aux comptes.

Fait à Paris, le 19 mai 2004

Monsieur Olivier BARRE  
Membre du Directoire  
EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE

## **1.6. RESPONSABLES DE L'INFORMATION**

Monsieur Alain ISERIN  
Président Directeur Général

Monsieur Robert CHAZAL  
Directeur Général Délégué

CONTINENTAL LEASE  
Centre Daumesnil  
4, place Félix Eboué  
75012 Paris  
Téléphone : 01 53 44 74 44  
Télécopie : 01 53 44 74 40  
E-mail : alain.iserin@continentallease.com ; robert.chazal@continentallease.com  
Site Internet : www.continentallease.com

Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi et les statuts en faveur des actionnaires et des tiers peuvent être consultés au siège social de la société.

## CHAPITRE 2

---

### • INSCRIPTION SUR LE MARCHÉ LIBRE DE VALEURS MOBILIÈRES •

---

#### 2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'INSCRIPTION D' ACTIONS ORDINAIRES AU MARCHÉ LIBRE D'EURONEXT PARIS.

##### 2.1.1. Autorisation d'émission d'instruments financiers

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 avril 2004 a, aux termes de sa 18ème résolution, autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, dans un délai de 26 mois à compter de la date de ladite assemblée, en une ou plusieurs fois dans la limite d'un montant nominal maximum de 8 millions d'euros par appel public à l'épargne avec faculté de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et a délégué au Conseil d'Administration le soin d'en fixer les modalités.

Cette autorisation a été donnée dans les termes suivants (18ème résolution):

« Sous la condition suspensive de la mise sur le marché libre d'EURONEXT Paris des titres de la Société, l'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce concernant les sociétés commerciales et notamment de l'article L. 225-136 :

1. Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera :

a) par émission, en euros ou en monnaies étrangères, ou en tout autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions, de bons, et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à une fraction du capital de la société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,

et/ou :

b) par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation décomptée à compter de la date de réalisation de la condition suspensive.

3. Décide de fixer ainsi qu'il suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de pouvoirs :

- le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, ne pourra dépasser le plafond de HUIT MILLIONS (8.000.000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant ;

- le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions.

- le plafond ainsi arrêté sera diminué le cas échéant du montant de l'émission des titres réalisée en vertu de la dix huitième ci-après.

- l'émission dans une devise étrangère se fera dans la limite du plafond autorisé en euros ou de sa contre-valeur à la date d'émission.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'administration la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire, étant précisé qu'à la suite de la période de priorité, les titres non souscrits feront l'objet d'un placement public.

5. Constate et décide en tant que de besoin que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donnent droit.

6. Décide que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation sera fixé au jour où l'émission sera décidée, par le Conseil d'administration conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise. Ces critères seraient appréciés le cas échéant sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus des filiales significatives. A défaut, le prix de souscription serait déterminé en divisant par le nombre de titres existants le montant de l'actif net réévalué, calculé d'après le bilan le plus récent. Dès lors que les actions de la société bénéficieraient d'une cotation, le cours de Bourse devra être pris en compte pour la détermination du prix.

7. Décide que le Conseil d'administration, aura tous pouvoirs pour mettre en oeuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, à l'effet notamment de :

- arrêter les conditions de la ou des émissions,
- décider le montant à émettre, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission, dans les limites stipulées au paragraphe 6 ci-dessus,
- décider que si les souscriptions n'ont pas absorbées la totalité de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières décidée, le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous réserve que celles-ci atteignent au moins les trois quarts au moins de l'augmentation décidée,
- déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés au non, à durée déterminée ou non,
- déterminer le mode de libération des actions et/ou titres émis,
- fixer s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission,
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires, pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
- d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures ou effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier de ces titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

En cas de réalisation de la condition suspensive à laquelle elle est subordonnée, la présente délégation privera d'effet, à hauteur, le cas échéant de la partie non encore utilisée, ne correspondant pas à une augmentation de capital formellement décidée par le Conseil d'administration, toute délégation antérieure relative à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription de titres donnant accès immédiat ou à terme à une quotité du capital de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. »

### **2.1.2. Limitation de l'émission au montant des souscriptions recueillies**

Conformément à la décision d'Assemblée Générale précitée, le Conseil d'Administration pourra par priorité limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée (cf. 2.1.1) : L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de majorité et de quorum requises pour les Assemblées Générales extraordinaires et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil d'Administration pourra limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts au moins de l'émission décidée.

### **2.1.3. Eléments d'appréciation du prix de souscription des actions nouvelles de 19,60 euros.**

L'émission proposée au public portera sur 127 552 actions nouvelles de 4 euros de valeur nominale chacune représentant un montant d'environ 2 500 000 euros soit 19,25 % du capital augmenté et 13,50 % des droits de vote après inscription sur la base du prix défini au paragraphe ci dessous, provenant d'une augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration de la société en vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 7 avril 2004, et qui seront entièrement assimilables aux actions anciennes dès leur émission.

Le nombre d'actions nouvelles pourra être augmenté de 19 133 pour être portée à 146 685, soit 21,52% du capital augmenté et 15,21% des droits de vote, en cas d'exercice éventuel par la société de la clause d'extension dans le cadre de l'augmentation de capital.

Dans l'hypothèse d'une réalisation à 75% de l'augmentation de capital, 95 664 actions nouvelles de 4 euros de valeur nominale chacune, représentant un montant d'environ 1 875 000 euros, soit 15,17% du capital augmenté et 10,48% des droits de vote seront émises.



Ce prix doit être apprécié au regard de l'historique de la société, des caractéristiques de son secteur d'activité et des perspectives de développement décrites au chapitre 5 du présent prospectus simplifié.

Sur la base d'un prix par action de 19,60 euros, le prix proposé s'apprécie comme suit, après imputation des charges liées à l'opération.

### 2.1.3.1. Actif net et bénéfice net par action après souscription des actions nouvelles (en milliers d'euros)

➤ Hypothèse de réalisation à 100% de l'augmentation de capital, soit 127 552 actions nouvelles

	31/12/01	31/12/02	31/12/03	31/12/04 (p)	31/12/05 (p)	31/12/06 (p)
CHIFFRE D'AFFAIRES	14 575	14 482	15 251	21 174	28 755	42 900
ACTIF NET PDG	2 328	1 481	1 263	4 762	6 776	9 767
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2 903	2 335	2 929	3 095	4 201	5 435
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	185	- 319	- 93	909	2 369	5 554
RESULTAT NET PDG AVANT AMT DES ECARTS D'ACQUISITION	185	- 319	- 93	969	2 227	3 655
RESULTAT NET PDG APRES AMT DES ECARTS D'ACQUISITION	169	- 334	- 117	945	2 203	3 652
<b>PAR ACTION, SUR LA BASE DE 662 552 ACTIONS</b>						
CHIFFRE D'AFFAIRES	22,00	21,86	23,02	31,96	43,40	64,75
ACTIF NET	3,51	2,23	1,90	7,19	10,23	14,74
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	4,38	3,52	4,42	4,67	6,34	8,20
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	0,28	-0,48	-0,14	1,37	3,58	8,38
RESULTAT NET PDG AVANT AMT DES ECARTS D'ACQUISITION	0,28	-0,48	-0,14	1,46	3,36	5,52
RESULTAT NET PDG APRES AMT DES ECARTS D'ACQUISITION	0,28	-0,50	-0,18	1,43	3,33	5,51
PRIX D'OFFRE	19,60	19,60	19,60	19,60	19,60	19,60
PRIX D'OFFRE/CA PAR ACTION	0,9	0,9	0,9	0,6	0,5	0,3
PRIX D'OFFRE/ACTIF NET PAR ACTION	5,6	8,8	10,3	2,7	1,9	1,3
PRIX D'OFFRE/CAF PAR ACTION	4,5	5,6	4,4	4,2	3,1	2,4
PRIX D'OFFRE/RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	70,2	-40,7	-139,6	14,3	5,5	2,3
PRIX D'OFFRE/RN PDG AVANT AMT DES ECARTS D'ACQUISITION	70,2	N.S	N.S	13,4	5,8	3,6
PRIX D'OFFRE/RESULTAT NET APRES AMT. DES ECARTS D'ACQUISITION	76,80	N.S	N.S	13,7	5,9	3,6

N.S. : résultat négatif

➤ **Hypothèse de réalisation à 75% de l'augmentation de capital, soit 95 664 actions nouvelles**

	31/12/01	31/12/02	31/12/03	31/12/04 (p)	31/12/05 (p)	31/12/06 (p)
CHIFFRE D'AFFAIRES	14 575	14 482	15 251	21 174	28 755	42 900
ACTIF NET PDG	2 328	1 481	1 263	4 147	6 161	9 152
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2 903	2 335	2 929	3 095	4 201	5 435
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	185	- 319	- 93	900	2 355	5 546
RESULTAT NET PDG AVANT AMT DES ECARTS D'ACQUISITION	185	- 319	- 93	960	2 213	3 647
RESULTAT NET PDG APRES AMT DES ECARTS D'ACQUISITION	169	- 334	- 117	936	2 189	3 644
<b>PAR ACTION, SUR LA BASE DE 630 664 ACTIONS</b>						
CHIFFRE D'AFFAIRES	23,11	22,96	24,18	33,57	45,59	68,02
ACTIF NET	3,69	2,35	2,00	6,58	9,77	14,51
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	4,60	3,70	4,64	4,91	6,66	8,62
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	0,29	-0,51	-0,15	1,44	3,76	8,81
RESULTAT NET PDG AVANT AMT DES ECARTS D'ACQUISITION	0,29	-0,51	-0,15	1,54	3,53	5,80
RESULTAT NET PDG APRES AMT DES ECARTS D'ACQUISITION	0,27	-0,53	-0,19	1,50	3,49	5,79
PRIX D'OFFRE	19,60	19,60	19,60	19,60	19,60	19,60
PRIX D'OFFRE/CA PAR ACTION	0,8	0,9	0,8	0,6	0,4	0,3
PRIX D'OFFRE/ACTIF NET PAR ACTION	5,3	8,3	9,8	3,0	2,0	1,4
PRIX D'OFFRE/CAF PAR ACTION	4,3	5,3	4,2	4,0	2,9	2,3
PRIX D'OFFRE/RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	67,6	-38,4	-132,9	13,6	5,2	2,2
PRIX D'OFFRE/RN PDG AVANT AMT DES ECARTS D'ACQUISITION	67,6	N.S.	N.S.	12,8	5,6	3,4
PRIX D'OFFRE/RESULTAT NET APRES AMT. DES ECARTS D'ACQUISITION	42,6	N.S.	N.S.	13,1	5,6	3,4

N.S. : résultat négatif

➤ **Hypothèse de réalisation à 115% de l'augmentation de capital, soit 146 685 actions nouvelles**

	31/12/01	31/12/02	31/12/03	31/12/04 (p)	31/12/05 (p)	31/12/06 (p)
CHIFFRE D'AFFAIRES	14 575	14 482	15 251	21 174	28 755	42 900
ACTIF NET PDG	2 328	1 481	1 263	5 137	7 151	10 142
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2 903	2 335	2 929	3 470	4 576	5 810
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	185	- 319	- 93	909	2 369	5 554
RESULTAT NET PDG AVANT AMT DES ECARTS D'ACQUISITION	185	- 319	- 93	969	2 227	3 655
RESULTAT NET PDG APRES AMT DES ECARTS D'ACQUISITION	169	- 334	- 117	945	2 203	3 652
<b>PAR ACTION, SUR LA BASE DE 681 685 ACTIONS</b>						
CHIFFRE D'AFFAIRES	21,38	21,25	22,37	31,06	42,18	62,93
ACTIF NET	3,42	2,17	1 85	7,54	10,49	15,88
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	4,26	3,43	4,3	5,09	6,71	8,52
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	0,27	-0,47	-0,14	1,33	3,48	8,15
RESULTAT NET PDG AVANT AMT DES ECARTS D'ACQUISITION	0,27	-0,47	-0,14	1,42	3,27	5,36
RESULTAT NET PDG APRES AMT DES ECARTS D'ACQUISITION	0,25	-0,49	-0,17	1,39	3,23	5,36
PRIX D'OFFRE	19,60	19,60	19,60	19,60	19,60	19,60
PRIX D'OFFRE/CA PAR ACTION	0,9	0,9	0,9	0,6	0,5	0,3
PRIX D'OFFRE/ACTIF NET PAR ACTION	5,7	9,0	10,6	2,6	1,8	1,3
PRIX D'OFFRE/CAF PAR ACTION	4,6	5,7	4,6	3,9	2,9	2,3
PRIX D'OFFRE/RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	72,2	N.S.	N.S.	14,7	5,6	2,4
PRIX D'OFFRE/RN PDG AVANT AMT DES ECARTS D'ACQUISITION	72,1	N.S.	N.S.	13,8	6,0	3,7
PRIX D'OFFRE/RESULTAT NET APRES AMT. DES ECARTS D'ACQUISITION	79,1			14,1	6,1	3,7

N.S. : résultat négatif

## 2.1.3.2. Eléments de valorisation (source : EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE SECURITIES)

### 2.1.3.2.1. Comparaisons boursières (cours au 16.04.2004)

Sociétés	Marché	Cours	Capi. M	Capi/CA		PER	
				2004	2005	2004	2005
PETIT FORESTIER	SM	30,0	149,7	0,6	0,5	16,0	12,9
PARCOURS	SM	5,3	45,9	0,5	0,5	13,9	11,3
MOYENNES				0,5	0,5	15,0	12,1
RATIOS DECOTES DE 20%				0,4	0,4	12,0	9,7
CA ET RN CONTINENTAL				21 174	28 755	969	2 227
VALORISATION CONTINENTAL				8 970	11 542	11 603	21 560
<b>MOYENNES PAR RATIOS</b>				<b>10 256</b>		<b>16 582</b>	
<b>VALORISATION (K)</b>					<b>13 419</b>		

Il a été décidé de ne tenir compte que des éléments de comparaison boursière des années 2004 et 2005, l'année 2003 n'étant pas une année significative (\*). Les ratios boursiers ont été décotés de 20 %, les sociétés retenues étant cotées sur le Second Marché.

### 2.1.3.2.2. Actualisation des flux

Le business plan est fourni par CONTINENTAL LEASE, la période suivante est estimée par EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE SECURITIES : la croissance du CA ralentit progressivement jusqu'à 5% en fin de période, la marge nette est ramenée à 7% à partir de 2007 (8,5% à la fin du BP), les investissements sont fixés à 20% à partir de 2007. Les flux ont été actualisés au coût moyen du capital pondéré, soit 18,2% (OAT 10 ans + ( $\beta$  sectoriel x prime de risque)), avec :

- OAT 10 ans := 4,2%
- $\beta$  sectoriel =  $\beta$  du marché à défaut, soit 1  
Prime de risque = 14 % = prime de risque du marché français de 5,76% (source VEGA FINANCE dans le Journal des finances du 30 avril) + prime de risque spécifique small caps. Ce niveau de prime de risque est retenu quelle que soient les hypothèses de réalisation de l'augmentation de capital.
- Coût de la dette sans incidence sur le coût du capital.

en K€	Business Plan					Période intermédiaire normée				
	31/12/04	31/12/05	31/12/06	31/12/07	31/12/08	31/12/09	31/12/10	31/12/11	31/12/12	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRE</b>	<b>21 174</b>	<b>28 755</b>	<b>42 900</b>	<b>51 480</b>	<b>59 202</b>	<b>65 122</b>	<b>70 983</b>	<b>75 952</b>	<b>79 750</b>	
VARIATION	39%	36%	49%	25%	20%	15%	10%	7%	5%	
RN PDG	969	2227	3 655	3 604	4 144	4 559	4 969	5 317	5 582	
%CA	4,6%	7,7%	8,5%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	7,0%	
AMORTISSEMENTS	5 038	8 001	12 493	12 870	14 801	15 629	15 616	15 190	15 950	
% CA	23,8%	27,8%	29,1%	25,0%	25,0%	24,0%	22,0%	20,0%	20,0%	
<b>CASH FLOW</b>	<b>6 007</b>	<b>10 228</b>	<b>16 148</b>	<b>16 474</b>	<b>18 945</b>	<b>20 188</b>	<b>20 585</b>	<b>20 507</b>	<b>21 532</b>	
INVESTISSEMENTS	6 937	7 449	10 516	10 296	11 840	13 024	14 197	15 190	15 950	
%CA	32,8%	25,9%	24,5%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	20,0%	
VARIATION DU BFR	-1 766	1 797	392	1 030	1 184	1 302	1 420	1 519	1 595	
%CA	-8,3%	6,2%	0,9%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	
CASH FLOW DISPONIBLES	836	982	5 240	5 148	5 920	5 861	4 969	3 798	3 987	
<b>CASH FLOW ACTUALISES</b>	<b>707</b>	<b>703</b>	<b>3 173</b>	<b>2 637</b>	<b>2 566</b>	<b>2 149</b>	<b>1 541</b>	<b>997</b>	<b>885</b>	
<b>SOMME DES CF ACTUALISES (1)</b>	<b>15 359</b>									

### ➤ Calcul de la valeur de sortie

Taux de croissance à l'infini retenu	1,0%	1,5%	2,0%	2,5%	3,0%
CASH FLOW DISPONIBLE EN ANNÉE 2012	4 027	4 047	4 067	4 087	4 107
VALEUR DE SORTIE	23 415	24 235	25 106	26 033	27 020
VALEUR DE SORTIE ACTUALISEE (2)	5 199	5 381	5 575	5 781	6 000
VALEUR DE LA SOCIETE = (1) + (2)	20 558	20 741	20 934	21 140	21 359
<b>MOYENNE: VALORISATION EN K€</b>			<b>20 946</b>		

### 2.1.3.2.3. Synthèse

	résultats : € / action	Capi. en K€
COMPARAISONS BOURSIERES	20,3	13 419
DISCOUNTED CASH FLOW	31,6	20 946
OBJECTIF DE VALORISATION	25,9	17 183

**Au cours d'introduction de 19,6 euros, le titre CONTINENTAL LEASE laisse apparaître un potentiel de croissance de l'ordre de 30%.**

(\*) Les informations ci-après sont données uniquement à titre indicatif, les données de l'exercice 2003 n'ayant pas été retenues dans le cadre de la valorisation de la société CONTINENTAL LEASE, n'étant pas significatives.

	Capi/CA 2003	PER 2003
PETIT FORESTIER	0,6	24,2
PARCOURS	0,5	13,9
Moyennes	0,6	19,1
<b>Moyennes décotés de 20%</b>	<b>0,5</b>	<b>15,3</b>
CA 2003 CONTINENTAL LEASE (K€)	15 251	
RN 2003 CONTINENTAL LEASE (K€)		-75
<b>Valorisation CONTINENTAL LEASE (K€)</b>	<b>7 010</b>	<b>NS</b>

### 2.1.4. Produit de l'émission et charges relatives à l'inscription

Les frais d'inscription sont estimés à 260 Keuros.

En cas de réalisation à 100% de l'augmentation de capital, le produit brut sera de l'ordre de 2 500 000 euros et le produit net d'environ 2 240 000 euros.

En cas de réalisation à 75% de l'augmentation de capital, le produit brut sera de l'ordre de 1 875 000 euros et le produit net d'environ 1 615 000 euros.

En cas de réalisation à 115 % de l'augmentation de capital, le produit brut sera de l'ordre de 2 875 000 euros et le produit net d'environ 2 615 000 euros.

### 2.1.5. Droit préférentiel de souscription

Le droit préférentiel de souscription est supprimé dans le cadre de la présente opération (cf. 18ème résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2004 présentée au § 2.1.1).

### 2.1.6. Période de souscription

La période souscription s'étend du 24 mai au 3 juin 2004 inclus

### 2.1.7. Etablissements domiciliaires

#### 2.1.7.1. Présentateur

EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE  
37, avenue des Champs-Élysées  
75008 Paris

#### 2.1.7.2. Membre de Marché

EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE à travers son département EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE SECURITIES  
37, avenue des Champs-Élysées  
75008 Paris

### 2.1.8. Modalités et délivrance des actions

Modalités : inscription en compte nominatif

Délai de délivrance des actions : trois jours de bourse après l'inscription, soit le 9 juin 2004

### 2.1.9. Garantie

L'émission des actions nouvelles ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin telle que décrite dans l'article L225-145 du Code de Commerce.

En conséquence, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire, soit dès que celui-ci dispose effectivement des fonds (c'est-à-dire à la date de règlement/livraison).

Si les trois-quarts (75%) de l'augmentation de capital d'un montant de 2 500 000 euros n'étaient pas réalisés, l'opération serait annulée et les ordres seront caducs.

#### **2.1.10. Modalités de paiement du prix**

Les modalités de règlement sont celles en vigueur sur le Marché Libre (règlement immédiat)

#### **2.1.11. But de l'émission**

Compte tenu de ses réalisations et de ses perspectives de croissance décrites plus loin, le groupe CONTINENTAL LEASE souhaite avoir recours au marché pour lui permettre de soutenir dans les meilleures conditions à la fois sa croissance organique mais également de pouvoir saisir les meilleures opportunités d'acquisition.

L'inscription au Marché Libre constitue pour les dirigeants de la société une étape en vue d'une admission à un compartiment réglementé, qui pourra être sollicitée ultérieurement.

### **2.2. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA CESSION EVENTUELLE D' ACTIONS SUPPLEMENTAIRE EXISTANTES**

#### **2.2.1. Origine des titres**

L'origine des actions mises à disposition du marché en complément de l'augmentation de capital sera la suivante : 25 510 actions anciennes représentant un montant d'environ 500 000 euros soit 3,85% du capital et 2,70% des droits de vote après augmentation de capital.

Les actions seront cédées par BARCLAYS PRIVATE EQUITY France (SA BPEF)

Dans l'hypothèse où les actions anciennes proposées au public ne trouveraient pas toutes acquéreurs, une répartition des demandes serait effectuée au prorata des actions anciennes proposées.

L'augmentation de capital, clause de surallocation comprise, est prioritaire sur la cession d'actions anciennes.

#### **2.2.2. Motivation de la cession**

Permettre aux actionnaires cédants de réaliser une partie de leur patrimoine après réalisation de l'augmentation de capital à 100%.

#### **2.2.3. Prix de la cession et justification de ce prix**

Le prix d'acquisition des titres dans le cadre de l'augmentation de capital et de la cession est identique. Ce prix sera apprécié de la même manière qu'indiquée ci-dessus au 2.1.3.2. sous les éléments de valorisation (Source : EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE SECURITIES).

### **2.3. MODALITES RELATIVES A L'AUGMENTATION DE CAPITAL**

#### **2.3.1. Modalités de paiement du prix**

Les modalités de règlement sont celles en vigueur sur le Marché Libre (règlement immédiat).

#### **2.3.2. Période des offres de souscription et de cession**

L'offre de souscription démarrera le 24 mai 2004. Elle sera close, au plus tard, le 3 juin 2004.

#### **2.3.3. Calendrier de l'opération**

DATE D'OBTENTION DU VISA	24 MAI 2004
PUBLICATION DE L'AVIS D'EURONEXT	24 MAI 2004
OUVERTURE DE L'OPF	24 MAI 2004
CLOTURE DE L'OPF	3 JUIN 2004
CENTRALISATION ET ALLOCATION DES ACTIONS NOUVELLES	4 JUIN 2004
REGLEMENT LIVRAISON DES ACTIONS NOUVELLES	9 JUIN 2004
DATE DE PREMIERE NEGOCIATION	10 JUIN 2004

### **2.3.4. Modalités et délais de délivrance des instruments financiers**

Inscription en comptes nominatifs. Délai : trois jours de bourse après l'inscription.

## **2.4. RENSEIGNEMENTS DIVERS SUR L'OFFRE**

### **2.4.1. Montant total prévu de l'offre**

Un maximum de 127 552 actions à émettre de 4 euro de valeur nominale chacune représentant un montant d'environ 2 500 000 euros soit 19,25% du capital augmenté et 13,50% des droits de vote après inscription sur la base du prix défini au paragraphe 2.1.3. ci-dessus, proviendront d'une augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration de la société en vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 7 avril 2004, et qui seront entièrement assimilables aux actions anciennes dès leur émission.

Le nombre d'actions nouvelles pourra être augmenté de 19 133 pour être portée à 146 685, soit 21,52% du capital augmenté et 15,21% des droits de vote, en cas d'exercice éventuel par la société de la clause d'extension dans le cadre de l'augmentation de capital.

Dans l'hypothèse d'une réalisation à 75% de l'augmentation de capital, 95 664 actions nouvelles de 4 euro de valeur nominale chacune, représentant un montant d'environ 1 875 000 euros, soit 15,17% du capital augmenté et 10,48% des droits de vote seront émises.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 avril 2004 a, aux termes de sa 18ème résolution, autorisé le Conseil d'Administration, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, à limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée.

L'émission des actions nouvelles ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin telle que décrite dans l'article L225-145 du Code de Commerce. En conséquence, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire, soit dès que celui-ci dispose effectivement des fonds (c'est-à-dire à la date de règlement/livraison).

Si les trois-quarts (75%) de l'augmentation de capital d'un montant de 2 500 000 euros n'était pas réalisée, l'opération serait annulée et les ordres seront caduques.

### **2.4.2. Placement public sur les marchés étrangers**

La société CONTINENTAL LEASE n'a pas procédé et ne procède à aucun placement public sur les marchés étrangers.

### **2.4.3. Placement privé concomitant aux offres au public**

Il n'y a pas de placement privé, d'actions ou de valeurs mobilières émises par la société CONTINENTAL LEASE concomitant aux offres au public.

## **2.5. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS OFFERTS**

### **2.5.1. Droits des actions**

#### **2.5.1.1. Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des statuts)**

1 - Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

2 - Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent, chaque action de capital donnant droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuée gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double prévu aux alinéas ci-dessus est réservé aux actionnaires de nationalité française et à ceux ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article 175 de la loi de 1966.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Chaque actionnaire peut s'il le souhaite, renoncer temporairement ou définitivement au bénéfice du droit de vote double au titre des actions présentes et à venir dont il est propriétaire.

3 - Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

4 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

#### **2.5.1.2. Droits de vote double (extrait de l'article 12 des statuts- voir paragraphe précédent)**

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuée gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double prévu aux alinéas ci-dessus est réservé aux actionnaires de nationalité française et à ceux ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article 175 de la loi de 1966.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Chaque actionnaire peut s'il le souhaite, renoncer temporairement ou définitivement au bénéfice du droit de vote double au titre des actions présentes et à venir dont il est propriétaire.

#### **2.5.2. Négociabilité des actions**

Les actions de la société CONTINENTAL LEASE sont négociables sans restriction.

Conformément aux dispositions légales (Article 10 des statuts), les actions CONTINENTAL LEASE sont nominatives et font l'objet d'une inscription en compte « nominatif pur » (sur les livres de la société) ou en comptes « nominatif administré » (sur les livres d'un intermédiaire agréé).

Pour faciliter les échanges d'actions résultant de l'inscription en bourse, la société CONTINENTAL LEASE a pris les dispositions suivantes :

- l'admission à EUROCLEAR France des actions CONTINENTAL LEASE a été sollicitée,
- la société a confié la gestion de son service titres (gestion de l'actionnariat nominatif) et de son service financier (paiement des dividendes) à Euro Emetteurs Finance.

#### **2.5.3. Régime fiscal des actions**

En l'état actuel de la législation, les dispositions suivantes résument les conséquences fiscales susceptibles de s'appliquer aux investisseurs qui détiendront des actions CONTINENTAL LEASE. Ceux-ci doivent néanmoins s'assurer, auprès de leur conseiller fiscal habituel, de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier.

Les non-résidents fiscaux français doivent se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur Etat de résidence. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la Loi de Finances pour 2004 réforme l'imposition des distributions à compter du 1er janvier 2005. Les nouvelles modalités d'imposition des distributions à compter de cette date sont intégrées au résumé ci-après.

##### **2.5.3.1 Résidents fiscaux de France**

1. personnes physiques détenant des actions françaises dans le cadre de leur patrimoine privé

### **(a) Dividendes**

Les dividendes d'actions françaises, augmentés le cas échéant de l'avoir fiscal de 50% (sous réserve des précisions ci-dessous pour les distributions réalisées à compter du 1er janvier 2005), sont pris en compte pour la détermination du revenu global du contribuable dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers ; ils bénéficient d'un abattement annuel de 2 440 euros pour les couples mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires faisant l'objet d'une imposition commune à compter de l'imposition des revenus de l'année du troisième anniversaire de l'enregistrement d'un pacte de solidarité défini à l'article 515-1 du code civil et de 1 220 euros pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées et imposées séparément. Les dividendes, ainsi que les avoirs fiscaux correspondants, sont inclus dans la base du revenu global soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu auquel s'ajoutent sans abattement :

- la contribution sociale généralisée au taux de 7,5 %, dont 5,1 % sont déductibles du revenu global imposable au titre de l'année de son paiement,
- le prélèvement social de 2 %, et
- la contribution pour le remboursement de la dette sociale au taux de 0,5 %.

L'avoir fiscal attaché aux dividendes versés est imputable sur le montant global de l'impôt sur le revenu à payer et est remboursable en cas d'excédent.

En application de la Loi de Finances pour 2004, l'avoir fiscal sera supprimé pour les dividendes perçus à compter du 1er janvier 2005. Les personnes physiques bénéficieront toutefois d'un abattement de 50% pour l'imposition des dividendes perçus. Cet abattement s'appliquera avant l'abattement forfaitaire de 1 220 euros ou 2 440 euros précité, lequel sera maintenu.

En outre, un crédit d'impôt sera instauré pour les actionnaires personnes physiques. Il sera égal à 50% du dividende, dans la limite de 115 euros ou 230 euros selon la situation de famille du bénéficiaire. L'excédent de crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur le revenu sera restitué.

### **(b) Plus-values**

Les plus-values réalisées par les personnes physiques sont imposables, dès le premier euro, si le montant global de leurs cessions de valeurs mobilières et droits sociaux réalisées au cours de l'année civile dépasse, au niveau du foyer fiscal, le seuil de 15 000 euros, au taux de 16 % auquel s'ajoutent :

- la contribution sociale généralisée au taux de 7,5 %,
- le prélèvement social de 2 %, et
- la contribution pour le remboursement de la dette sociale au taux de 0,5 %.

En cas de moins-values, celles-ci peuvent être imputées sur les plus-values de même nature réalisées au cours de l'année de cession et, éventuellement, des dix années suivantes, à condition que le seuil de cession de 15 000 euros visé ci-dessus ait été dépassé l'année de réalisation de la moins-value.

### **(c) Régime spécial des PEA**

Les actions émises par les sociétés françaises sont éligibles au titre des actifs pouvant être détenus dans le cadre d'un Plan d'Épargne en Actions (« PEA »), institué par la loi n° 92-666 du 16 juillet 1992. Sous certaines conditions, les dividendes perçus et les plus-values réalisées dans ce cadre sont exonérés d'impôt sur le revenu, mais restent néanmoins soumis au prélèvement social, à la contribution sociale généralisée et à la contribution pour le remboursement de la dette sociale.

Le tableau ci-dessous résume les différents impôts applicables au 1er janvier 2004 en fonction de la date de clôture du PEA (par dérogation aux principes exposés ci-après, les retraits anticipés de fonds investis dans un PEA pour être affectés à la création ou la reprise d'une entreprise dans les trois mois ne remettent pas en cause l'exonération prévue pour les sommes placées et n'entraînent pas la clôture anticipée du plan (article 31 de la loi n° 2003-721 du 1er août 2003 pour l'initiative économique).

<b>Durée de vie du PEA</b>	<b>Prélèvement social</b>	<b>C.S.G.</b>	<b>C.R.D.S.</b>	<b>I.R.</b>	<b>Total</b>
INFERIEURE A 2 ANS	2%	7,5%	0,5%	22,5%	32,5%(1)
COMPRISE ENTRE 2 ET 5 ANS	2%	7,5%	0,5%	16%	26%(1)
SUPERIEURE A 5 ANS	2%	7,5%	0,5%	0%	10%

(1) Sur la totalité des produits en cas de dépassement du seuil de cession.

En application de la Loi de Finances pour 2004, les revenus perçus dans le cadre d'un PEA ouvriront également droit au crédit d'impôt égal à 50% du dividende et plafonné à 115 euros ou 230 euros selon la situation de famille du bénéficiaire tel qu'indiqué au (a) ci-dessus.

### **(d) Impôt de solidarité sur la fortune**

Les actions détenues par les personnes physiques sont comprises dans leur patrimoine imposable, le cas échéant, à l'impôt de solidarité sur la fortune.



(e) Droits de succession et de donation

Les actions acquises par voie de succession ou de donation sont soumises aux droits de succession ou de donation en France.

## 2. actionnaires personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés

### **(a) Dividendes**

Les dividendes perçus, majorés le cas échéant de l'avoir fiscal (sous réserve des précisions ci-dessous compte tenu de la Loi de Finances pour 2004), sont compris dans le résultat imposable à l'impôt sur les sociétés au taux de 33 %. S'y ajoutent une contribution égale à 3 % de l'impôt sur les sociétés et une contribution sociale égale à 3,3 % du montant de l'impôt sur les sociétés excédant 763 000 euros par période de douze mois. Cependant, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 7 630 000 euros et dont le capital social, entièrement libéré, est détenu de manière continue pendant la durée de la période d'imposition ou de l'exercice considéré pour au moins 75% par des personnes physiques ou par une société satisfaisant à l'ensemble de ces conditions, le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à 15%, dans la limite de 38 120 euros du bénéfice imposable par période de douze mois. Ces entreprises sont, en outre, exonérées de la contribution sociale de 3,3% mentionnée ci-dessus.

L'avoir fiscal peut être imputé sur l'impôt sur les sociétés mais sans possibilité de report ou de restitution en cas d'excédent. Son taux est actuellement fixé à 10%.

Toutefois, sous certaines conditions, les dividendes (majorés des avoirs fiscaux et crédits d'impôt y attachés) encaissés par les personnes morales détenant au moins 5% du capital de la société distributrice sont susceptibles, sur option, d'être exonérés (sous réserve de la prise en compte dans le résultat de la société bénéficiaire d'une quote-part de frais et charges égale à 5% du montant des dividendes, majorés des avoirs fiscaux et crédits d'impôt y attachés, limitée au montant total des frais et charges de toute nature exposés par la société au cours de la période d'imposition) en application des dispositions du régime des sociétés mères et filiales prévu aux articles 145 et 216 du CGI. Dans ce cas, l'avoir fiscal, égal à 50 % des sommes encaissées, ne pourra pas être imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de distribution. Il pourra être imputé, dans un délai de cinq ans, sur le précompte dû à raison de la redistribution de ces mêmes dividendes.

En application de la Loi de Finances pour 2004, l'avoir fiscal sera supprimé pour les dividendes perçus à compter du 1er janvier 2005. En outre, les actionnaires personnes morales ne pourront plus utiliser leurs avoirs fiscaux dès cette date. Si la société distributrice acquitte un précompte au titre de la distribution des dividendes, les actionnaires personnes morales qui reçoivent l'avoir fiscal au taux de 10 %, ont, en outre, droit à un crédit d'impôt supplémentaire égal à 80 % du précompte effectivement versé. Ce dispositif ne s'applique pas au précompte qui serait acquitté par imputation des avoirs fiscaux et crédits d'impôt. Il convient de noter, par ailleurs, que le précompte qui résulterait d'un prélèvement sur la réserve spéciale des plus-values à long terme est exclu de ce dispositif.

En application de la Loi de Finances pour 2004, le précompte sera supprimé à compter du 1er janvier 2005. Toutefois, un prélèvement égal à 25% du montant des distributions de bénéfices imputées sur des résultats réalisés depuis plus de cinq ans ou non soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun demeurera applicable aux distributions mises en paiement en 2005. Ce prélèvement constituera une créance sur le Trésor imputable et/ou remboursable, à hauteur du tiers de son montant, sur l'impôt sur les sociétés dû au titre des trois exercices clos postérieurement au fait générateur de cet impôt.

### **(b) Plus-values**

Les plus-values de cession de titres en portefeuille sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux normal de 33 1/3% (ou, le cas échéant, au taux de 15 % dans la limite de 38 120 euros par période de douze mois pour les entreprises qui remplissent les conditions décrites au 2.3.4.1.2 (a) ci-dessus). S'y ajoutent la contribution de 3 % mentionnée ci-dessus et, le cas échéant, la contribution sociale de 3,3 % dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Toutefois, les plus-values issues de la cession de titres de participation détenus depuis plus de deux ans au moment de la cession restent, sous réserve de satisfaire à l'obligation de dotation de la réserve spéciale des plus-values à long terme, soumises au régime des plus-values à long terme, et imposables au taux réduit de 19% (ou, le cas échéant, au taux de 15% dans la limite de 38 120 euros par période de douze mois pour les entreprises qui remplissent les conditions décrites au 2.3.4.1.2 (a) ci-dessus). S'y ajoutent la contribution de 3 % mentionnée ci-dessus et, le cas échéant, la contribution sociale de 3,3 % dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Sont notamment présumées constituer des titres de participation, les parts ou actions de sociétés revêtant ce caractère sur le plan comptable, et, sous certaines conditions, les actions acquises en exécution d'une offre publique d'achat ou d'échange, les titres ouvrant droit au régime fiscal des sociétés mères et filiales,

ainsi que les titres dont le prix de revient est au moins égal à 22 800 000 euros qui remplissent les conditions pour bénéficier du régime fiscal des sociétés mères et filiales (à l'exception du seuil de 5%). Les moins-values à long terme de cession peuvent être imputées sur les plus-values de même nature de l'exercice ou des dix exercices suivants.

### **2.5.3.2 Non-résidents fiscaux de France**

#### **(a) Dividendes**

Les dividendes distribués par des sociétés dont le siège social est situé en France font l'objet d'une retenue à la source de 25 % lorsque le domicile fiscal ou le siège du bénéficiaire effectif est situé hors de France et, en vertu du droit interne français, ces bénéficiaires n'ont pas droit à l'avoir fiscal.

Sous certaines conditions, cette retenue à la source peut être réduite, voire supprimée, en application des conventions fiscales internationales ou de l'article 119 ter du CGI et l'avoir fiscal peut éventuellement être transféré au bénéficiaire non-résident en application de ces mêmes conventions (le précompte effectivement payé peut également être remboursé sous certaines conditions), étant précisé que certaines des conventions conclues avec les pays considérés peuvent prévoir des règles particulières restreignant l'extension du bénéfice de l'avoir fiscal aux personnes morales ou limitant le droit au remboursement de l'avoir fiscal aux seuls résidents personnes physiques (sous réserve des commentaires au 2.3.5.1 ci-dessus relatifs à la Loi de Finances pour 2004).

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de consulter dès à présent leurs conseils en ce qui concerne les conditions dans lesquelles ils pourraient obtenir une réduction de la retenue à la source et, le cas échéant, le bénéfice de l'avoir fiscal en vertu d'une des conventions fiscales conclues avec la France.

#### **(b) Plus-values**

Les plus-values réalisées à l'occasion de la cession de leurs actions par les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France ou dont le siège social est situé hors de France (sans avoir d'établissement stable ou de base fixe en France à l'actif duquel seraient inscrites les actions) et qui n'ont à aucun moment détenu, directement ou indirectement, seules ou avec des membres de leur famille, plus de 25 % des droits aux bénéfices sociaux de la société à un moment quelconque au cours des cinq années qui précèdent la cession, ne sont pas soumises à l'impôt en France.

#### **(c) Impôt de solidarité sur la fortune**

L'impôt de solidarité sur la fortune ne s'applique pas aux actions émises par les sociétés françaises et détenues par les personnes physiques domiciliées hors de France au sens de l'article 4B du CGI sous réserve que ces actions constituent des placements financiers et non des titres de participation permettant d'exercer une certaine influence dans la société émettrice.

#### **(d) Droits de succession et de donation**

La France soumet aux droits de succession et de donation les valeurs mobilières émises par les sociétés françaises acquises par voie de succession ou de donation par un non-résident de France. La France a conclu avec un certain nombre de pays des conventions destinées à éviter les doubles impositions en matière de succession et de donation, aux termes desquelles, les résidents des pays ayant conclu de telles conventions peuvent, sous réserve de remplir certaines conditions, être exonérés de droits de succession et de donation ou obtenir un crédit d'impôt.

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de consulter dès à présent leurs conseils en ce qui concerne leur assujettissement aux droits de succession et de donation à raison des actions de la société qu'ils détiennent, et les conditions dans lesquelles ils pourraient obtenir une exonération de ces droits ou un crédit d'impôt en vertu d'une des conventions fiscales conclues avec la France.

### **2.5.3.3. Autres actionnaires**

Les actionnaires soumis à un régime d'imposition autre que ceux visés ci-dessus devront s'informer du régime fiscal s'appliquant à leur cas particulier.

## **2.6. MARCHE DU TITRE**

A compter du 4 juin 2004, les actions CONTINENTAL LEASE seront inscrites sur le Marché Libre d'EURONEXT Paris avec le concours de EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE, Membre de Marché, à travers son département EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE SECURITIES.

## **2.7. TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGES**

Les tribunaux compétents en cas de litiges sont ceux du siège social lorsque la société est défenderesse, et sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf dispositions contraires du Nouveau Code de Procédure Civile.

## **2.8. RENSEIGNEMENTS DIVERS CONCERNANT L'INSCRIPTION SUR LE MARCHE LIBRE DE VALEURS MOBILIERES**

### **2.8.1 Date d'inscription prévue**

4 juin 2004

### **2.8.2 Libellé à la cote du Marché Libre**

CONTINENTAL LEASE

Code APE : 501 Z (commerce de véhicules automobiles)

Code ISIN : FR0010087221

### **2.8.3. Date de jouissance des actions nouvelles**

**Les actions émises dans le cadre de la présente opération porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et seront entièrement assimilées aux actions anciennes.**

### **2.8.4. Procédure d'inscription**

Conformément aux règles d'organisation et de fonctionnement d'EURONEXT Paris, il sera procédé à une offre à prix ferme (OPF), portant sur 100 % du nombre total d'actions mises à la disposition du marché dans le cadre de l'inscription, soit :

- 153 062 actions dans l'hypothèse de la réalisation de l'augmentation de capital à 100 %, soit 127 552 actions nouvelles et de la cession de 25 510 actions anciennes par la SA BPEF (voir §2.2.1.),
- 146 685 titres en cas d'exercice de la clause d'extension par la société qui ne pourra être exercée qu'une fois l'augmentation de capital et la cession réalisée à 100 %, soit au minimum 153 062 titres.

En application de l'autorisation consentie au Conseil d'Administration aux termes de la 18<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale des actionnaires de CONTINENTAL LEASE en date du 7 avril 2004 dont les conditions sont décrites à la section 2.1.1., l'émission pourra être limitée au montant des souscriptions recueillies si celles-ci représentent au moins les trois quarts de son montant.

### **2.8.5 Service titres de l'Emetteur**

EEF – Euro Emetteurs Finance  
48, boulevard des Batignolles  
75850 Paris Cedex 17

## CHAPITRE 3

---

### ● RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET LE CAPITAL ●

---

#### 3.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE CONTINENTAL LEASE

##### 3.1.1. Dénomination et siège social

###### 3.1.1.1. Dénomination

CONTINENTAL LEASE

###### 3.1.1.2. Siège social

Centre Daumesnil  
4, place Félix Eboué  
75012 Paris

##### 3.1.2. Forme juridique

Société anonyme à Conseil d'Administration régie par les dispositions du Code de Commerce (articles L225-57 à L225-93) et du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

##### 3.1.3. Date de constitution et d'expiration-durée

La société a été constituée le 29 septembre 1997 pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 29 septembre 2096

##### 3.1.4. Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- l'achat, la vente, la location de courte et de longue durée de tous véhicules de tourisme et utilitaires d'un poids inférieur à 3,5 tonnes et de tous types de bateaux, ainsi que la prise de participation dans toute société,
- la création, l'achat, la vente, la location soit comme preneuse, soit comme bailleuse, la mise ou la prise en gérance de tous fonds ayant en tout ou partie le même objet,
- la participation directe ou indirecte dans toutes entreprises de toute nature, par voie de constitution de sociétés, d'apports à des sociétés constituées ou à constituer, de prises d'intérêts dans des sociétés,
- et d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, immobilières ou mobilières, effectuées de quelque manière que ce soit, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus définis, à leur extension ou leur développement.

##### 3.1.5. Registre du Commerce

RCS PARIS B 413 822 107

##### 3.1.6. Exercice social (article 31 des statuts)

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

##### 3.1.7. Clauses statutaires particulières

###### 3.1.7.1. Assemblées générales (articles 22 à 30 des statuts)

###### Article 22 -Assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires.

###### Article 23 - Convocation et lieu de réunion des Assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'assemblée soit par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Dans le premier cas, chacun d'eux doit être également convoqué par lettre simple ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Cette convocation peut également être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions mentionnées à l'article 120-1 du décret du 23 mars 1967, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Lorsque l'assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première assemblée. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

#### **Article 24 - Ordre du jour**

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins 5 % du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée des projets de résolutions.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

#### **Article 25 – Accès aux Assemblées - Pouvoirs**

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité et quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors qu'elles ont été libérées des versements exigibles et que l'actionnaire justifie de leur inscription sur un compte tenu par la Société cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Toutefois, il faut posséder une action au moins pour participer aux Assemblées Générales. Plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société trois jours au moins avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Tout actionnaire peut également participer aux assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication, dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de convocation.

#### **Article 26 – Droits de communication des actionnaires**

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

#### **Article 27 – Feuille de présence - Bureau- Procès verbaux**

Une feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

#### **Article 28 – Assemblées générales ordinaires**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

#### **Article 29 - Assemblées générales extraordinaires**

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

#### **Article 30 - Assemblées spéciales**

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions de la catégorie concernée.

Pour le reste, elles sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires sous réserve des dispositions particulières applicables aux Assemblées de titulaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

#### **3.1.7.2. Affectation et répartition des bénéfices (article 33 des statuts)**

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti par l'Assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Une majoration de dividende dans la limite de 10 % peut être attribuée à tout actionnaire qui justifie, à la clôture de l'exercice, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende. Son taux est fixé par l'Assemblée Générale Extraordinaire. La même majoration peut être attribuée, dans les mêmes conditions, en cas de distribution d'actions gratuites.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

### **3.1.7.3. Paiement des dividendes-Acomptes (article 34 des statuts)**

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'assemblée générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

### **3.1.7.4. Franchissement de seuils**

Il n'existe aucune clause dérogeant aux dispositions légales en la matière.

### **3.1.7.5. Autres clauses particulières**

Néant

## **3.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL**

### **3.2.1. Montant du capital**

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2004, le capital social s'élève, avant augmentation de capital, à 2 140 000 divisé en 535 000 actions de 4 de valeur nominale chacune entièrement libérées.

### **3.2.2. Capital autorisé et non émis (18ème et 19ème résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2004)**

#### **Dix-huitième résolution**

« Sous la condition suspensive de la mise sur le marché libre d'EURONEXT Paris des titres de la Société, l'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce concernant les sociétés commerciales et notamment de l'article L. 225-136 :

1. Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera :

a) par émission, en euros ou en monnaies étrangères, ou en tout autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions, de bons, et/ou de valeurs mobilières donnant accès

immédiat ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à une fraction du capital de la société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,

et/ou :

b) par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation décomptée à compter de la date de réalisation de la condition suspensive.

3. Décide de fixer ainsi qu'il suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de pouvoirs :

- le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, ne pourra dépasser le plafond de HUIT MILLIONS (8.000.000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant ;

- le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions.

- le plafond ainsi arrêté sera diminué le cas échéant du montant de l'émission des titres réalisée en vertu de la dix huitième ci-après.

- l'émission dans une devise étrangère se fera dans la limite du plafond autorisé en euros ou de sa contre-valeur à la date d'émission.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'administration la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire, étant précisé qu'à la suite de la période de priorité, les titres non souscrits feront l'objet d'un placement public.

5. Constate et décide en tant que de besoin que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donnent droit.

6. Décide que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation sera fixé au jour où l'émission sera décidée, par le Conseil d'administration conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise. Ces critères seraient appréciés le cas échéant sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus des filiales significatives. A défaut, le prix de souscription serait déterminé en divisant par le nombre de titres existants le montant de l'actif net réévalué, calculé d'après le bilan le plus récent. Dès lors que les actions de la société bénéficieraient d'une cotation, le cours de Bourse devra être pris en compte pour la détermination du prix.

7. Décide que le Conseil d'administration, aura tous pouvoirs pour mettre en oeuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, à l'effet notamment de :

- arrêter les conditions de la ou des émissions,
- décider le montant à émettre, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission, dans les limites stipulées au paragraphe 6 ci-dessus,
- décider que si les souscriptions n'ont pas absorbées la totalité de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières décidée, le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous réserve que celles-ci atteignent au moins les trois quarts au moins de l'augmentation décidée,
- déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés au non, à durée déterminée ou non,
- déterminer le mode de libération des actions et/ou titres émis,



- fixer s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission,
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires, pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
- d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures ou effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier de ces titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

En cas de réalisation de la condition suspensive à laquelle elle est subordonnée, la présente délégation privera d'effet, à hauteur, le cas échéant de la partie non encore utilisée, ne correspondant pas à une augmentation de capital formellement décidée par le Conseil d'administration, toute délégation antérieure relative à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription de titres donnant accès immédiat ou à terme à une quotité du capital de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. »

### **Dix-neuvième résolution**

Sous la condition suspensive de la mise sur le marché libre d'EURONEXT Paris des titres de la Société, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions du Code de Commerce concernant les sociétés commerciales et notamment de l'alinéa 3 de son article L225-129 III :

1. Délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera :

a) par émission, en euros, en francs français ou en monnaies étrangères, ou en tout autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions, de bons, et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à une fraction du capital de la société par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,

et/ou :

b) par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, à compter de la date de réalisation de la condition suspensive.

3. Décide de fixer ainsi qu'il suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de pouvoirs :

Le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, ne pourra dépasser le plafond de HUIT MILLIONS (8.000.000) d'euros, ou la contre-valeur de ce montant.

Le plafond ainsi arrêté sera diminué le cas échéant du montant de l'émission de titres avec suppression du droit préférentiel de souscription réalisé en vertu de la délégation accordé en vertu de la dix-septième résolution ci-dessus.

Le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant droit à des actions ainsi que le montant pour lequel la valeur nominale des actions pourrait être augmentée.

L'émission dans une devise étrangère se fera dans la limite du plafond autorisé en euros ou de sa contre valeur à la date d'émission.

4. En cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de pouvoirs dans le cadre des émissions visées au 1.a) ci-dessus :

a) décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

b) confère néanmoins au Conseil d'administration la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible,

c) décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra utiliser dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci après :

- limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres émis non souscrits,
- offrir au public, tout ou partie des titres émis non souscrits, sur le marché français et/ou international,
- constate, et décide en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres auxquels les titres émis donneront droit.

5. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en oeuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, à l'effet notamment de :

a) arrêter les conditions de la ou des émissions,

b) en ce qui concerne toute émission réalisée dans le cadre de la délégation visée au 1a) ci-dessus :

- décider que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation sera fixé au jour où l'émission sera décidée, par le Conseil d'administration conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise. Ces critères seront appréciés le cas échéant sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus des filiales significatives. A défaut, le prix de souscription sera déterminé en divisant par le nombre de titres existants le montant de l'actif net réévalué, calculé d'après le bilan le plus récent. Dès lors que les actions de la société bénéficieraient d'une cotation, le cours de Bourse devra être pris en compte pour la détermination du prix.

- déterminer les dates et modalités d'émission, la nature et la forme des titres à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non,

- déterminer le mode de libération des actions et/ou titres émis,

- fixer s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission,

- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

c) en ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dans le cadre de la délégation visée au 5.b ci-dessus :

- fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet,

- décider, le cas échéant, par dérogation aux dispositions de l'article L 225-149 du code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;

d) d'une manière générale, passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier de ces titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

6. En cas de réalisation de la condition suspensive à laquelle elle est subordonnée, la présente délégation privera d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée par le Conseil d'administration, toute délégation antérieure relative à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de titres donnant accès immédiat ou à terme à une quotité du capital social de la société ou à l'incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres

### 3.2.3. Capital potentiel (20ème résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2004)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, en application des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce, autorise le Conseil d'administration, sous condition suspensive de l'admission au Marché libre, à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions de la société, au bénéfice de certains membres du personnel salarié de la société et de ses filiales ou de certains dirigeants.

Cette autorisation porte sur un montant maximum de 22 500 options donnant droit à la souscription d'autant d'actions ordinaires d'une valeur nominale de deux (4) euros.

Conformément à la Loi n° 2001- 420 du 15 Mai 2001, votre délégation est donnée pour une durée de trente huit mois.

Cette autorisation confère par suite pouvoir au conseil d'administration de procéder en une ou plusieurs fois, en conséquence de la levée des options, à une augmentation de capital d'un montant maximum (hors prime d'émission) de 90.000 euros.

Le Conseil d'administration arrêtera le règlement du plan d'options de souscription d'actions contenant, notamment les conditions dans lesquelles seront consenties les options, ces conditions pouvant comporter ou non des clauses d'indisponibilité et/ou des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des titres, ainsi que les critères permettant de bénéficier du plan.

Le Conseil d'administration désignera les bénéficiaires du plan et arrêtera le montant des souscriptions consécutives aux levées d'options.

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires des options sera déterminé par le Conseil d'administration au jour où les options seront consenties, conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise. Ces critères seront appréciés le cas échéant sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus des filiales significatives. A défaut, le prix de souscription sera déterminé en divisant par le nombre de titres existants le montant de l'actif net réévalué, calculé d'après le bilan le plus récent.

Dès lors que les actions de la société bénéficieraient d'une cotation, le cours de Bourse devra être pris en compte pour la détermination du prix.

Les options devront être levées dans un délai de cinq ans à compter de leur attribution.

La présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

L'augmentation de capital social résultant des levées d'option sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option accompagnée du bulletin de souscription et du paiement en numéraire ou par compensation avec des créances, de la somme correspondante.

L'assemblée générale confère au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires pour fixer toutes autres conditions et modalités de l'opération et, en particulier, pour suspendre temporairement l'exercice des options en cas d'opérations financières ou de survenance de tout événement de nature à affecter de manière significative la situation et les perspectives de la société.

L'assemblée générale confère en outre au Conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de constater les augmentations successives du capital social et de remplir les formalités consécutives.

	Options de souscription
DATE D'ASSEMBLEE	07/04/2004
DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	NON DETERMINE
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS POUVANT ETRE SOUSCRITES	22 500
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS POUVANT ETRE SOUSCRITES PAR LES DIRIGEANTS	NON DETERMINE
NOMBRE DE DIRIGEANTS CONCERNES	NON DETERMINE
POINT DE DEPART D' EXERCICE DES BONS / OPTIONS	NON DETERMINE
DATE D' EXPIRATION	NON DETERMINE
PRIX DE SOUSCRIPTION	NON DETERMINE
NOMBRE D' ACTIONS SOUSCRITES AU 15/04/2004	0

### 3.2.4. Autres titres donnant accès au capital

Néant

### 3.2.5. Titres non représentatifs du capital

Néant

#### Synthèse

Autorisation	Caractéristiques	Utilisation et part résiduelle
- Augmentation de capital avec maintien du DPS	Montant : 8.000.000 € Durée : 26 mois à compter du 7 avril 2004	Non utilisée à ce jour
- Augmentation de capital avec suppression du DPS	Montant : 8.000.000 € Durée : 26 mois à compter du 7 avril 2004	Utilisé dans le cadre de la présente opération. Part résiduelle : 7.489.792 €
-Augmentation par incorporation de réserves	Montant : 8.000.000 € Durée : 26 mois à compter du 7 avril 2004	Non utilisée à ce jour
- Options de souscription d'actions	Montant : 90.000 € Durée : 26 mois à compter du 7 avril 2004	Non utilisée à ce jour

Ces autorisations n'ont pas été utilisées à ce jour, hormis pour la présente opération.

### 3.3. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

- Nombre total de droits de vote avant inscription : 817 420
- Actionnaires détenant plus de 5% du capital et des droits de vote :
  - Monsieur Robert CHAZAL : 21,64% du capital et 28,33% des droits de vote
  - La société BARCLAYS PRIVATE EQUITY France et la SC PARTVENT : 30,84% du capital et 20,19% des droits de vote ;
  - Monsieur Alain ISERIN : 23,82% du capital et 30,26% des droits de vote ;
  - La SAS SODIGEP : 14,96% du capital et 9,79% des droits de vote.

➤ En cas de réalisation à 100% de l'augmentation de capital, les nombres d'actions et droits de vote détenus avant et après l'inscription seraient les suivants:

	Avant inscription				Après inscription			
	Actions	%	droits de vote	%	Actions	%	droits de vote	%
ROBERT CHAZAL	115 800	21,64%	231 600	28,33%	115 800	17,48%	231 600	24,51%
PAUL CHAZAL	21 200	3,96%	42 400	5,19%	21 200	3,20%	42 400	4,49%
<b>TOTAL FAMILLE CHAZAL</b>	<b>137 000</b>	<b>25,61%</b>	<b>274 000</b>	<b>33,52%</b>	<b>137 000</b>	<b>20,68%</b>	<b>274 000</b>	<b>29,00%</b>
SA BPEF	147 640	27,60%	147 640	18,06%	147 640	22,28%	147 640	15,63%
SC PARTVENT	17 360	3,24%	17 360	2,12%	17 360	2,62%	17 360	1,84%
<b>SS-TOTAL BPEF/PARTVENT</b>	<b>165 000</b>	<b>30,84%</b>	<b>165 000</b>	<b>20,19%</b>	<b>165 000</b>	<b>24,90%</b>	<b>165 000</b>	<b>17,47%</b>
ALAIN ISERIN	127 460	23,82%	247 380	30,26%	127 460	19,24%	247 380	26,18%
SAS SODIGEP	80 040	14,96%	80 040	9,79%	80 040	12,08%	80 040	8,47%
GWENOLA LECORNEC	15 460	2,89%	30 920	3,78%	15 460	2,33%	30 920	3,27%
JEAN-JACQUES LEDUC	9 960	1,86%	19 920	2,44%	9 960	1,50%	19 920	2,11%
OLIVIER CLAISSE	40	0,01%	80	0,01%	40	0,01%	80	0,01%
MAB FINANCES	40	0,01%	80	0,01%	40	0,01%	80	0,01%
PUBLIC AUGMENTATION DE CAPITAL		0,00%		0,00%	127 552	19,25%	127 552	13,50%
PUBLIC CESSION		0,00%		0,00%	25 510	3,85%	25 510	2,70%
<b>TOTAL PUBLIC</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>	<b>127 552</b>	<b>19,25%</b>	<b>127 552</b>	<b>13,50%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>535 000</b>	<b>100%</b>	<b>817 420</b>	<b>100%</b>	<b>662 552</b>	<b>100%</b>	<b>944 972</b>	<b>100%</b>

➤ En cas de réalisation à 75% de l'augmentation de capital, les nombres d'actions et droits de vote détenus avant et après l'inscription seraient les suivants:

	Avant inscription				Après inscription			
	Actions	%	droits de vote	%	Actions	%	droits de vote	%
ROBERT CHAZAL	115 800	21,64%	231 600	28,33%	115 800	18,36%	231 600	25,36%
PAUL CHAZAL	21 200	3,96%	42 400	5,19%	21 200	3,36%	42 400	4,64%
<b>TOTAL FAMILLE CHAZAL</b>	<b>137 000</b>	<b>25,61%</b>	<b>274 000</b>	<b>33,52%</b>	<b>137 000</b>	<b>21,72%</b>	<b>274 000</b>	<b>30,01%</b>
SA BPEF	147 640	27,60%	147 640	18,06%	147 640	23,41%	147 640	16,17%
SC PARTVENT	17 360	3,24%	17 360	2,12%	17 360	2,75%	17 360	1,90%
<b>SS-TOTAL BPEF/PARTVENT</b>	<b>165 000</b>	<b>30,84%</b>	<b>165 000</b>	<b>20,19%</b>	<b>165 000</b>	<b>26,16%</b>	<b>165 000</b>	<b>18,07%</b>
ALAIN ISERIN	127 460	23,82%	247 380	30,26%	127 460	20,21%	247 380	27,09%
SAS SODIGEP	80 040	14,96%	80 040	9,79%	80 040	12,69%	80 040	8,77%
GWENOLA LECORNEC	15 460	2,89%	30 920	3,78%	15 460	2,45%	30 920	3,39%
JEAN-JACQUES LEDUC	9 960	1,86%	19 920	2,44%	9 960	1,58%	19 920	2,18%
OLIVIER CLAISSE	40	0,01%	80	0,01%	40	0,01%	80	0,01%
MAB FINANCES	40	0,01%	80	0,01%	40	0,01%	80	0,01%
PUBLIC AUGMENTATION DE CAPITAL		0,00%		0,00%	95 664	15,17%	95 664	10,48%
PUBLIC CESSION		0,00%		0,00%	-	0,00%	-	0,00%
<b>TOTAL PUBLIC</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>	<b>95 664</b>	<b>15,17%</b>	<b>95 664</b>	<b>10,48%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>535 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>817 420</b>	<b>100,00%</b>	<b>630 664</b>	<b>100,00%</b>	<b>913 084</b>	<b>100,00%</b>

➤ En cas d'exercice de la clause d'extension, soit 115 % de l'augmentation de capital, les nombres d'actions et droits de vote détenus avant et après l'inscription seraient les suivants:

	Avant inscription				Après inscription			
	Actions	%	droits de vote	%	Actions	%	droits de vote	%
ROBERT CHAZAL	115 800	21,64%	231 600	28,33%	115 800	16,99%	231 600	24,02%
PAUL CHAZAL	21 200	3,96%	42 400	5,19%	21 200	3,11%	42 400	4,40%
<b>TOTAL FAMILLE CHAZAL</b>	<b>137 000</b>	<b>25,61%</b>	<b>274 000</b>	<b>33,52%</b>	<b>137 000</b>	<b>20,10%</b>	<b>274 000</b>	<b>28,42%</b>
SA BPEF	147 640	27,60%	147 640	18,06%	147 640	21,65%	147 640	15,31%
SC PARTVENT	17 360	3,24%	17 360	2,12%	17 360	2,55%	17 360	1,80%
<b>SS-TOTAL BPEF/PARTVENT</b>	<b>165 000</b>	<b>30,84%</b>	<b>165 000</b>	<b>20,19%</b>	<b>165 000</b>	<b>24,20%</b>	<b>165 000</b>	<b>17,11%</b>
ALAIN ISERIN	127 460	23,82%	247 380	30,26%	127 460	18,70%	247 380	25,66%
SAS SODIGEP	80 040	14,96%	80 040	9,79%	80 040	11,74%	80 040	8,30%
GWENOLA LECORNEC	15 460	2,89%	30 920	3,78%	15 460	2,27%	30 920	3,21%
JEAN-JACQUES LEDUC	9 960	1,86%	19 920	2,44%	9 960	1,46%	19 920	2,07%
OLIVIER CLAISSE	40	0,01%	80	0,01%	40	0,01%	80	0,01%
MAB FINANCES	40	0,01%	80	0,01%	40	0,01%	80	0,01%
PUBLIC AUGMENTATION DE CAPITAL		0,00%		0,00%	146 685	21,52%	146 685	15,21%
PUBLIC CESSION		0,00%		0,00%	25 510	3,74%	25 510	2,65%
<b>TOTAL PUBLIC</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>	<b>146 685</b>	<b>21,52%</b>	<b>146 685</b>	<b>15,21%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>535 000</b>	<b>100%</b>	<b>817 420</b>	<b>100%</b>	<b>681 685</b>	<b>100%</b>	<b>964 105</b>	<b>100%</b>

➤ En cas d'exercice de la clause d'extension, soit 115 % de l'augmentation de capital, et les actions cédées par les actionnaires, les nombres d'actions et droits de vote détenus avant et après l'inscription seraient les suivants :

	Avant inscription				Après inscription			
	Actions	%	droits de vote	%	Actions	%	droits de vote	%
ROBERT CHAZAL	115 800	21,64%	231 600	28,33%	115 800	16,99%	231 600	24,02%
PAUL CHAZAL	21 200	3,96%	42 400	5,19%	21 200	3,11%	42 400	4,40%
<b>TOTAL FAMILLE CHAZAL</b>	<b>137 000</b>	<b>25,61%</b>	<b>274 000</b>	<b>33,52%</b>	<b>137 000</b>	<b>20,10%</b>	<b>274 000</b>	<b>28,42%</b>
SA BPEF	147 640	27,60%	147 640	18,06%	122 130	17,92%	122 130	12,67%
SC PARTVENT	17 360	3,24%	17 360	2,12%	17 360	2,55%	17 360	1,80%
<b>SS-TOTAL BPEF/PARTVENT</b>	<b>165 000</b>	<b>30,84%</b>	<b>165 000</b>	<b>20,19%</b>	<b>139 490</b>	<b>20,46%</b>	<b>139 490</b>	<b>14,47%</b>
ALAIN ISERIN	127 460	23,82%	247 380	30,26%	127 460	18,70%	247 380	25,66%
SAS SODIGEP	80 040	14,96%	80 040	9,79%	80 040	11,74%	80 040	8,30%
GWENOLA LECORNEC	15 460	2,89%	30 920	3,78%	15 460	2,27%	30 920	3,21%
JEAN-JACQUES LEDUC	9 960	1,86%	19 920	2,44%	9 960	1,46%	19 920	2,07%
OLIVIER CLAISSE	40	0,01%	80	0,01%	40	0,01%	80	0,01%
MAB FINANCES	40	0,01%	80	0,01%	40	0,01%	80	0,01%
PUBLIC AUGMENTATION DE CAPITAL		0,00%		0,00%	146 685	21,52%	146 685	15,21%
PUBLIC CESSION		0,00%		0,00%	25 510	3,74%	25 510	2,65%
<b>TOTAL PUBLIC</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>	<b>172 195</b>	<b>25,26%</b>	<b>172 195</b>	<b>17,86%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>535 000</b>	<b>100%</b>	<b>817 420</b>	<b>100%</b>	<b>681 685</b>	<b>100%</b>	<b>964 105</b>	<b>100%</b>

### 3.4. APPARTENANCE DE L'EMETTEUR A UN GROUPE

La société CONTINENTAL LEASE n'appartient à aucun groupe.

### 3.5. DIVIDENDES

#### 3.5.1. Dividende global (en euros)

	Brut	Avoir fiscal	Net
31/12/2001(1)	459 962,94	153 320,98	306 641,96
31/12/2002	151 575	50 525	101 050
31/12/2003	-	-	-

(1) Y COMPRIS UN ACOMPTE SUR DIVIDENDE DE 151 541,96 EUROS DECIDE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2001

#### 3.5.2. Dividende par action (en euros)

Sur la base des 26 750 actions existantes alors (avant augmentation de capital suite à l'AGE du 7 avril 2004)

	Brut	Avoir fiscal	Net
31/12/2001(1)	17,19	5,73	11,46
31/12/2002	5,67	1,89	3,78
31/12/2003	-	-	-

(1) Y COMPRIS UN ACOMPTE SUR DIVIDENDE DE 151 541,96 EUROS DECIDE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2001

**Sur la base de 535 000 actions (après l'AGE du 7 avril 2004 et avant l'augmentation de capital concomitante à l'inscription)**

	<b>Brut</b>	<b>Avoir fiscal</b>	<b>Net</b>
31/12/2001(1)	0,86	0,28	0,58
31/12/2002	0,28	0,10	0,18
31/12/2003	-	-	-

(1) Y COMPRIS UN ACOMPTE SUR DIVIDENDE DE 151 541,96 EUROS DECIDE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2001

**Sur la base de 662 552 actions (hypothèse de réalisation de l'augmentation de capital et de la cession à 100%)**

	<b>Brut</b>	<b>Avoir fiscal</b>	<b>Net</b>
31/12/2001(1)	0,69	0,23	0,46
31/12/2002	0,23	0,08	0,15
31/12/2003	-	-	-

(1) Y COMPRIS UN ACOMPTE SUR DIVIDENDE DE 151 541,96 EUROS DECIDE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2001

**Sur la base de 630 664 actions (hypothèse de réalisation de l'augmentation de capital à 75%)**

	<b>Brut</b>	<b>Avoir fiscal</b>	<b>Net</b>
31/12/2001(1)	0,73	0,24	0,49
31/12/2002	0,24	0,08	0,16
31/12/2003	-	-	-

(1) Y COMPRIS UN ACOMPTE SUR DIVIDENDE DE 151 541,96 EUROS DECIDE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2001

**Sur la base de 681 685 actions (hypothèse de réalisation de l'augmentation de capital et de la cession à 100% et de l'exercice de la clause d'extension)**

	<b>Brut</b>	<b>Avoir fiscal</b>	<b>Net</b>
31/12/2001(1)	0,67	0,22	0,45
31/12/2002	0,22	0,07	0,15
31/12/2003	-	-	-

(1) Y COMPRIS UN ACOMPTE SUR DIVIDENDE DE 151 541,96 EUROS DECIDE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2001

La politique future envisagée en matière de dividende est de distribuer environ 20% du résultat net au titre de l'exercice clos en 2004 et environ 30% au titre de l'exercice clos en 2005 et au titre des exercices suivants.

### **3.6. MARCHE DES ACTIONS**

A compter du 31 mai 2004, les actions CONTINENTAL LEASE seront négociées sur le Marché Libre d'EURONEXT Paris dans la catégorie « fixing B » (cotation quotidienne à 15 heures).

### 3.7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT L'EMETTEUR ET LE CAPITAL

#### 3.7.1. Evolution du capital depuis l'origine

Date	Nature De l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Capital après opération		
					Nombre d'actions	Nominal	Montant
1997 : CONSTITUTION DE LA SOCIETE	APPORT EN NUMERAIRE	250 000 F	-	2 500	2 500	100 F	250 000 F
AGE DU 01/02/2000	INCORPORATION DE RESERVES	325 000 F	-	3 250	5 750	100 F	575 000 F
	INCORPORATION DE CPTES COURANTS POUR 1 353 900 F ET APPORT EN NUMERAIRE POUR 71 100 F, SOIT	1 425 000 F	-	14 250	20 000	100 F	2 000 000 F
AGE DU 30/05/2000	APPORT EN NUMERAIRE	500 000 F	9 500 000 F	5 000	25 000	100 F	2 500 000 F
AGE DU 07/02/2002	ANNULLATION DES TITRES EN AUTO CONTROLE	-15 000 F	-135 000 F	-1 500	23 500	100 F	2 350 000 F
	INCORPORATION DE RESERVES ET CONVERSION EN EUROS	1 864,20 €	-	-	23 500	16,20 €	380 700 €
AGE DU 07/04/2004	AUGMENTATION DE DE CAPITAL RESERVEE A BPEF PAR COMPENSATION AVEC DES CREANCES LIQUIDES ET EXIGIBLES	56 250 €	-	3 250	26 750	16,20 €	433 350 €
	INCORPORATION DE LA PRIME D'EMISSION A HAUTEUR DE 1 244 746 EUROS ET DU POSTE « REPORT A NOUVEAU » A HAUTEUR DE 461 904 EUROS	1 706 650 €	-	-	26 750	80,00 €	2 140 000 €
	DIVISION DU NOMINAL PAR 20	-	-	508 250	535 000	4,00 €	2 140 000 €

#### 3.7.2. Mouvements intervenus dans la répartition du capital depuis les trois dernières années

Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	% du capital détenu avant l'opération	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nb d'actions acquises, (1)	Prix par titres (1)	% de décote/ surcote (2)	% de capital acquis	% de capital détenu après opération
CONTINENTAL LEASE	EMETTEUR	0%	02/02/2000	CESSION DE WILLIAM WOOD	32 100	6,42	-67%	6,0%	6,0%
SC PARTVENT	SOCIETE CIVILE	0%	08/11/2001	CESSION DE SA BPEF	11 975	14,28	-27%	2,10%	2,10%

(1) Sur la base de 535 000 actions

(2) Par rapport au prix d'offre de 19,60 euros€

#### 3.7.3. Nantissement d'actions et autres sûretés prises sur les actifs de la société et de ses filiales

##### 3.7.3.1. Nantissement d'actions

Néant

##### 3.7.3.2. Autres nantissements

Un nantissement est inscrit au greffe du tribunal de commerce par les crédit-bailleurs pour les véhicules financés par crédit-bail. Ce montant s'élève à 4.736.763 €.

##### 3.7.4.2. Fonds de commerce et autres actifs

Néant

#### 3.7.5. Pacte d'actionnaires

Néant



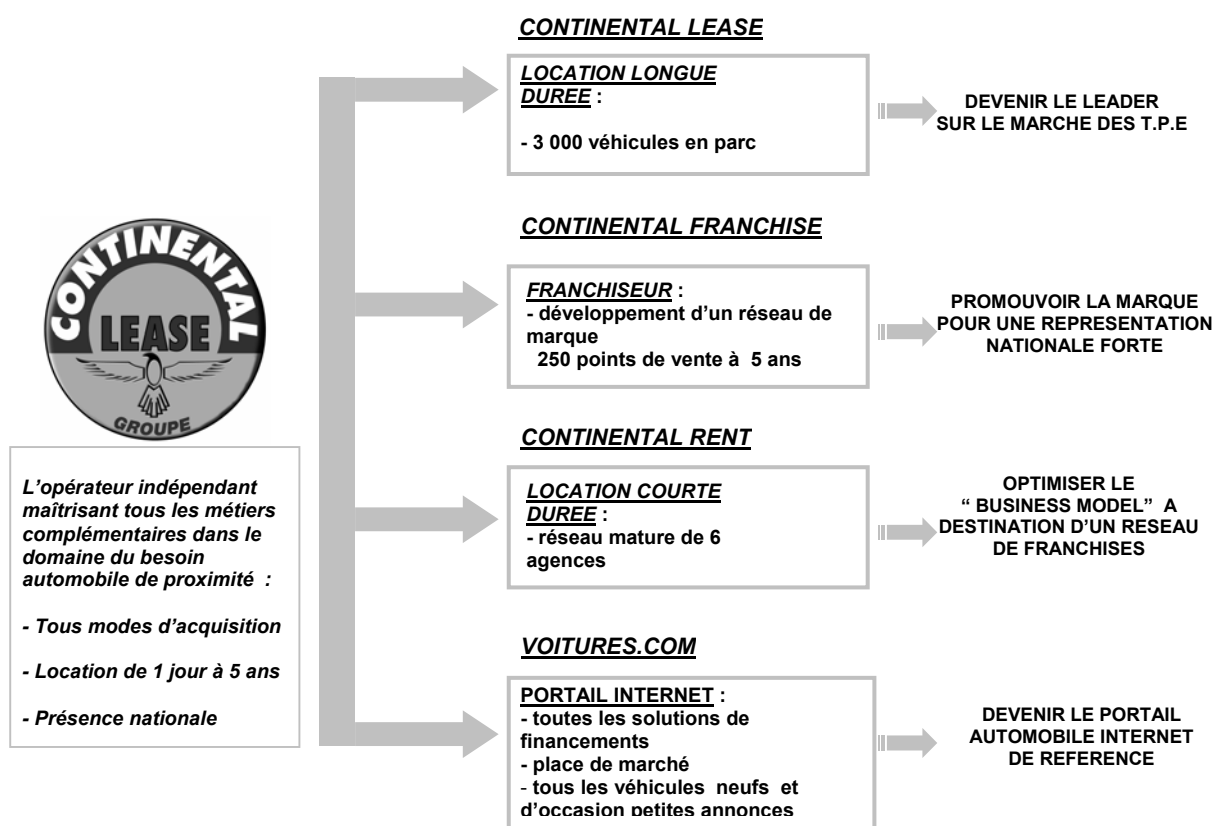
## CHAPITRE 4

### • RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE CONTINENTAL LEASE •

#### 4.1. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES METIERS DU GROUPE

CONTINENTAL LEASE est né de la réflexion d'une équipe de professionnels issus de la location, du financement et du négoce automobiles ayant pour ambition commune de créer un groupe leader intégrant l'ensemble des services automobiles dédié aux petites entreprises et aux particuliers. Ce positionnement porteur sur ces segments de marché a permis de combler naturellement un vaste espace laissé libre par les majors de la profession.

Dans cet esprit CONTINENTAL LEASE s'est développé autour de 4 métiers complémentaires à fortes synergies :



1. La Location Longue durée aux petites entreprises, artisans et professions libérales sous la marque CONTINENTAL LEASE :

Le groupe possède d'ores et déjà une position dominante parmi les indépendants avec plus de 3 000 véhicules en parc et près de 900 clients. Ce segment de marché constitue désormais le gisement de croissance le plus important en matière de L.L.D. et représente un potentiel de 3,7 millions de véhicules. (source Syndicat National des Loueurs de Véhicules en Longue Durée étude 2002).

Les produits et les structures peu adaptés des grands intervenants font de cette cible de clientèle, un marché où la concurrence est encore éclatée (concessionnaires, entreprises familiales) et où CONTINENTAL LEASE peut fédérer autour de lui un certain nombre de ces acteurs régionaux.

2. La Franchise en Location Courte et Moyenne durée sous l'enseigne CONTINENTAL RENT :

Le groupe Continental évoluant sur un marché de proximité, entreprend de décliner en 2002 la marque Continental Rent pour la location en courte et moyenne durée compte tenu de la nécessité d'offrir à ses clients la réponse qu'ils attendent en matière de mobilité et de flexibilité automobile (absence de rupture dans l'offre de durée).

Après avoir éprouvé et validé son concept, Continental Rent qui compte à ce jour 6 agences en propre pour une flotte de 480 véhicules, met en place depuis le dernier trimestre 2003 son réseau de franchisés. Le développement de cette Franchise revêt un triple intérêt sur le plan stratégique :

- Le groupe Continental a besoin de s'appuyer sur un réseau national dense pour distribuer l'ensemble de ses produits sur son marché de T.P.E. et de Particuliers.
- Ce réseau est en lui-même une source de profit et de cash pour le groupe.
- Il permet enfin de faire pleinement jouer les synergies au sein de Continental : achats de véhicules, logistique, prescription en L.L.D. ET L.O.A...

3. Voitures.com et Location de voitures.com :

Ce Portail Internet à l'attention des Entreprises et des Particuliers intégrant l'ensemble des services liés à la mobilité a été créé en 2001 autour de noms de domaine très attractifs. Il a généré sans référencement spécifique auprès des moteurs de recherche près de 163 000 visites au cours des 12 derniers mois et plus de 50 000 demandes de devis et abonnements à sa News Letter.

Le spectre de ses fonctionnalités est large couvrant à la fois les besoins d'informations et de conseils mais également l'achat et la vente de véhicules assortie d'un moteur de tarification en ligne en Crédit, L.O.A., L.L.D. et L.C.D.

L'évolution conjointe du taux d'équipement A.D.S.L. et du changement perceptible des modes de consommation automobiles tant des ménages que des entreprises est intervenu dans un contexte de dérégulation tout récent de la distribution automobile en Europe intervenue en octobre 2003. Il s'agit d'une conjonction exceptionnelle de facteurs favorables qui permet au groupe d'activer une stratégie originale de distribution utilisant au mieux les opportunités du marché en s'appuyant sur les structures et la logistique du Groupe Continental.

## 4.2. HISTORIQUE

Quatre grandes étapes marquent le développement du groupe :

### ■ 1998 / 1999 Création et mise en place

CONTINENTAL LEASE a été créée par Alain ISERIN et Robert CHAZAL qui se répartissent les fonctions de direction de la façon suivante :

Alain ISERIN est en charge de la recherche et de l'organisation du financement, et des relations avec les partenaires de l'entreprise notamment les constructeurs et les banques.

Robert CHAZAL est en charge du marketing, du commerce, de l'exploitation, et de la stratégie. .

Location longue durée (LLD) :

- Mise en place de la structure commerciale administrative et financière.
- Validation des procédures en matière de Crédit et d'Administration.
- Démarrage opérationnel de l'activité.

Location courte durée (LCD) : prise de participation dans CAR RENT, à parité avec un groupe important de distribution automobile (Groupe HESS).

### ■ 2000 : Finalisation des partenariats et lancement commercial

Consolidation des fonds propres par une prise de participation de BARCLAYS PRIVATE EQUITY France à hauteur de 21% dans CONTINENTAL LEASE (3 millions d'euros).

Consolidation des relations commerciales par la mise en place de protocoles nationaux d'approvisionnement de véhicules auprès de constructeurs automobiles (Fiat, Renault, Ford, Saab, Rover.....)

Consolidation des relations Bancaires notamment par la signature d'un important partenariat financier avec le Groupe Fiat, assurant la couverture financière des 1 500 premiers véhicules.

Mise en place du partenariat avec MOTORCARE (Leader Européen de la gestion des sinistres automobiles pour le compte de compagnies d'assurances)

### ■ 2001 / 2002 : Le développement commercial

LLD : Mise à disposition de services et de produits adaptés aux besoins des T.P.E. (Très petites entreprises), facteurs clé du succès de CONTINENTAL LEASE sur ce marché :

- Produits spécifiques et innovants donnant la possibilité d'interrompre un contrat à partir de six mois (contrat moyen terme « Flexy »), ou encore de louer des véhicules récents à des prix extrêmement compétitifs (contrat « Ecolease »).

- Distribution par des équipes commerciales dédiées grâce à une formation spécialisée
- Outils informatiques propres de gestion et de communication.
- Implantations régionales : Ile-de-France, Marseille, Nice.

LCD : En 2002 le groupe décide de décliner sa propre marque en courte et moyenne durée sous le nom de Continental Rent en raison d'un besoin de services croissant en matière de L.L.D. (véhicules d'attente, véhicules relais.), d'une meilleure visibilité de CONTINENTAL LEASE en régions, ou encore de l'intérêt d'un produit d'appel pour son marché de proximité. Le groupe lance également son programme de mise aux normes visuelles des agences parisiennes et régionales et de formation de son personnel à l'ensemble des produits de location courte, moyenne et longue durée.

VOITURES.COM : Développement informatique et mise en place du portail Internet.

■ **2003 / Avril 2004** : Consolidation et validation du business model transversal

LLD : Montée en charge du produit Ecolease (le 1/3 des nouveaux contrats LLD en 2003) validant à la fois son concept commercial et logistique, lien naturel entre les activités de courte, moyenne et longue durée. Bien que gérées de façon indépendante, la location longue durée et la location courte durée font apparaître de véritables synergies :

- à l'achat, au niveau du réseau,
- notoriété d'une seule marque (CONTINENTAL),
- fichiers clients partagés,
- marketing complémentaire,
- portail Internet partagé : Voitures.com.

LCD : Lancement de la franchise Continental Rent.

Fort de son expérience en propre en location courte durée le groupe lance la franchise Continental Rent au cours du dernier trimestre 2003, sous la forme d'un réseau d'agences déployé sur le territoire national qui permet de générer les revenus traditionnels d'un franchiseur (droit d'entrée, royalties...) mais également d'accroître le parc de véhicules en longue durée de CONTINENTAL LEASE et son volume d'achat. (fourniture de véhicules aux franchisés, outils informatiques leur permettant d'être prescripteurs en L.L.D)

VOITURES.COM

Développement du concept complet à la fois Portail d'Informations mais aussi de Services avec pour but :

- de se poser comme alternative aux systèmes de distribution physique multimarque existant ou à venir.
- de se différencier des offres purement « prix » de type mandataires.
- de crédibiliser son offre virtuelle par des partenariats avec des acteurs de 1er ordre.
- de saisir les opportunités de marché pour les achats de véhicules.

***En 5 ans, le groupe CONTINENTAL LEASE a mis en place une organisation transversale, au service de ses métiers, dimensionnée en fonction de ses ambitions, s'appuyant sur un outil informatique sur mesure.***

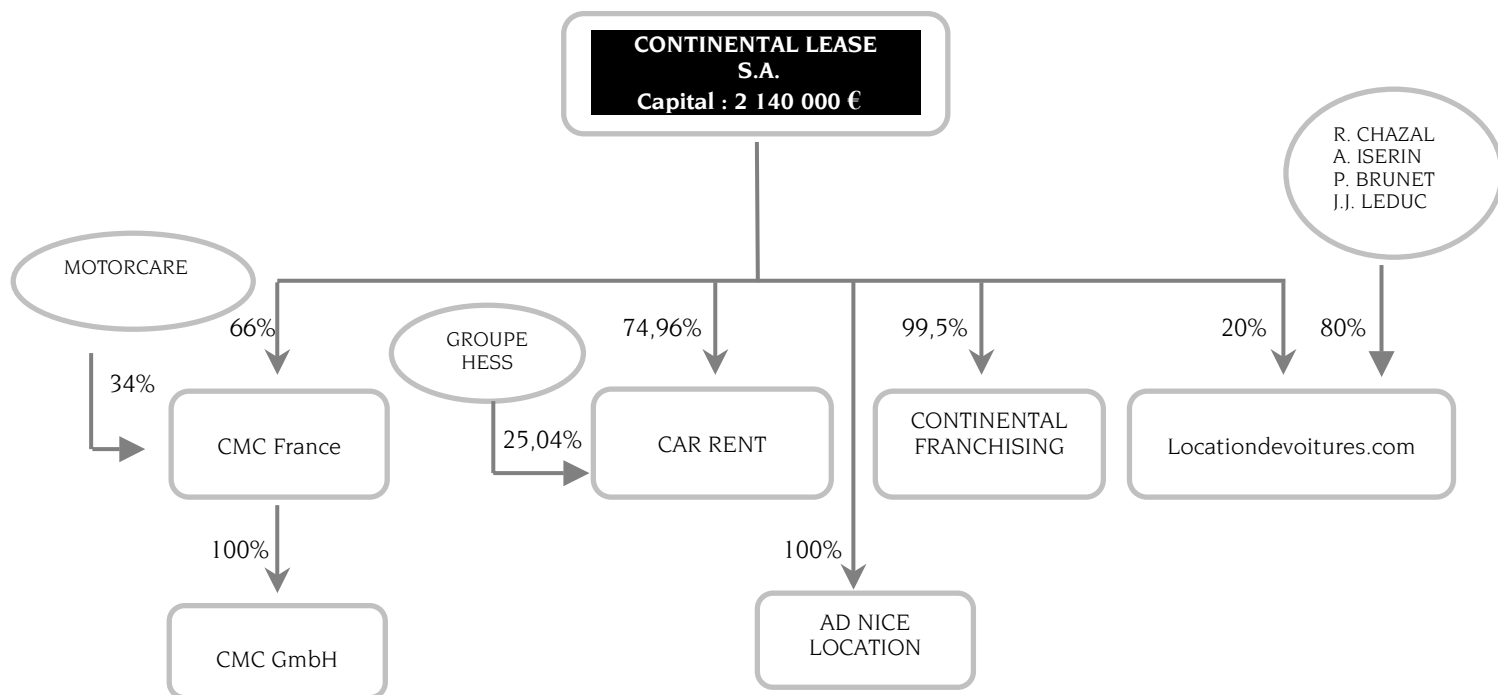
***Continental est désormais prêt à soutenir un fort développement.***

***- Il s'est imposé comme un acteur indépendant majeur dans le domaine de la Location Longue Durée à destination des T.P.E.***

***- Il a créé, et validé le concept Continental Rent pour la location courte et moyenne durée et met en place son réseau de franchisés.***

***- Il a développé le portail Voitures.com, se positionnant comme un acteur significatif anticipant la dérégulation du marché de la distribution automobile en pleine synergie avec les autres activités du groupe.***

### 4.3. ORGANIGRAMME JURIDIQUE (AVRIL 2004)



Note 1 : les 0,5% dans CONTINENTAL FRANCHISING appartiennent à ROBERT CHAZAL.

Note 2 : le « groupe HESS » est un distributeur automobile situé dans l'est de la France. Les 25,04% de CAR RENT appartiennent à Valérie HESS (12,52%), Anthony HESS (6,28%) et Jonathan HESS (6,24%).

Note 3 : Les 34% dans CMC France sont détenus par MOTORCARE INTERNATIONAL BV, basé à Amsterdam et spécialisé dans la gestion des sinistres automobiles auprès des compagnies d'assurance.

	CMC France	CMC GmbH	Car Rent	Continental Franchising	AD Nice Location	LocationdeVoitures.com
CREATION	1ER SEPTEMBRE 2000	2001	JUILLET 1997	MARS 2003	DECEMBRE 2001	MARS 2001
FORME JURIDIQUE	SA AU CAPITAL DE 343.010,29 EUROS	SARL AU CAPITAL DE 120 000 EUROS	SARL AU CAPITAL DE 229.000 EUROS	SARL AU CAPITAL DE 20.000 EUROS	SARL AU CAPITAL DE 120.510 EUROS	SA AU CAPITAL DE 40.000 EUROS
SIEGE SOCIAL	4, PLACE FELIX EBOUE CENTRE DAUMESNIL 75012 PARIS	SCHWABSTRASSE 33 70 197 STUTTGART ALLEMAGNE	4, PLACE FELIX EBOUE CENTRE DAUMESNIL 75012 PARIS	4, PLACE FELIX EBOUE CENTRE DAUMESNIL 75012 PARIS	222, ROUTE DE GRENOBLE 06200 NICE	4, PLACE FELIX EBOUE CENTRE DAUMESNIL 75012 PARIS
OBJET	LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES DE COURTOISIE SANS CHAUFFEUR AUX REPARATEURS DU RESEAU MOTORCARE	LOCATION LONGUE DUREE DE VEHICULES DE COURTOISIE SANS CHAUFFEUR AUX REPARATEURS DU RESEAU MOTORCARE EN ALLEMAGNE	LOCATION DE VEHICULES SANS CHAUFFEUR, ACHAT, VENTE DE VEHICULES DE MOINS DE 3,5 TONNES	MISE EN VALEUR ET DEVELOPPEMENT DES MARQUES DU GROUPE ET PARTICULIEREMENT DE « CONTINENTAL RENT »,  GESTION, ANIMATION ET DEVELOPPEMENT D'UN RESEAU DE FRANCHISES ET D'AFFILIES	LOCATION DE VEHICULES SANS CHAUFFEUR, DE VEHICULES A DEUX ROUES	ACHAT, VENTE ET FINANCEMENT DE VEHICULES PAR INTERNET
CA 2003 (EN EUROS)	290 999	391 042	2 318 854	45 200	425 404	-
RN 2003 (EN EUROS)	- 32 349	31 858	12 686	- 27 318	2 084	-

#### 4.4. CHIFFRES CLES CONSOLIDES

##### ➤ Soldes intermédiaires de gestion

en Keuros	31/12/2001		31/12/2002		31/12/2003	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	14 575	100,00%	14 482	100,00%	15 251	100,00%
MARGE BRUTE (1)	5 392	36,99%	5 318	36,72%	6 457	42,34%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 019	6,99%	303	2,09%	275	1,81%
RESULTAT COURANT	521	3,57%	-193	-1,33%	-273	-1,79%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-104	-0,71%	-109	-0,75%	21	0,14%
RN DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	185	1,27%	-319	-2,20%	-93	-0,61%
RN PDG AVANT AMOT. ECART D'ACQUISITION	185	1,27%	-319	-2,20%	-93	-0,61%
RN PDG APRES AMORT. ECART D'ACQUISITION	169	1,16%	-334	-2,31%	-117	-0,77%

(1) Chiffre d'affaires moins achats et charges externes

en Keuros	31/12/2004 (p)		31/12/2005 (p)		31/12/2006 (p)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	21 174	100,00%	28 755	100,00%	42 900	100,00%
MARGE BRUTE (1)	9 265	43,76%	14 980	52,10%	25 162	58,65%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 971	9,31%	4 402	15,31%	9 405	21,92%
RESULTAT COURANT	1 364	6,44%	3 554	12,36%	8 331	19,42%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
RN DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	909	4,29%	2 369	8,24%	5 554	12,95%
RN PDG AVANT AMOT. ECART D'ACQUISITION	969	4,58%	2 227	7,74%	3 655	8,52%
RN PDG APRES AMORT. ECART D'ACQUISITION	945	4,46%	2 203	7,66%	3 652	8,51%

(1) CHIFFRE D'AFFAIRES MOINS ACHATS ET CHARGES EXTERNES

La baisse des résultats enregistrés par le groupe en 2002 et 2003 s'explique par l'évolution des deux activités du groupe comme le montre le tableau suivant :

en Keuros	Location Longue Durée (LLD)			Location Courte Durée (LCD)		
	2001	2002	2003	2001	2002	2003
CHIFFRE D'AFFAIRES	11 922	12 836	13 366	2 671	2 634	2 744
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 390	1 182	60	320	(733)	69
RESULTAT COURANT	843	705	(215)	(42)	(824)	27
RESULTAT NET	506	381	(180)	(73)	(831)	15

NB : LES CHIFFRES CI-DESSUS NE TIENNENT PAS COMPTE DES OPERATIONS INTERNES AU GROUPE.

L'activité de Location Courte Durée est depuis l'exercice 2003 revenue à l'équilibre, après une année 2002 significativement en perte. Cette situation s'explique par les investissements importants réalisés pour préparer le concept de Franchise introduit à la fin 2003 et dont les effets seront pleinement perceptibles à partir de 2004.

L'activité de Location Longue Durée a été lourdement pénalisée en 2003 par le poids de charges spécifiques non récurrentes :

- changement de politique de provisionnement des clients douteux qui s'est traduit par une surcharge de l'ordre de 700 Keuros,
- un redressement fiscal de 95 Keuros entièrement provisionné au titre de la taxe professionnelle.

## ➤ Principales masses du bilan

en Keuros	31/12/2001		31/12/2002		31/12/2003	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF IMMOBILISE	12 265	64%	11 579	60%	12 524	60%
ACTIF CIRCULANT	6 997	36%	7 808	40%	8 448	40%
<b>TOTAL DU BILAN</b>	<b>19 262</b>	<b>100%</b>	<b>19 387</b>	<b>100%</b>	<b>20 972</b>	<b>100%</b>
CAPITAUX PROPRES PDG	2 328	12%	1 481	8%	1 263	6%
TOTAL DES DETTES	16 691	87%	17 638	91%	19 384	92%
DONT DETTES FINANCIERES	14 826	77%	14 887	77%	15 937	76%
TRESORERIE	2 193	11%	1 618	8%	425	2%

en Keuros	31/12/2004(p)		31/12/2005 (p)		31/12/2006 (p)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF IMMOBILISE	22 703	73%	31 661	78%	43 750	78%
ACTIF CIRCULANT	8 516	27%	8 974	22%	12 549	22%
<b>TOTAL DU BILAN</b>	<b>31 219</b>	<b>100%</b>	<b>40 635</b>	<b>100%</b>	<b>56 299</b>	<b>100%</b>
CAPITAUX PROPRES PDG	4 762	15%	6 776	17%	9 767	17%
TOTAL DES DETTES	26 295	84%	33 555	83%	44 329	79%
DONT DETTES FINANCIERES	22 490	72%	31 095	77%	41 540	74%
TRESORERIE	2 018	6%	2 003	5%	5 001	9%

### 4.5. PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE

Le Groupe Continental a pour vocation la couverture de l'ensemble des besoins de mobilité automobile, allant de la Courte à la Longue durée, au travers de formules de financements variés et de services associés aux fins d'offrir une réponse complète, continue et adaptée aux besoins spécifiques des T.P.E. (Très Petite Entreprises) et des Particuliers.

Quelque soit la durée de l'engagement initial du client, les besoins de mobilité sont constants, mais l'évolution de l'environnement économique (notamment en matière d'emploi) nécessite un besoin de flexibilité croissant.

Sur un plan général l'évolution des modes de consommation notamment automobiles privilégiant l'usage à la propriété ont déjà convaincu près de 10 % des particuliers et 7 % des T.P.E. . Les prévisions réalistes pour les 3 années à venir fixent respectivement à 20 et 15 % la pénétration de ce type de formule sur ces segments de clientèle.

La segmentation actuelle du marché de la location basée sur la durée de l'engagement initial du client est en grande partie conditionnée par des raisons réglementaires et fiscales qui ont conduit les acteurs à se spécialiser en Courte ou Longue durée ou encore par type de clientèle Entreprise ou Particulier.

La réalité du Marché est bien différente car il s'agit effectivement ici d'un « Continuum » à la fois en terme de Durée :

- L.C.D.(Location Courte Durée) : 1 heure à 6 mois
- L.M.D. (Location Moyenne Durée) : 3 mois à 18 mois
- L.L.D. ( Location Longue Durée) : 12 mois à 60 mois

mais également en terme de Clientèle :

- De la P.M.E. à la T.P.E.
- De L'Artisan à la Profession Libérale
- Du Travailleur Indépendant au Particulier.

La répartition du chiffre d'affaires consolidé entre la location longue durée (LLD) et la location moyenne et courte durée (LMD et LCD) est la suivante :

	31/12/2001	21/12/2002	31/12/2003
LLD	82 %	82 %	82 %
LMD/LCD	12 %	12 %	12 %

De par :

- son positionnement unique sur l'ensemble de cette Matrice Durée / Client
- ses implantations de nature Automobile (et non de type succursales de banques ou d'assurances...)
- son savoir faire en terme de distribution, de marketing et de communication,

le Groupe Continental est bien armé pour répondre aux exigences de sa cible de clientèle .

## **4.6. LA LLD AUX TPE ET AUX PROFESSIONNELS**

### **4.6.1. : Le Métier de la Location Longue Durée**

Véritable formule de financement, la location longue durée offre une alternative tant à l'achat au comptant ou à crédit, qu'aux formes de location avec option d'achat en fin de contrat (crédit bail et L.O.A).

En L.L.D., le coût supporté par le locataire prend en compte la notion de kilométrage et de durée de location qui conditionnent directement l'estimation de la valeur vénale du véhicule par le loueur à l'issue du contrat, et par la même son impact économique sur la mensualité appliquée. Le locataire ne supporte en réalité que le coût de sa consommation automobile avec une règle du jeu connue à l'avance, le loueur assumant pour sa part le risque sur l'estimation de la valeur future de revente du véhicule loué.

Cette formule permet également aux entreprises ou aux particuliers de préserver leur capacité d'endettement à moyen et long terme dans la mesure où il s'agit de purs loyers de nature commerciale et non bancaire.

Contrairement aux crédits classiques ou aux opérations de L.O.A. (Location avec Option d'Achat), les contrats de location longue durée n'apparaissent ni directement au bilan ni en engagement hors bilan. Le passif s'en trouve donc « allégé ». Les loyers (en tant que charges) viennent en déduction du résultat fiscal. Pour les véhicules de tourisme, les loyers sont déductibles et font l'objet d'une réintégration en fonction du plafond d'amortissement fiscal en vigueur à la date de la location. La T.V.A., récupérable, est payée au rythme des loyers, évitant ainsi le crédit de T.V.A. qui peut peser pendant plusieurs mois sur la trésorerie de l'entreprise. En revanche, la T.V.T.S. (taxe sur les véhicules de tourisme et des sociétés) est due par le locataire sur les seuls véhicules de tourisme.

La location est en outre le seul mode de financement ouvrant droit à des avantages pour le calcul de la taxe professionnelle. Contrairement au crédit et au crédit-bail, la location permet de déterminer périodiquement la valeur locative du bien en fonction du prix de revient potentiel pour l'utilisateur, c'est-à-dire le prix auquel il pourrait acquérir un matériel ayant les mêmes caractéristiques. Cette possibilité permet ainsi de minorer la Taxe Professionnelle associée aux biens dont la valeur diminue rapidement. Il s'agit d'un avantage fiscal qui a largement contribué à l'envol de la location financière ces dernières années.

Si la Taxe Professionnelle a largement contribué au développement de la L.L.D. auprès des entreprises qui y sont assujetties, elle a été un frein à son essor auprès des locataires non assujettis (administrations publiques et particuliers notamment). Dans ce cas le loueur doit lui-même acquitter la Taxe Professionnelle ce qui représente suivant la situation géographique un surcoût fiscal de 1,5 à 2,5 % propre à cette formule.

La réforme en cours de la Taxe Professionnelle devrait sensiblement contribuer au développement des formules de L.L.D. auprès des particuliers sachant que depuis le début de l'année 2004 le « gel » de la T.P. sur les nouveaux investissements a anticipé ce mouvement.

Deux grands types de contrats de L.L.D. sont proposés sur le marché:

- Le contrat forfaitaire : l'entreprise locataire n'a pas connaissance des éléments qui déterminent le loyer à verser. Ce dernier est fixé au départ, sauf clauses contraires. Au terme du contrat, le loueur a la possibilité d'établir une facturation des frais supplémentaires intervenus au cours de la location et d'effectuer une régularisation portant sur le kilométrage réellement parcouru ou les frais de remise en état du véhicule.
- Le contrat en gestion « livre ouvert » qui permet à l'entreprise locataire d'appréhender la structure du loyer à payer (taux de placement, valeur résiduelle estimée. ..). Des ajustements périodiques peuvent intervenir. Le rééquilibrage entre dépenses effectives et estimées se fait au terme du contrat. Cette formule, plébiscitée par les clients de taille importante, permet une totale transparence entre le loueur et le locataire bien que sur le fond elle transfère une partie du risque du loueur au locataire. Elle est mal adaptée aux TPE et n'est pas proposée par Continental Lease à ses clients.

Par ailleurs, en fonction du contrat souscrit, toute une palette de services annexes peut être fournie par le loueur. C'est notamment le cas de l'assistance, la gestion du carburant, la souscription des assurances, la mise à disposition d'un véhicule de remplacement en cas de panne. ..

Le taux de souscription à ces services associés est très variable notamment sur les P.M.E. et T.P.E. où bien souvent la L.L.D. se résume à une simple opération de location financière permettant d'optimiser la stratégie comptable et fiscale de l'entreprise.

A l'inverse pour les entreprises de taille importante la notion de service est primordiale allant jusqu'au « Fleet Management » pur (formule de gestion de parc sans financement). A ce propos les parcs revendiqués par les acteurs du marché en L.L.D. doivent être appréhendés en tenant compte de la répartition financement /gestion (une simple carte carburant pouvant parfois permettre de comptabiliser un contrat en L.L.D.....)

Lors du passage à la norme comptable internationale (IAS), d'ici 2005, seuls les contrats de location opérationnelle, c'est-à-dire englobant une série de services, bénéficieront encore des avantages comptables et fiscaux mentionnés plus haut ce qui contribuera à accroître la pénétration des services sur les entreprises locataires de taille modeste.

#### 4.6.2. Le Marché de la LLD : Environnement, Acteurs, Perspectives

Le marché de la LLD s'inscrit naturellement dans celui de l'automobile qui inclut à la fois les véhicules de tourisme communément appelés « Particuliers » ou V.P. et les Véhicules dits utilitaires légers de moins de 3,5 tonnes ou V.U.L.

##### 4.6.2.1. Le Marché automobile

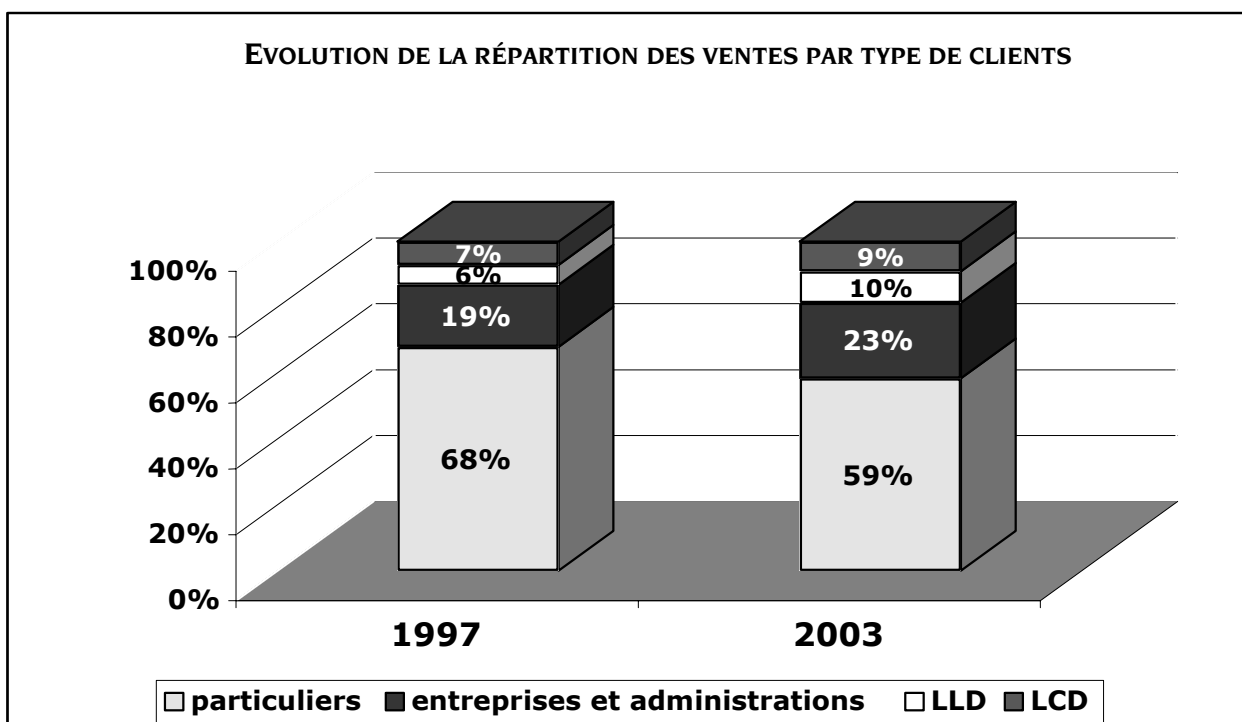
Ce marché subit traditionnellement des variations importantes liées à la fois aux cycles de consommation de la clientèle particulière mais également aux cycles liés aux investissements des entreprises.

Par ailleurs les effets de renouvellement des modèles de la part des constructeurs ou d'incitations fiscales de l'Etat peuvent modifier ce cycle naturel par des effets d'anticipation.

Il convient cependant de relativiser leur importance, « l'effet nouveauté » se banalisant compte tenu de l'accélération et de la multiplication des renouvellements de modèles.

Les opérateurs estiment que le « marché socle » Français V.P. + V.U.L. étant de l'ordre de 2,3 millions de véhicules, il semble prévisible indépendamment du contexte économique général de voir le marché rattraper l'avance prise au cours des 5 dernières années par une stabilisation autour de ce marché socle pour 2004.

Le volume des ventes aux particuliers continue de diminuer et représentait en 2003 moins de 60 % du marché.





Cette baisse de l'ordre de 10 % (sources SNLVLD, juin 2002) sur les 6 dernières années s'est faite en apparence au profit de l'ensemble des autres segments du marché. Mais ce repli est en réalité moins important que les chiffres bruts ne le font apparaître car les constructeurs ont utilisé (massivement pour certains d'entre eux) les canaux de ventes directes et de L.C.D. pour tenter de préserver leurs parts de marché apparentes.

Ces Immatriculations « anticipées » se retrouvent sur le marché de l'occasion récent. Il s'agit soit de véhicules « 0 kilomètre », soit de véhicules « de Direction » pouvant être en réalité des reprises de location Courte Durée de moins de 6 mois et 10 000 km.(Buy-back)

Ce phénomène est loin d'être neutre puisque l'on peut estimer fin 2003 en France à plus de 100 000 véhicules les stocks de ces « occasions » presque neuves tant sur les parcs des constructeurs que chez les concessionnaires.

Ce type de véhicules constitue une source d'approvisionnement nouvelle, particulièrement attractive pour Continental. Cette source est d'autant plus pérenne qu'elle est alimentée par la nouvelle Réglementation Européenne sur la Distribution Automobile, par les surcapacités structurelles des constructeurs et par la multiplication des marchés de niches.

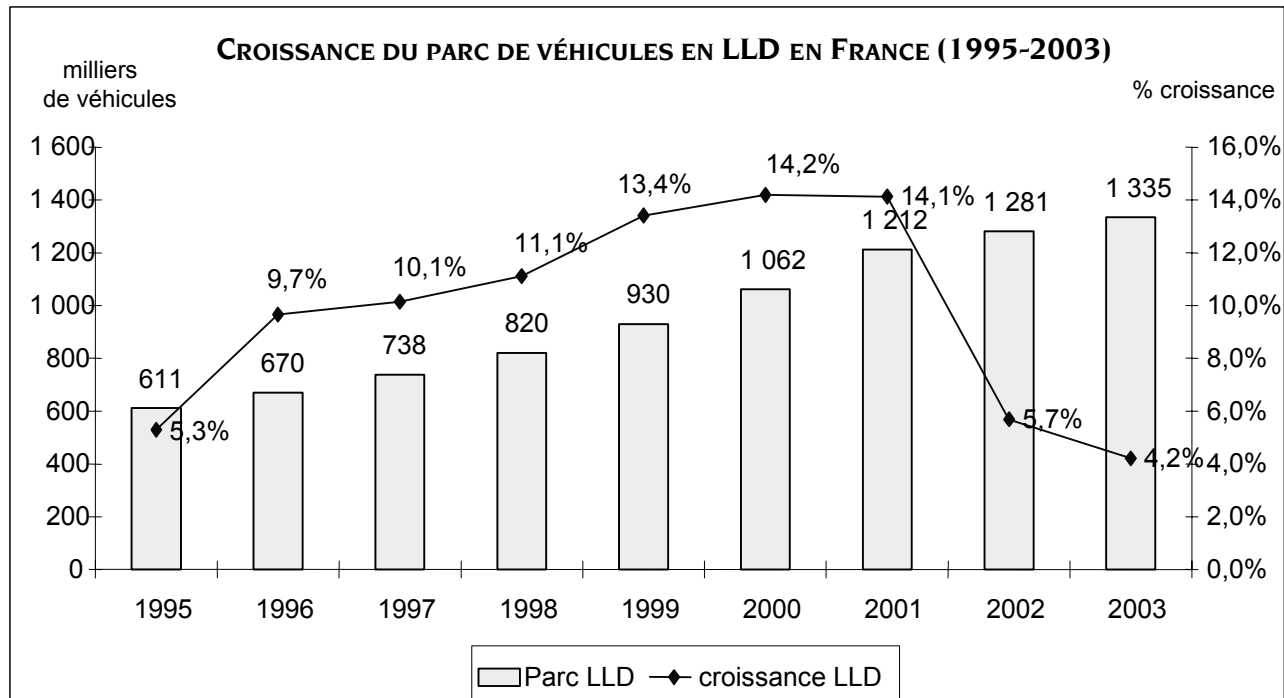
#### 4.6.2.2. Le Marché de la LLD

(Source SNLVLD, chiffres au 31/12/2003)

Depuis 1995, le marché français de la location longue durée a bénéficié d'une stratégie d'externalisation de la part des entreprises pour leurs investissements sans valeur ajoutée.

Les acteurs de la L.L.D. doivent s'adapter aux nouvelles tendances du marché en offrant des contrats à durée flexible (croissance de la mobilité de l'emploi, des C.D.D. et des missions) et en intégrant une série de services comme la maintenance, l'assurance, la gestion des sinistres, etc...

En 8 ans de 1995 à 2003, le parc de véhicules en location longue durée ou en gestion de flottes en France a progressé de près de 120 % (soit 0.611 million de véhicules en 1995 contre 1,335 million de véhicules au 31 Décembre 2003).

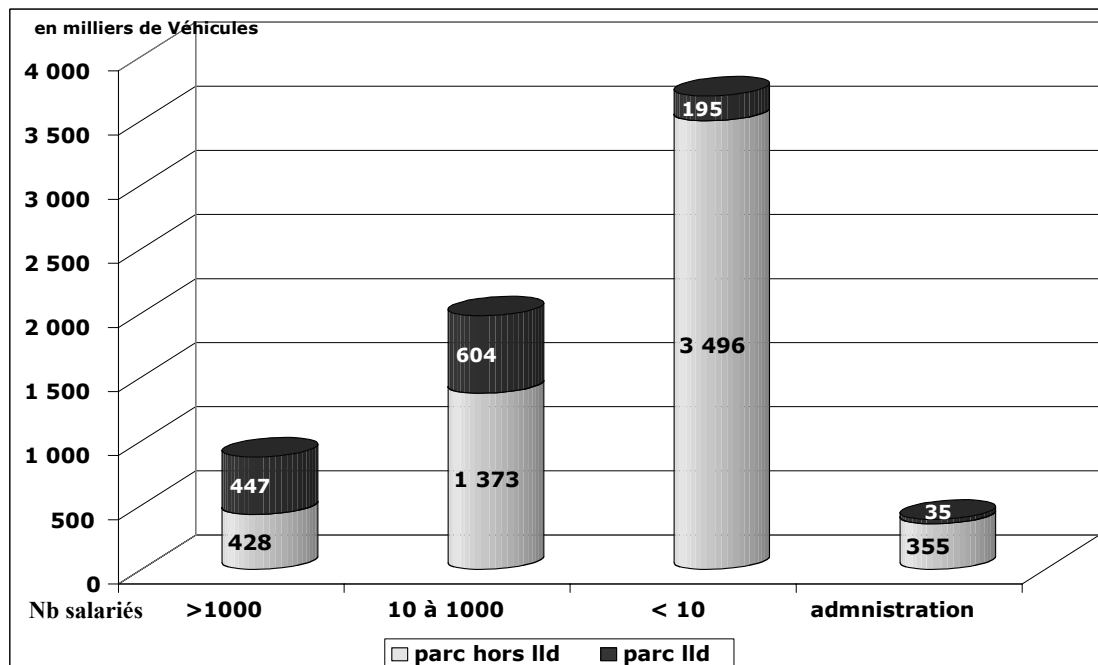


Les taux de croissance annuels de la L.L.D. se situaient entre 10% et 14% par an jusqu'en 2001 et sont revenus en 2002 et 2003 dans la zone des +5% soit toujours très largement supérieur à la croissance du P.I.B. en France et du marché automobile qui régresse de près de 5%.

Une approche analytique basée sur la segmentation du marché selon la taille du parc des locataires permet de mieux comprendre le ralentissement de la croissance au décours des exercices 2002 et 2003.

- Le marché de la L.L.D. se répartit en effet entre :
- les très grandes entreprises : plus de 1000 salariés,
  - les P.M.E. : entreprises de 10 à 1000 salariés,
  - les T.P.E. , les professionnels et indépendants : 0-9 salariés.
  - l'administration.

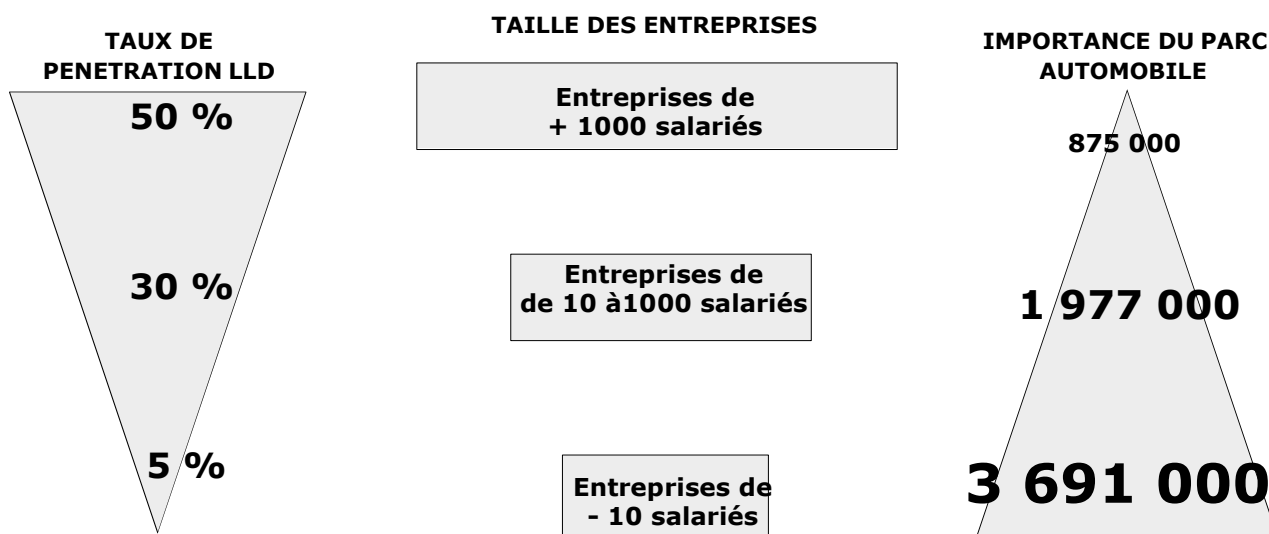
La ventilation et le poids du parc LLD par type de clientèle , est la suivante (Source SNLLVD, Etude PME juin 2003):



Près de la moitié du parc des grandes entreprises est déjà en L.L.D. Une part significative du parc qui n'est pas en L.L.D. est en « Fleet Management » (gestion de flottes sans financement). Il ne s'agit quasiment plus que d'un marché de renouvellement sur ce segment où les enjeux sont désormais Européens.

La part des T.P.E. et des professionnels sur le marché de la L.L.D. devrait mécaniquement progresser à un rythme plus élevé que celle des Moyennes et Grandes Entreprises , passant de 15% du parc en 2000 à 21% en 2005, correspondant à un doublement des volumes sur 5 ans (Prévisions S.N.L.V.L.D. juin 2002)

La Pénétration actuelle de la L.L.D. est inversement proportionnelle à la taille des entreprises utilisatrices. (Source SNLLVD, Etude PME juin 2003):



### 4.6.2.3. L'environnement concurrentiel

On distingue donc trois grandes familles de loueurs longue durée selon la taille des entreprises clientes ciblées qui diffèrent tant par leur approche financière que commerciale :

1 / Le marché des grands comptes (plus de 300 véhicules)

Les loueurs tels Arval, Lease Plan ou A.L.D., filiales de banques, investissent un marché où les entreprises clientes ont la capacité de négocier auprès des constructeurs automobiles des remises conséquentes et des taux très avantageux auprès des organismes bancaires. Le rôle de ces acteurs se résume souvent à fournir un service de gestion de flottes d'où ils tirent d'ailleurs une partie importante de leurs marges.

2/ Le marché des P.M.E. (entre 10 et 300 véhicules)

Sur ce segment très concurrentiel on retrouve des acteurs de taille moyenne bien structurés techniquement et financièrement tels Autoplan, Parcours ou Atlhon. Les majors déploient actuellement des moyens importants pour partir à la conquête de ce marché.

3/ Le marché des T.P.E. (entre 1 et 10 véhicules)

Il s'agit sans doute du marché le plus convoité, représentant un potentiel de plus de 3,5 millions de véhicules dont 5% seulement sont aujourd'hui en location longue durée. La commercialisation des produits exige une relation de proximité. Continental Lease est à ce jour identifié par les observateurs (Xerfi) comme le loueur spécialiste des T.P.E. avec près de 900 clients et plus de 3000 véhicules.

Un certain nombre d'acteurs régionaux évoluant sur ce même marché, ayant un parc moyen d'environ 1000 véhicules représentent en France quelques 20 000 véhicules que Continental Lease pourrait dans un proche avenir concentrer dans une perspective de croissance externe.

### 4.6.2.4. Perspectives

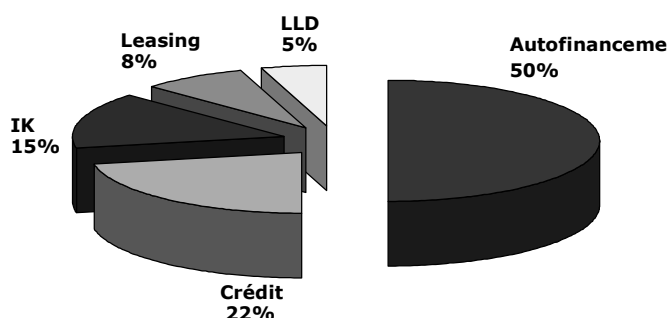
Le S.N.L.V.L.D. prévoit une croissance cumulée de 15 % du parc des entreprises en L.L.D. sur les exercices 2004 et 2005.

	2003 *	2005*	% croissance
<b>Professionnels</b>			
Parc total	3 691 000	4 230 769	15%
Parc en LLD	195 000	330 000	69%
Taux de pénétration	5%	8%	48%
Importance du segment pour les loueurs (*)	15%	21%	47%
<b>Entreprises de 10 à 1 000 salariés</b>			
Parc total	1 977 000	2 200 647	11%
Parc en LLD	604 000	680 000	13%
Taux de pénétration	31%	31%	1%
Importance du segment pour les loueurs (*)	45%	44%	-2%
<b>Entreprises de plus de 1 000 salariés</b>			
Parc total	875 000	901 328	3%
Parc en LLD	447 000	475 000	6%
Taux de pénétration	51%	53%	3%
Importance du segment pour les loueurs (*)	33%	31%	-8%
<b>Administrations</b>			
Parc total	390 000	401 460	3%
Parc en LLD	35 000	55 000	57%
Taux de pénétration	9%	14%	53%
Importance du segment pour les loueurs (*)	3%	4%	36%
<b>Total Marché</b>			
Parc total	6 933 000	7 734 205	12%
Parc en LLD	1 335 000	1 540 000	15%
Taux de pénétration	19,3%	19,9%	3%

La répartition de cette croissance à venir est très inégale en fonction de la taille des entreprises et l'essentiel se concentre sur les T.P.E. et professionnels. En effet compte tenu de la faible pénétration actuelle de la L.L.D. sur ce type de structure, le degré d'appétence naturel est mécaniquement le plus élevé sur cette cible de clients, qui, notons le, constitue l'essentiel de la clientèle actuelle de Continental Lease.

Afin d'apprécier au mieux les chances de développement de la L.L.D. auprès des T.P.E. il convient de considérer les différentes sources de financement actuelles des TPE :

Les T.P.E. utilisent une fois sur deux leurs ressources financières internes pour couvrir leurs achats automobiles ce qui pèse sur leur trésorerie et le financement de leur activité principale. Cette situation contribue à alourdir leur bilan, à dégrader leur fonds de roulement et à accroître leur assiette de calcul de taxe professionnelle.



Sources de financements parcs automobiles des T.P.E. (enquête S.N.L.V.L.D. )

Ces arguments doivent pouvoir être entendus d'une oreille attentive puisque près d'une T.P.E. sur deux a une opinion positive ou très positive de la L.L.D. et 29 % sont sans opinion, indiquant par ailleurs qu'un important travail d'information reste à faire auprès de cette population d'entrepreneurs et de leurs conseils.

L'automobile est avant tout un bien de consommation dépréciable. Il est généralement admis que le surcoût généré par l'accession à la propriété est extrêmement important pour des durées inférieures à 48 mois et dans le cas d'une utilisation professionnelle assise sur une visibilité inférieure à 40 mois l'allègement des charges arbitre naturellement en faveur de la L.L.D.

La raison en est fort simple : la L.L.D. n'intégrera dans ses coûts que la dépréciation du véhicule sur la période de location alors que les autres techniques font supporter l'amortissement total du véhicule au client.

Il n'en demeure pas moins que la L.L.D. reste perçue à tort par les T.P.E. (étude S.N.L.V.L.D.) comme étant plus coûteuse que les formules de type crédit ou L.O.A. pour 2 raisons principales :

- Les T.P.E. contrairement aux structures plus importantes ont une vision des coûts automobiles réels directs et indirects sous-estimée de 20 à 30 % .
- Les loueurs classiques ne font généralement pas la preuve d'une grande agressivité commerciale sur ces demandes unitaires d'un profil client difficile à cerner pour eux.

Par ailleurs les process habituels des loueurs les contraignent à rester à l'intérieur des remises standard accordées par protocole annuel auprès des constructeurs, réservant les remises supplémentaires de type « spot » négociées avec les constructeurs pour les opérations concernant des flottes de taille significative.

#### **4.6.3. Le positionnement de CONTINENTAL LEASE sur son marché : Produits et Stratégie**

##### **4.6.3.1. Description de l'offre Produit**

CONTINENTAL LEASE a développé des produits adaptés aux besoins des T.P.E. et artisans.

La société commercialise actuellement 4 offres de location longue durée : TPE Express et Flexy pour les véhicules neufs, Ecolease pour les véhicules récents, et Courtesy, contrats de L.L.D. à destination des garages automobiles et des réparateurs visant à financer les véhicules de prêt.

Le montant du loyer mensuel versé par le client varie en fonction de la durée du contrat, du kilométrage et du type de véhicule. Il peut être linéaire ou dégressif et prend en compte plusieurs variables, dont la valeur d'achat et de revente du véhicule, les services souscrits et le taux de financement.

## TPE Express

Continental bénéficie en permanence d'une disponibilité de véhicules (véhicules de tourisme et utilitaires). Il constitue un avantage concurrentiel très important sur la clientèle des T.P.E./artisans, qui exige une disponibilité immédiate des véhicules. Ces Véhicules sont soit localisés sur parc chez les constructeurs soit via l'activité location courte durée pour le produit Ecolease. TPE Express est donc un produit de location longue durée à destination des TPE. La durée d'un contrat TPE Express s'élève à 36 mois avec des versements mensuels linéaires. En cas de restitution anticipée du véhicule, le locataire est tenu au paiement d'une indemnité contractuelle calculée selon une formule arrêtée par le S.N.L.V.L.D. (Syndicat National des Loueurs de Véhicules Longue Durée).

## Flexy-Car et Flexy-Van

Ce produit permet au client de disposer d'une certaine flexibilité en terme de durée. Le contrat de location porte sur une durée de base de 36 mois avec une tarification dégressive. Son originalité réside dans le fait qu'il confère au locataire le droit de se désengager à partir du 3ème mois sans paiement d'une indemnité. La durée moyenne de ces contrats Flexy est estimée à environ 10-12 mois en 2003.

## Ecolease

L'offre de location longue durée « Ecolease » est une forme de L.L.D. « discount » car elle porte sur des véhicules récents (3 à 18 mois et souvent peu kilométrés.). Cette offre permet de pratiquer des tarifs extrêmement attractifs pour la clientèle sur des durées de location plus courtes qu'une L.L.D. classique avec disponibilité immédiate du véhicule. Cette disponibilité correspond à des véhicules en provenance :

- De retours anticipés sur opérations de L.L.D. classiques
- De véhicules en parc en Location Courte Durée.
- D'opportunités d'achat constructeurs (O km ou Buy -Back récents)

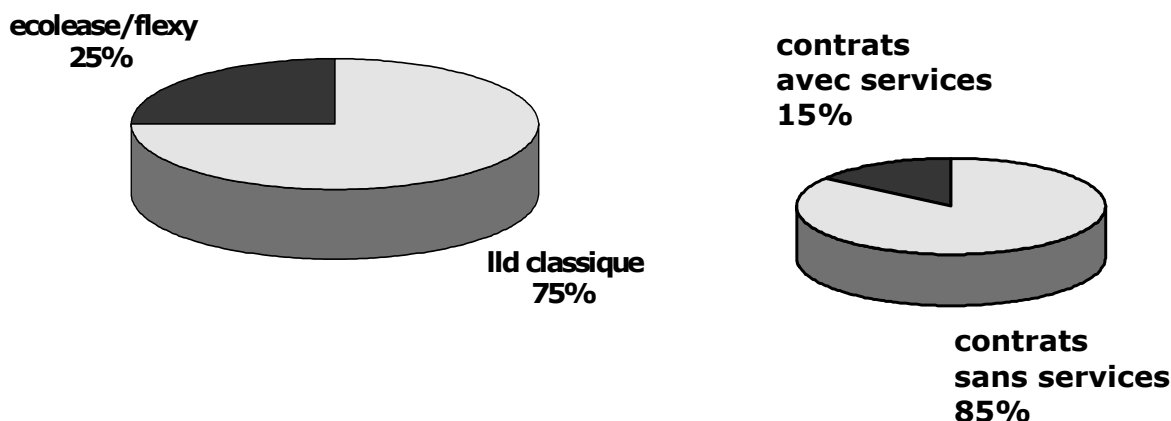
## Courtesy-Car

Courtesy est un contrat de location longue durée portant sur des véhicules mis à la disposition de réseaux de réparateurs automobiles ou de garages indépendants. Cette offre permet aux réparateurs de disposer, à un prix attractif, d'un parc de véhicules dits « de courtoisie », c'est à dire destinés à leur propre clientèle lorsqu'ils leurs voitures sont en réparation. Ce contrat porte sur une durée de 3 à 4 ans.

La filiale CMC a été créée en partenariat avec le Groupe MOTORCARE qui gère les sinistres automobiles pour le compte des compagnies d'assurances. Cet accord permet à CMC d'être hébergé dans les locaux de la société à Stuttgart et donc de tester le marché allemand à moindre coût. Il s'agit d'un axe de croissance pour les années à venir.

### 4.6.3.1.1. Répartition par type de produits et services

Au 31 Décembre 2003 les contrats en Location Longue Durée classique « TPE Express» contribuaient aux 3/4 des encours, le solde revenant aux contrats « Ecolease / Flexy ».



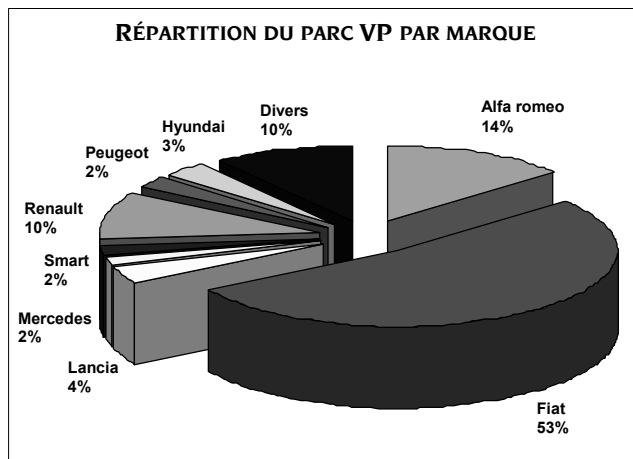
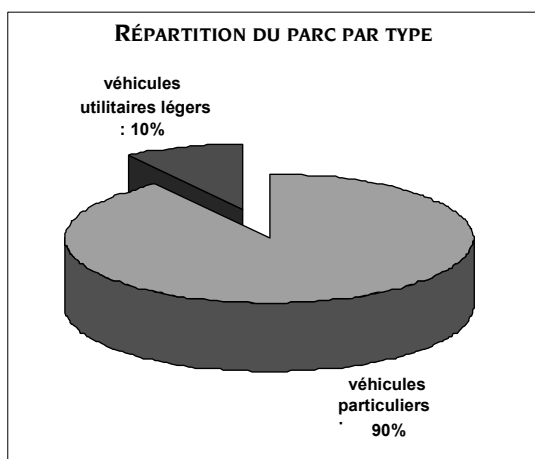
Source : CONTINENTAL LEASE

Il faut remarquer la montée en régime rapide de ces derniers, rendue possible par la maturité du parc correspondant aux contrats classiques entraînant de ce fait l'augmentation du pool potentiel disponible d'Ecolease au sein même de la flotte de Continental.

L'objectif à moyen terme est de générer 35 % du volume de l'activité de Continental Lease sur le marché des T.P.E. en Ecolease / Flexy.

Le taux de pénétration de la vente de services (essentiellement l'entretien) est chez CONTINENTAL LEASE largement inférieur aux standards de la profession (> 50 %).

Cette situation atypique s'explique par la volonté de proposer une mensualité compatible avec l'attente de la clientèle T.P.E. qui naturellement n'est pas en demande de services et permet à CONTINENTAL LEASE d'améliorer sensiblement son taux sur l'opération de financement et par la même sa rentabilité.



Source : CONTINENTAL LEASE

Le poids des marques du groupe Fiat correspond à une stratégie d'optimisation des achats qui en les concentrant au départ sur un constructeur généraliste a permis d'obtenir des conditions de remises exceptionnelles permettant d'optimiser les marges mais également de positionner des valeurs résiduelles conservatrices sans pénaliser la compétitivité des loyers.

En 2004 de nouveaux canaux d'achat s'offrant à CONTINENTAL LEASE, la part du groupe Fiat au sein du parc diminuera sensiblement.

D'autre part, le groupe, à titre exceptionnel pour un loueur longue durée, dispose d'un engagement de reprise (buy-back) de la part de Fiat Auto France qui garantit les valeurs résiduelles des 3 / 4 des véhicules du groupe Fiat.

#### 4.6.3.1.2. Dénouement du contrat de LLD

A l'issue du Contrat de LLD le locataire restitue son véhicule à CONTINENTAL LEASE qui fait procéder à son expertise afin d'évaluer les coûts liés à la remise en état dudit véhicule ainsi que le kilométrage excédentaire éventuellement constaté par rapport au kilométrage initialement souscrit. Ces facturations complémentaires à la charge du client utilisateur représentent en moyenne 681 par véhicule restitué.

CONTINENTAL LEASE qui dispose de son parc est alors conduit au cas par cas à arbitrer entre cession du véhicule ou « relocation » de type Ecolease.

Les cessions sont réalisées sur le marché du véhicule d'occasion sur lequel près de 28 millions de véhicules ont été vendus en 2003 sur les principaux marchés Européens, dont 5,3 millions en France. Ces chiffres sont stables depuis plusieurs années.

On observe depuis deux ans une accélération des ventes intracommunautaires de V.O., facilitée par une simplification des procédures administratives et fiscales, ainsi qu'une professionnalisation de l'activité (création de labels, organisation des flux, institution de garanties, développement des enchères et de l'Internet).

L'entrée imminente des 10 nouveaux pays de l'Europe de l'Est dans l'espace Européen devrait « doper » l'exportation de V.O. plus récents vers ces pays, qui représentait déjà 500 000 véhicules en 2001.

L'étude Fleet Index d'Eurotax Glass's confirme une bonne tenue des prix des VO en Europe, dont le prix moyen a progressé de 0,3% en 2003, pour les véhicules de trois ans et plus

Dans ce contexte, on peut raisonnablement écarter le risque d'une chute structurelle importante des prix pour les années à venir.

Les différents canaux de revente pour les véhicules en fin de contrat sont :

- les ventes à marchands,
- les ventes à particuliers via Internet,
- les enchères (environ 25% en France, 60% en Angleterre),
- les ventes à l'export,
- les ventes aux utilisateurs (15% à 20%).

Les spécificités du Groupe Continental sur le marché V.O.

D'une façon générale, les loueurs classiques sont organisés pour s'approvisionner exclusivement au travers de protocoles Constructeurs et pratiquer la location longue durée sur des véhicules neufs livrés par les réseaux de concessionnaires. Au terme de leurs contrats, les véhicules sont revendus par le biais de 4 canaux : Utilisateurs, Marchands, Enchères et Concessionnaires.

On observe actuellement une concurrence âpre entre les Banques et les Constructeurs, principalement sur les gros Parcs. Dans cette bataille les loyers sont calculés au plus juste, les valeurs résiduelles des véhicules étant souvent surestimées. Le risque de perte à la revente se trouvant donc augmenté.

Continental au contraire dispose sur sa cible de clientèle d'une meilleure marge de manœuvre en matière de valeur résiduelle et minimise ainsi naturellement son risque.

Enfin, il est important de noter qu'environ 50 % des contrats en cours bénéficient d'une clause de rachat par le constructeur (buy-back) ce qui constitue une seconde sécurité exceptionnelle pour un loueur longue durée.

#### **4.6.3.2. La Stratégie**

Un des facteurs clés de succès sur ce segment de marché réside dans la capacité à proposer des produits inédits et une organisation qui correspondent aux besoins des T.P.E.

CONTINENTAL LEASE a depuis son origine poursuivi une politique commerciale de proximité, de flexibilité, et de réactivité comprenant plusieurs axes :

- des équipes commerciales spécialisées et formées aux méthodes du groupe pour s'adresser la clientèle ciblée : Artisans, T.P.E.
- une disponibilité de véhicules permettant d'orienter la demande du client et de rendre l'offre plus réactive.
- une politique d'achat de véhicules ciblés (meilleure remise de base).
- un système d'appréhension du risque permettant un processus de décision rapide.
- une politique de tarif et de garanties adaptés et compatibles avec le risque T.P.E. : frais de dossiers, premier loyer majoré, caution du gérant, recours à l'Ecolease....
- une grande souplesse dans la gestion de la vie du contrat (durée, kilométrage) à l'entrée et à la sortie grâce au couplage avec le produit Ecolease.
- le développement de points de vente régionaux (nécessité d'une présence physique en régions) accélérant ainsi la commercialisation des contrats de moyenne durée type « flexy ».

#### **Des outils informatiques adaptés**

Continental Lease a développé pour ses besoins spécifiques ses propres outils informatiques permettant d'assurer l'ensemble de la gestion informatique du parc de véhicules et de donner accès aux forces de vente de Continental ainsi qu'à tous ses prescripteurs à un système de tarification de L.L.D. en ligne.

#### **Des synergies entre la location longue, courte et moyenne durée**

La société a su développer une double compétence en courte et longue durée. Bien que gérées de façon indépendante, la location longue durée et la location courte durée font apparaître de véritables synergies : synergies à l'achat, utilisation du réseau d'agences pour la vente de l'ensemble des produits du groupe, notoriété d'une seule marque (Continental), fichiers clients partagés, marketing complémentaire, etc.

Le développement du réseau de franchisés en courte durée permet également au métier de la longue durée de gérer ce nouveau parc et d'accroître son volume d'activité. Le métier de la moyenne durée (contrat « Flexy ») bénéficiera particulièrement de cette présence locale.

## Un réseau d'agences bientôt national

Continental Lease finalise actuellement la constitution de son réseau d'agences de location longue durée couvrant les principales régions économiques françaises : outre les implantations Parisiennes, les agences de Marseille, Nice et Rennes sont déjà opérationnelles et constituent des pôles régionaux indépendants. Celles de Lille, Bordeaux, Strasbourg et Lyon le seront courant 2004/2005.

Ce réseau en propre n'a pas vocation à s'étendre davantage. En effet le groupe entend poursuivre l'essentiel de sa stratégie de « capillarité » en développant son réseau d'agences en franchise sous la marque CONTINENTAL RENT.

**En synthèse les avantages compétitifs de CONTINENTAL LEASE sur le marché de la Location Longue Durée à destination des TPE et artisans sont les suivants :**

- **Une organisation adaptée à une clientèle spécifique ( TPE et artisans ) ;**
- **Une véritable présence nationale (Ile de France et principales métropoles régionales) ;**
- **Une offre produits ciblée et développée en fonction des besoins de la clientèle ;**
- **Une force commerciale spécialisée selon la clientèle ciblée ;**
- **Une forte réactivité.**

## 4.7. LA FRANCHISE DE CONTINENTAL RENT EN LOCATION COURTE ET MOYENNE DUREE

Le groupe Continental évoluant sur un marché de proximité, a entrepris de décliner en 2002 la marque Continental Rent pour la location en courte et moyenne durée compte tenu de la nécessité :

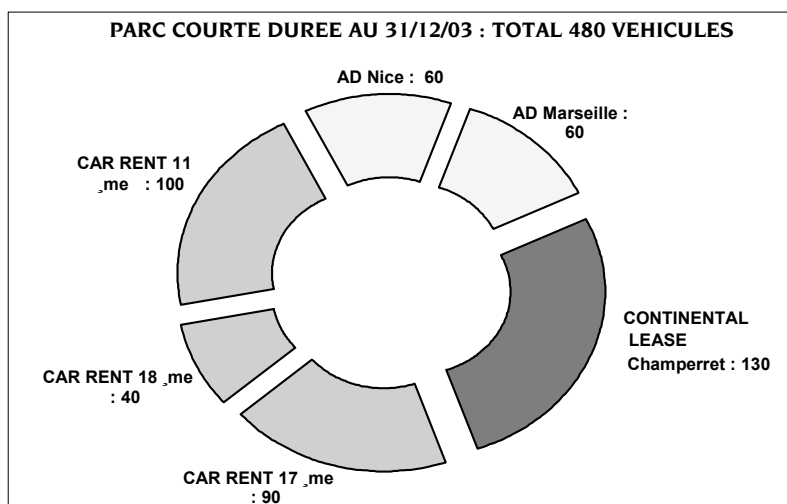
- d'offrir à ses clients la réponse qu'ils attendaient en matière de mobilité et de flexibilité automobile (continuum de durées).
- de s'appuyer sur un réseau lui permettant de relayer ses offres et d'accroître la notoriété et la visibilité des marques du groupe en régions.
- d'offrir d'avantage de services en matière de L.L.D. (véhicules d'attente, véhicules relais.)
- d'offrir un produit d'appel pour son marché de proximité.
- d'intégrer l'ensemble de son offre et de prendre un soin particulier à former son personnel à la vente de l'ensemble des produits courte, moyenne et longue durée du groupe Continental.

Après avoir éprouvé et validé son concept, Continental Rent compte à ce jour 6 agences en propre pour une flotte de 480 véhicules. Cette activité de location courte durée en propre qui a généré au total un chiffre d'affaires de 2,3 ME en 2003 s'exerce au travers de 3 entités juridiques :

- Car Rent dont le groupe détient 75% du capital, (3 agences)
- AD Nice location (2 agences)
- et la partie courte durée du site logistique de Champerret appartenant à Continental Lease.

Afin de simplifier les structures, ce pôle de location courte durée détenu en propre est appelé à être regroupé à terme dans la même entité juridique .

Ce pôle n'a pas vocation à se développer car Continental Rent met en place depuis le dernier trimestre 2003 son réseau de franchisés.





#### 4.7.1. Le Métier de la franchise en location courte durée

Il consiste à développer la marque à travers un réseau. Cette activité doit s'appuyer sur une identité de marque forte et reconnue. Elle permet à la fois :

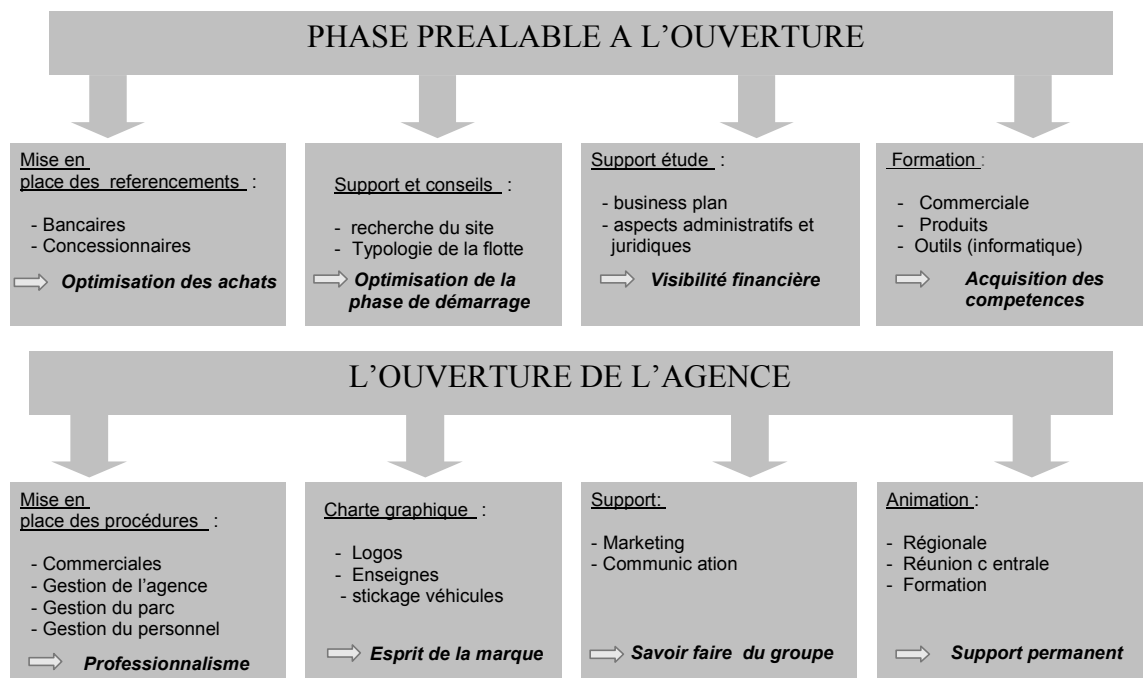
De bâtir un réseau dense et donc de bénéficier d'une présence locale importante,

De générer des revenus significatifs pour le franchiseur

Et de renforcer la valeur ajoutée de la marque sur le plan national

##### 4.7.1.1. Le process Continental Franchising

Continental Franchising a développé les outils nécessaires au déploiement de la marque Continental Rent et accompagne les franchisés lors des différentes étapes de leur développement.



##### 4.7.1.2. Conditions d'accès à la franchise Continental Rent

Continental Franchising recrute de préférence les membres de son réseau parmi des professionnels de l'automobile tels que d'anciens responsables d'agences de location, ou des distributeurs automobiles.

Les principales conditions financières d'accès au contrat de franchise signé pour 5 ans renouvelable sont les suivantes :

- Apport en capital de 75 Keuros au minimum.
- Droit d'entrée de 7,5 à 25 Keuros en fonction de la situation géographique.
- Redevances annuelles : 3,5% du chiffre d'affaires hors taxes.
- Campagnes de communication : 1,5% du C.A. H.T.

En contrepartie le franchisé bénéficie notamment :

- De l'accès au système informatique et au central de réservation Continental Rent. com.
- De la communication nationale faite par le Groupe
- Des protocoles d'achat centraux

En outre les franchisés sont commissionnés sur le chiffre d'affaires apporté à Continental Lease en location longue durée ou en location avec option d'achat.(Activité Voitures.com) :2% du prix H.T. remisé.

#### 4.7.2. Le marché et ses acteurs

Quelques chiffres clés : Source CNPA et XERFI (étude analyse du marché-prévisions 2004-forces en présence) mai 2003

- 4250 « stations » de location courte durée en France dans 550 villes
- parc estimé à 230 000 véhicules (dont 79 % de véhicules particuliers)

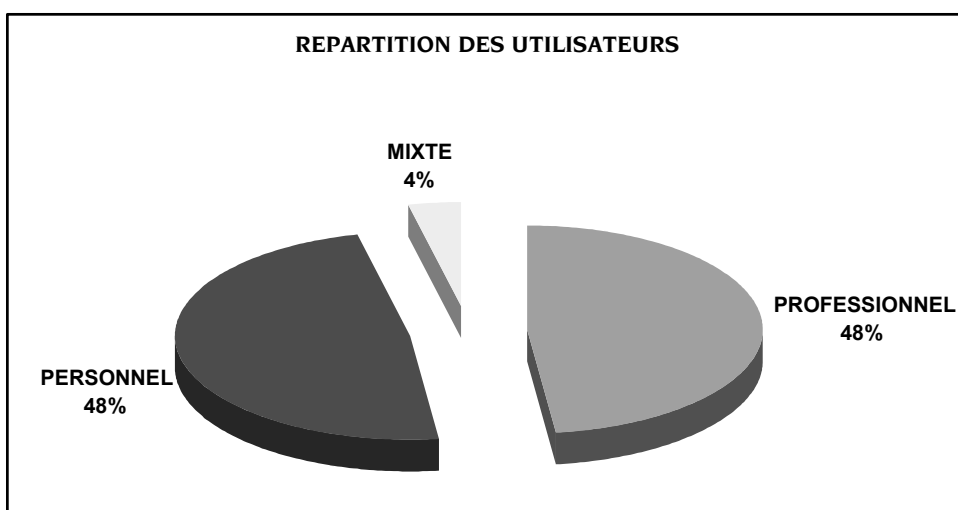
- chiffre d'affaires de 1,8 milliard d'Euros en 2002 (1,4 milliard avec les voitures, et 0,4 milliard avec les utilitaires légers)
- 8,1 millions de locations par les français en France ou à l'étranger en 2002
- 7 % des français ont eu recours à la location courte durée en 2003 (25 % des Américains ont eu recours à la location courte durée pendant la même période)

#### 4.7.2.1. Le marché actuel de la location courte durée en France

Après une baisse du marché de la location courte durée de 2,5% en 2001 en raison de l'impact du 11 septembre, en 2002, les locations des Français en France ou à l'étranger, à titre privé ou professionnel, ont progressé de 4,4% pour dépasser les 8,1 millions d'unités.

L'année 2003 a connu un léger ralentissement de l'ordre de 1% principalement du à la succession d'événements internationaux pénalisant pour le secteur du tourisme en général (guerre en Irak, morosité économique, pneumopathie atypique...). Ce tassement a essentiellement touché les majors qui opèrent sur la clientèle dite de « trajet » via les aéroports notamment.

Les utilisateurs de la location courte durée se répartissent de façon égale entre particuliers et entreprises / professionnels. (sources CNPA, Xerfi)

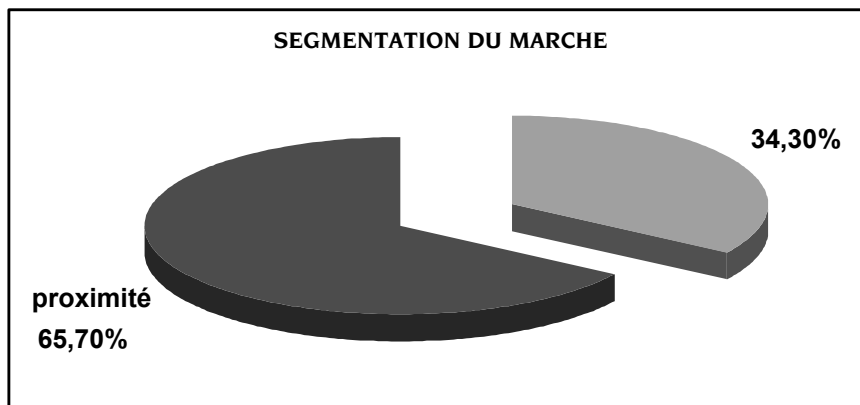


Le marché de la location courte durée est réparti entre 2 types d'acteurs :

Le marché dit « d'acheminement » sur lequel opèrent les enseignes internationales c'est-à-dire les loueurs présents dans les aéroports et les gares visant essentiellement une clientèle d'affaires et de grands comptes.

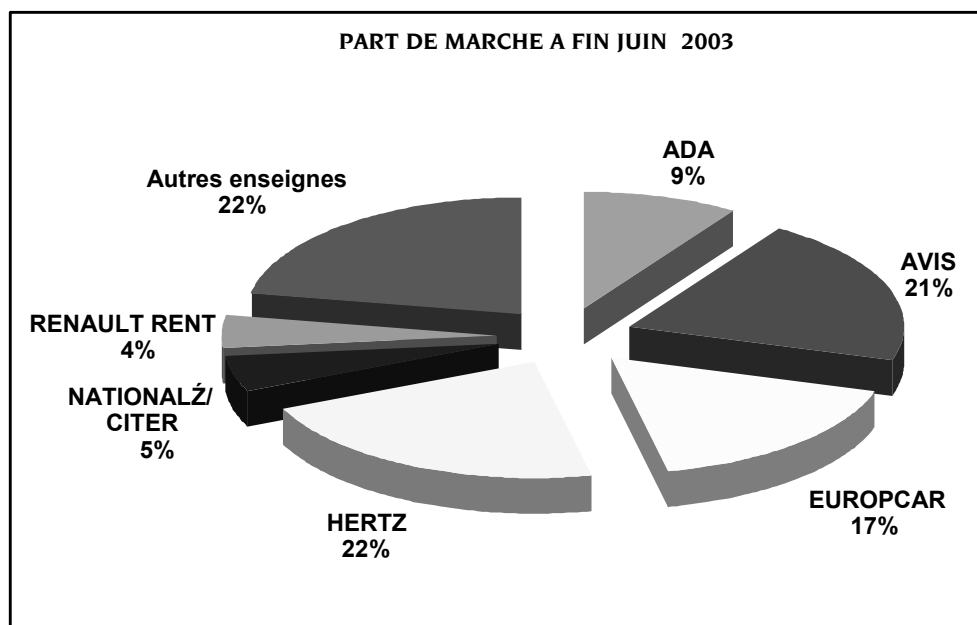
En 2003 ce marché représentait 1/3 du volume d'affaires total de la location courte durée.

Le marché dit « de proximité » traité par des enseignes nationales ou régionales destiné à une clientèle de P.M.E., T.P.E. et particuliers. Il représente actuellement les 2/3 du marché total. (source C.N.P.A.)



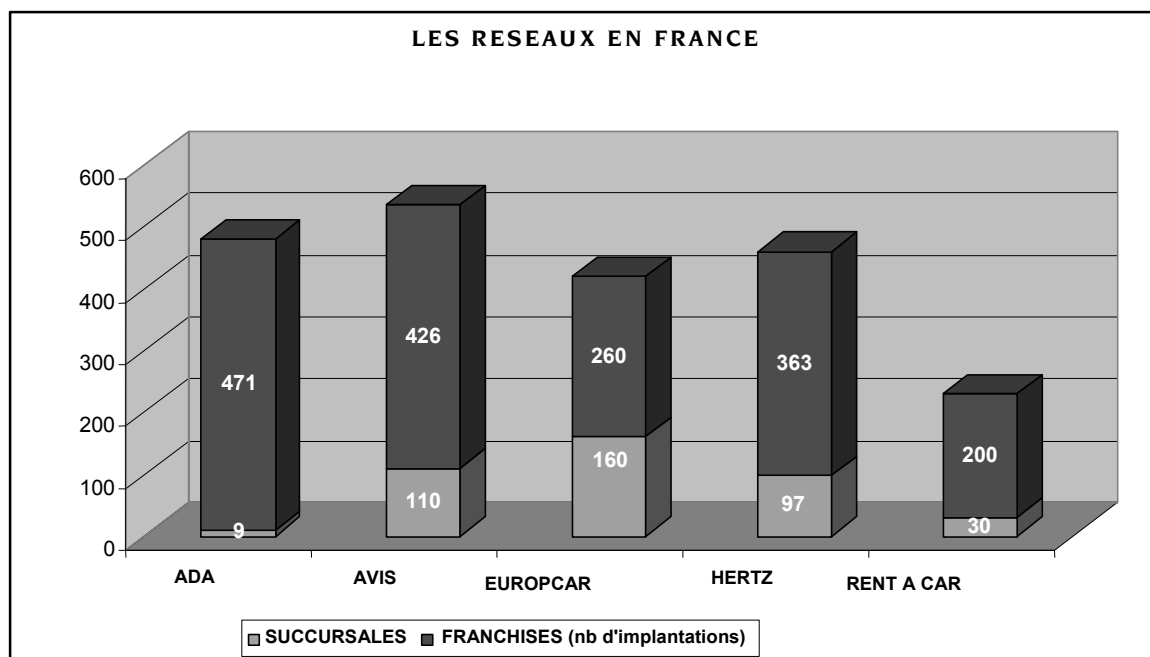
#### 4.7.2.2. L'environnement concurrentiel

Le marché de la location courte durée automobile est extrêmement concentré puisque les cinq premiers acteurs regroupent 75% des parts de marché. En outre, les deux premiers loueurs détiennent chacun plus de 20% des parts de marché tandis que le quatrième et le cinquième en ont moins de 10%.



A l'image du secteur aérien on a vu apparaître sur le marché des enseignes low costs telle Easy- Car qui n'ont pas rencontré le succès attendu.

La plupart des enseignes qu'elles soient de proximité ou de d'acheminement ont développé leur réseau grâce à la franchise.



### **4.7.2.3. Evolution du marché et Perspectives**

La crise traversée par le tourisme depuis le 11 septembre 2001 a affecté le secteur de la location courte durée. Le marché a connu une profonde mutation tant pour les « loueurs corporate » que pour les enseignes de proximité.

La réorganisation du marché s'est caractérisée par des concentrations parmi les enseignes des majors (rachat de budget par avis) et par un rééquilibrage des réseaux de proximité qui se sont concentrés sur leur métier de franchiseur, cédant ainsi une partie des agences détenues en propre (Ada).

Les professionnels (source Emap, février 2004) estiment que le marché Européen de la location courte durée devrait de nouveau enregistrer dès cette année une croissance comprise entre 4 et 5 % par an jusqu'en 2007 alimentée notamment par les nouveaux modes de consommation automobile des Particuliers ainsi que par l'élargissement de la Communauté Européenne. Le marché Européen devrait donc se situer aux alentours de 9 milliards d'euros en 2007 contre 7,6 milliards d'euros en 2003.

### **4.7.3. Le positionnement de la marque Continental Rent sur son marché**

La marque Continental Rent est clairement positionnée sur le marché de la proximité, qui représente les 2/3 du marché de la location courte durée en France.

Les réseaux de franchise développés par les principaux opérateurs de ce marché que sont Ada et Rent-a-Car sont à présent arrivés à maturité compte tenu de leur couverture géographique.

Fort de ses 5 années d'expérience et d'un savoir faire éprouvé le Groupe Continental lease a su développer une franchise dont l'offre intègre l'ensemble des métiers de la location automobile par le biais des synergies du groupe.

#### **4.7.3.1. Le réseau de franchisés de la marque Continental Rent et ses perspectives**

La franchise Continental Rent qui a été lancée en octobre 2003 comptait au 15 avril 2004, 9 points de vente : Paris XV, Argenteuil, Le Perreux, Toulouse, Orvaux(44), Bayonne, Pointe-à-Pitre, Saint-Denis, Plaisir.

L'automobile qui réalise à elle seule 10% du chiffre d'affaires de la Franchise en France (toutes enseignes confondues :source Fédération Française de la Franchise.) suscite spontanément de nombreuses vocations d'entrepreneurs. Grâce à sa notoriété et à sa politique de communication le groupe traite de nombreuses candidatures (100 prospects dans la base à ce jour). Parmi celles-ci, il faut noter la présence d'opérateurs appartenant déjà à d'autres réseaux souhaitant étendre leur zone d'activité. Ceci s'explique de par la rareté des enseignes disponibles.

Pour CONTINENTAL RENT, la montée en régime du réseau sera prudente en 2004 : 30 points de vente, puis atteindra son rythme de croisière en 2005 (+ 44) et 2006 (+ 55) .

Le groupe Continental donne accès à ses franchisés (sans aucune obligation contractuelle) :

- à des conditions d'achat de véhicules compétitives.
- au financement des 15 premiers véhicules (package franchise optionnel) lors de la création d'une nouvelle agence prenant la forme d'un contrat de LLD de 24 mois (véhicules neufs ou contrats Ecolease).

#### **4.7.3.2. La franchise Continental Rent : un axe de croissance stratégique pour le groupe**

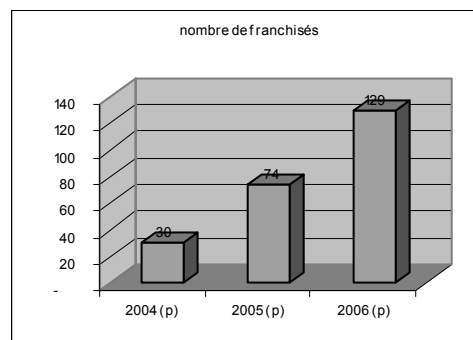
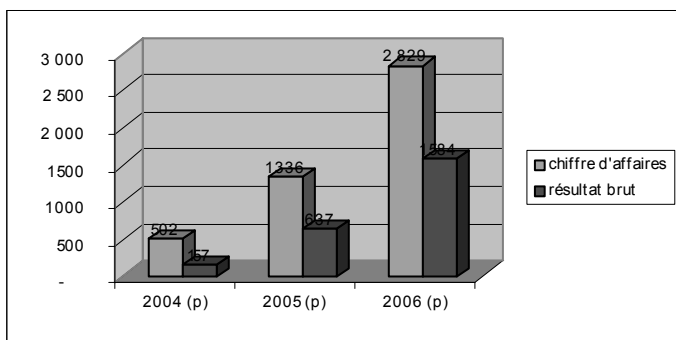
1. Le groupe Continental a besoin de s'appuyer sur un réseau national dense pour distribuer l'ensemble de ses produits sur son marché de proximité : TPE, Particuliers.

- Un seul interlocuteur pour simplifier la « problématique automobile » de l'artisan et traiter l'ensemble de ses besoins de mobilité.
- Une offre produit flexible, totalement intégrée (de la L.C.D à la LLD) facilitée par l'existence d'agences automobiles .

2. Ce réseau est en lui-même une source de profit pour Continental Franchising et une source de croissance pour le groupe nécessitant moins d'investissements que la LLD.

L'activité « franchise » est logée dans l'entité « Continental Franchising » filiale à 100% de CONTINENTAL LEASE. Elle génère outre les redevances sur chiffre d'affaires, une rémunération immédiate (droits d'entrée) importante en phase de développement.

Elle ne supporte aucun risque financier lié aux investissements des franchisés ou aux encours de leur parc.



3. L'activité franchising permet de développer les synergies au sein du groupe :

- Le volume supplémentaire de véhicules acheté par le réseau permet d'améliorer les conditions de remise auprès des constructeurs pour l'ensemble du groupe.
- Les agences du réseau peuvent être utilisées comme base logistique pour la livraison des véhicules et leur retour en fin de contrats (arbitrage vente ou Ecolease).
- Le réseau Continental Rent est prescripteur pour Voitures.com en L.L.D. et en L.O.A. .
- Le réseau est en outre un client en L.L.D. pour Continental Lease.

#### 4.8. LOCATIONDEVOITURES.COM : PORTAIL INTERNET MARCHAND VOITURES.COM

Ce portail Internet à pour but de proposer aux particuliers et aux entreprises une vision de l'ensemble des types de véhicules disponibles sur le marché français et un accès à tous les modes d'acquisition et de consommation automobile : crédit, L.O.A., L.L.D., L.C.D. .

##### 4.8.1. Le Métier

On ne peut aborder le Métier de Voitures.com sans prendre en compte les deux phénomènes majeurs que sont :

- La mise en place de la nouvelle Réglementation Européenne sur la Distribution Automobile.
- Le développement massif de l'Internet à haut débit qui seul permet l'utilisation de ce média dans de bonnes conditions.

##### 4.8.1.1. L'impact de la nouvelle Réglementation Européenne sur la Distribution Automobile

L'étude réalisée en juin 2003 par Eurostaf est particulièrement pertinente et tente de répondre aux principales interrogations de l'ensemble des acteurs du secteur :

[http://www.eurostaf.fr/fr/01etudes/automobile/impact\\_nvelle\\_reglementation/](http://www.eurostaf.fr/fr/01etudes/automobile/impact_nvelle_reglementation/)

« Quelles sont les perspectives d'évolution des formes de distribution actuelles (concession, distribution directe) ? Quelles sont les chances des nouveaux entrants, et qui va percer ? Quelles seront les conséquences de la séparation de la vente et de l'après vente sur la structure concurrentielle des différents circuits ? Quel rôle comptent jouer les constructeurs, les équipementiers, les réseaux de concessions dans la reconfiguration qui se prépare ?

Les distributeurs automobiles doivent aujourd'hui faire face à trois problématiques majeures :

- En premier lieu, ils évoluent sur un marché en repli sensible, où les exigences des consommateurs en matière de services, de garanties de mobilité et de prix se durcissent considérablement.
- En second lieu, ils sont sous la pression des constructeurs, qui après s'être attaqués en priorité à leurs coûts de production, cherchent désormais à alléger leurs coûts de distribution à travers, notamment, leur projet de « nouvelle distribution ».
- Mais le principal défi qu'ont à relever les distributeurs est lié à l'application de la directive 1400/2002 qui va progressivement changer la donne concurrentielle de tout l'aval de la filière automobile.

La Nouvelle Réglementation a en effet des répercussions sur la stratégie de toutes les entreprises de la filière :

- Les constructeurs veulent le plus souvent optimiser le système de distribution actuel en concentrant leurs efforts sur un nombre plus restreint d'investisseurs. Cependant, certains constructeurs, notamment asiatiques, tentent au contraire de profiter des bouleversements actuels pour élargir leur réseau.
- Les concessionnaires se divisent en deux camps : Les plus puissants financièrement essaient de créer de véritables groupes de distribution multimarques, plus autonomes par rapport aux constructeurs. ( Le rachat du numéro 2 de la distribution française, Cica, par le numéro 1, PGA motors, illustre cette stratégie). Les

concessionnaires les moins puissants s'apprêtent soit à être absorbés par plus gros qu'eux, soit à délaisser la vente au profit du S.A.V.

- Les nouveaux entrants (grande distribution, banque, assurance, service de mobilité et Internet) adoptent tous une stratégie de pénétration progressive, mais déterminée. Ils recherchent des accords avec les constructeurs, en attendant que les effets de la Nouvelle Réglementation permettent une entrée plus directe sur le marché par prise de participation ou investissement en propre.

Toujours selon Eurostaf, le scénario le plus répandu du système actuel de Distribution Automobile se déroulera en trois étapes :

- Dans un premier temps (aujourd'hui) les attitudes prudentes et défensives prédominent chez tous les acteurs du marché et les stratégies de pénétration du secteur s'élaborent dans l'ombre.

- La bataille concurrentielle portera d'abord sur le S.A.V., et ceci dès 2004. Les entreprises de la rechange indépendante ont, avec la nouvelle réglementation, une opportunité de reconquérir le marché du S.A.V. qu'elles ne laisseront pas passer...

- Enfin, d'ici deux ans à peine, vers 2005-2006, la création de nouveaux canaux de vente de V.N. (véhicules neufs) sera le véritable moteur de reconfiguration de la distribution automobile. Ces nouveaux canaux de vente n'ayant pas à supporter l'activité « après-vente », consommatrice de main d'œuvre qualifiée, ont toutes les chances de percer.

#### **4.8.1.2. L'impact du développement de l'A.D.S.L. sur la consommation automobile**

Une enquête réalisée en mai 2003 par Cospirit research /Cartrack fait apparaître que plus de 80 % des acheteurs de véhicules disposant d'Internet utilisent cet outil au cours de la phase préliminaire à l'achat.

<http://www.cospirit.com/co544.htm>    <http://www.cospirit.com/co548.htm>

Cette étude met en évidence plusieurs tendances de fond sur le marché de l'automobile en ligne :

- Internet est une source d'information incomparable pour les acheteurs d'automobiles : 70 % des personnes interrogées ont découvert de nouveaux modèles grâce à Internet.

- Internet est un outil de validation et de réassurance de l'achat pour le consommateur : Ainsi, si 62 % des personnes interrogées se sentent aidées dans le choix de leur modèle, elles sont près de 76 % à estimer qu'Internet les a confortées dans ce choix.

- Internet est un accélérateur du processus d'achat disposant d'informations plus à jour et mieux documentées sur les modèles. 82 % des acheteurs estiment qu'Internet leur fait gagner du temps. Ce chiffre est cependant à nuancer car seulement 42 % jugent qu'Internet permet une mise en relation plus rapide avec le concessionnaire.

- L'utilisation d'Internet dans le processus d'achat automobile est sur la courbe ascendante : si 20% des personnes interrogées expriment encore une réticence quant à l'utilisation d'Internet dans leur processus d'achat automobile, on constate toutefois que l'arrivée progressive du haut-débit dans les foyers va contribuer à accroître et confirmer les tendances observées par l'étude Cospirit.

- Ce dernier point est particulièrement important et explique pourquoi les constructeurs automobiles ont massivement investi dans l'Internet au cours des 2 dernières années.

Ce comportement de 'l'Internautomobiliste' vient en complément voire en remplacement de la démarche d'achat entreprise au travers de revues et journaux spécialisés pour répondre à 3 objectifs :

- S'informer sur les offres afin de présélectionner les modèles qui constitueront la 'short list' de l'acheteur.
- S'informer sur les éventuelles promotions disponibles en incluant les financements et services
- S'informer sur la valeur marchande de son véhicule actuel pour mieux négocier sa reprise ou positionner son annonce sur les supports spécialisés de Presse et d'Internet.

### **4.8.2. Le Marché et ses acteurs**

#### **4.8.2.1. Les sites des constructeurs**

Tous les constructeurs sont présents sur Internet sous la forme de portails ayant des fonctionnalités similaires :

- Présentation de leur gamme de véhicules
- Recherche du Concessionnaire le plus proche et dans certains cas possibilité de prise de contact
- Accès aux véhicules d'occasion présentés dans le réseau
- Liens avec l'organisme de financement du constructeur

Les investissements réalisés sur Internet sont importants. Renault a récemment communiqué sur la fréquentation de son site :(source : AutoActualité 23/02/2004 )

« Avec une audience en décembre de 121 000 visiteurs uniques, qui ont passé en moyenne 11 minutes, le site de Renault.fr prend de l'ampleur. En un an, le trafic du site français a même progressé de près de 80 % », selon Le Journal du Net.

Sur le site, les rubriques et services les plus appréciés sont la configuration d'un véhicule neuf, la recherche d'un véhicule d'occasion parmi les 55 000 modèles proposés (dont la moitié en France) et les sites locaux des concessionnaires. La lettre d'information mensuelle de Renault est également un succès avec ses 32 000 abonnés, alors que 30 500 internautes se sont inscrits à son service de personnalisation des services "My Renault". Le réseau du constructeur bénéficie pleinement de cette politique puisque les internautes peuvent être directement mis en contact avec les concessionnaires. Grâce à ce dispositif, le site français a permis à la marque de disposer de 10 104 contacts qualifiés supplémentaires en janvier dernier, soit une augmentation de 74% par rapport au même mois, de l'année précédente.

Les opérations événementielles sont l'occasion d'accroître encore le nombre de contacts qualifiés. En juin 2003, l'opération "Le Mois" a par exemple permis de générer plus de 25 600 contacts en un mois, dont 13 161 pour l'événementiel. Bernard Le-Bihan, Directeur du projet Renault.site, qui s'appuie sur des enquêtes réalisées à partir d'échantillons de "clients internautes", estime que les taux de conversion sont situés, selon les pays, entre 15 et 25 % pour les ventes de véhicules neufs. Autrement dit, sur cent contacts qualifiés via l'espace "véhicules neufs" du site, quinze à vingt-cinq achèteraient en ligne, précise le Journal du Net. Et le taux serait encore plus important pour les véhicules d'occasion. Les investissements publicitaires en ont pris la mesure. Selon AdNetTrack, (le service de pige publicitaire en ligne de TNS Media Intelligence), le constructeur automobile a été en 2003 le dixième plus gros annonceur Internet en France, avec 471 créations publicitaires différentes déployées sur le Web. L'année dernière, la marque a consacré à Internet 2 à 3 % de son budget publicitaire plurimédia dans l'Hexagone.

"Nous avons aujourd'hui installé les principales fonctionnalités nécessaires sur les sites. Nous devons maintenant apporter des améliorations pour faciliter les choix de l'internaute et simplifier ses recherches." a expliqué Bernard Le-Bihan, Directeur du projet Renault.site à la rédaction du Journal du Net.

La stratégie commerciale Internet "Renault.site" du constructeur français a démarré voilà 5 ans. Son déploiement sur neuf pays monte en puissance avec un objectif d'ouverture sur six nouveaux pays d'ici la fin de l'année.

Les 121 000 visiteurs du mois de Décembre sur le site Renault.fr sont à rapprocher des 15 000 visites mensuelles de voitures.com qui pour l'instant n'a bénéficié d'aucune publicité ou de référence ment démontrant l'impact irremplaçable du nom de domaine et du Multi-marquisme. (source : CONTINENTAL LEASE)

#### **4.8.2.2. Les sites d'annonces d'occasion**

Ceux ci se sont développés soit autour d'un titre de Presse existant soit ex-nihilo ou dans la mouvance d'une activité Internet de type E-bay.

Certains liens avec les sites de vente de véhicules neufs existent mais le positionnement marketing de ces sites et surtout l'absence de structures physiques sur le terrain rendent leur développement difficile.

#### **4.8.2.3. Les sites de ventes multimarques**

Ces sites (quelques dizaines) sont des émanations de mandataires et ne disposent généralement ni d'un réseau national de distribution ni du support d'un groupe.

### **4.8.3. Le Produit Voitures.com**

Dans ce contexte Voitures.com a su développer une offre originale à la fois en terme d'informations générateur de flux de connexions mais également sous la forme d'un site marchand, l'objectif étant d'offrir à terme une réponse complète à l'internaute et de lui permettre notamment :

- D'accéder en ligne au catalogue de l'ensemble des marques et modèles avec leurs options et leurs prix.
  - De bénéficier des offres promotionnelles sur des véhicules neufs et d'occasion récents.
  - D'obtenir sans délai, en ligne une cotation personnalisée en L.O.A. et L.L.D.
  - De saisir en ligne sa demande de crédit
  - D'insérer la petite annonce de cession de son véhicule d'occasion
  - De consulter les annonces de véhicules d'occasion émanant soit de particuliers soit de professionnels
  - De consulter la tarification des offres de location courte durée et d'en effectuer la réservation en ligne.
- Le portail voitures.com traite donc la globalité de la demande de l'internaute en matière automobile et ne trouve aucun équivalent aujourd'hui sur le marché.

Cette approche peu ou pas développée en France, est aujourd'hui totalement opérationnelle sur le marché Nord Américain (<http://www.car.com> et <http://www.cars.com>) qui a pu anticiper ce type d'approche dans un contexte de distribution automobile plus libérale qui se rapproche de notre nouvel environnement Européen.

Par ailleurs voitures.com développe actuellement un modèle original de distribution automobile mettant à profit les opportunités du marché amplifiées par la récente dérégulation et le développement de l'Internet.

L'approche consistera à saisir les opportunités d'achat en France et en Europe provenant des surcapacités structurelles des constructeurs et à proposer sous forme de mensualités de type Crédit, L.O.A. ou L.L.D. une offre multimarque très réactive et particulièrement compétitive.

Le transport, le stockage, la préparation, la distribution et le financement des véhicules seront assurés par des partenaires nationaux selon des process industriels complémentaires de leur activité automobile existante.

Ce mode de distribution permettra de réduire les coûts de moitié si on les compare à un réseau de distribution traditionnel. Le point clé, étant de pouvoir proposer un coût mensuel de détention du véhicule inférieur de 15 % aux propositions des réseaux de concessionnaires des constructeurs ou des nouveaux arrivants multimarques. Ce seuil permettant de déclencher l'acte d'achat du consommateur en dehors des filières traditionnelles de distribution.

Cette approche de type mensualité a également pour mérite de rester politiquement correcte vis à vis des réseaux et des constructeurs automobiles qui souhaitent à la fois écouler leur surcapacité de production et ne pas voir ces véhicules 'discountés' porter atteinte à leur marque à leur réseau traditionnel.

Voitures.com est donc un courtier de services automobiles et ne porte ni les risques ni les engagements de ses clients. Les revenus de voitures.com proviennent d'une part de la marge liée à l'achat des véhicules (augmentation du volume d'achat, synergie pour le groupe.) et d'autre part de commissions perçues sur les services (financement et prestations).

Ce puissant outil de communication et de marketing permet au groupe de construire une base de données e-mail très qualifiée portant sur le mode de consommation automobile du client, exploitable par l'ensemble des métiers du groupe

**Les métiers de la distribution automobile connaissent une importante mutation. Les constructeurs et leur réseau sont contraints de s'organiser par rapport à ses bouleversements majeurs.**

**Face à ces changements, les nouveaux canaux de distribution ont une véritable opportunité de développement. Ces évolutions permettent notamment d'offrir de nouveaux schémas qui ont pour objectif de réduire de manière significative les coûts de distribution.**

**VOITURE.COM s'inscrit pleinement dans cette perspective en proposant un mode de distribution optimisé parallèle aux réseaux des constructeurs, alimenté à la fois par le vecteur Internet mais également par les points de vente physiques de que représentent les agences de l'activité Location Courte Durée ( 27 en 2004 et près de 130 en 2006) .**

#### 4.9. LA CLIENTELE

Les flottes de moins de 10 véhicules représentent le cœur de cible de CONTINENTAL LEASE en location longue durée. Le tableau ci-dessus fait ressortir que cette clientèle représente 97% du nombre total de clients.

En L.L.D. au 1er mars 2004 CONTINENTAL LEASE comptait 889 clients.

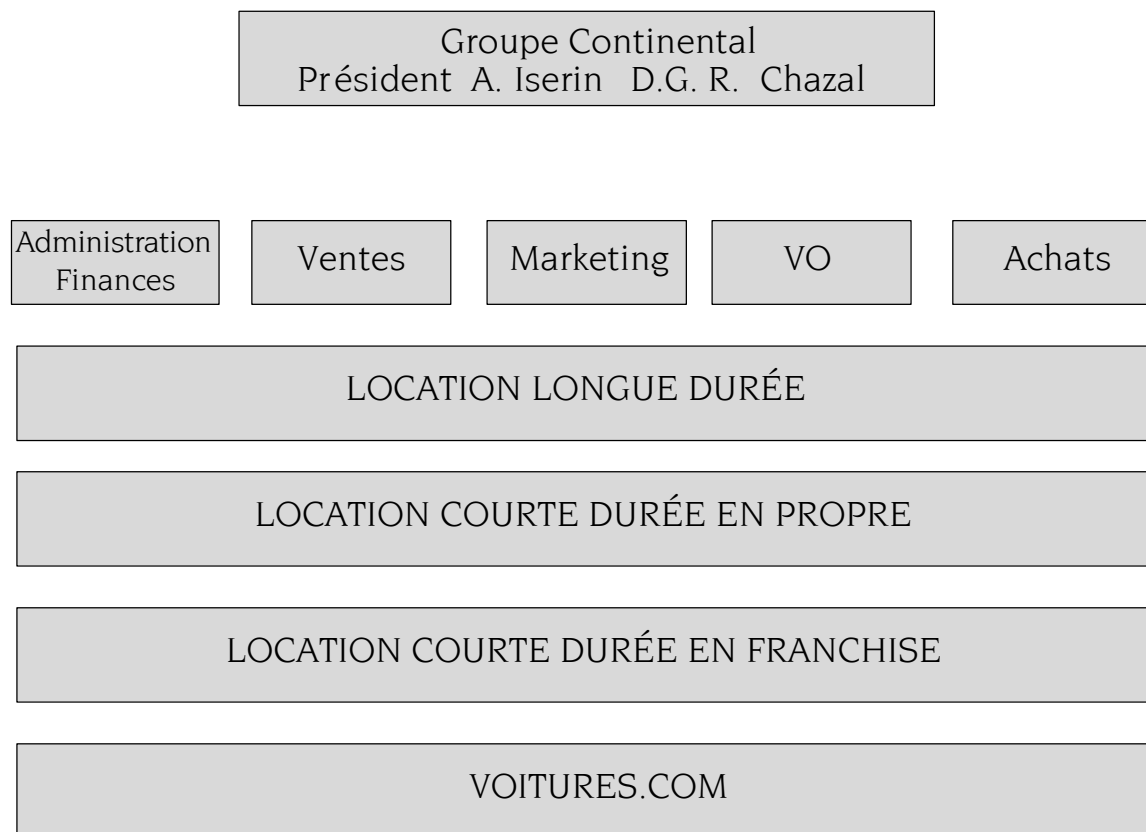
	31/12/01		31/12/02		31/12/03	
	CA HT	% CA	CA HT	% CA	CA HT	% CA
Client n° 1	242 102 €	1,39 %	361 446 €	2,09 %	333 733 €	1,83 %
Client n° 2	225 812 €	1,30 %	236 550 €	1,37 %	275 087 €	1,51 %
Client n° 3	181 376 €	1,04 %	232 244 €	1,34 %	199 066 €	1,09 %
Client n° 4	157 913 €	0,91 %	229 748 €	1,33 %	134 386 €	0,74 %
Client n° 5	124 009 €	0,71 %	191 171 €	1,10 %	124 732 €	0,68 %
Client n° 6	115 658 €	0,66 %	140 941 €	0,81 %	120 886 €	0,66 %
Client n° 7	109 203 €	0,63 %	135 792 €	0,78 %	99 134 €	0,54 %
Client n° 8	82 383 €	0,47 %	135 737 €	0,78 %	97 421 €	0,53 %
Client n° 9	76 563 €	0,44 %	134 371 €	0,78 %	96 155 €	0,53 %
Client n° 10	69 066 €	0,40 %	99 718 €	0,58 %	88 448 €	0,48 %
Client n° 11	68 274 €	0,39 %	96 183 €	0,56 %	88 187 €	0,48 %
Client n° 12	64 827 €	0,37 %	90 548 €	0,52 %	79 875 €	0,44 %
Client n° 13	64 152 €	0,37 %	86 788 €	0,50 %	67 940 €	0,37 %
Client n° 14	54 176 €	0,31 %	79 603 €	0,46 %	67 457 €	0,37 %
Client n° 15	51 438 €	0,30 %	70 610 €	0,41 %	63 650 €	0,35 %
Client n° 16	50 259 €	0,29 %	68 302 €	0,39 %	63 625 €	0,35 %
Client n° 17	48 697 €	0,28 %	66 909 €	0,39 %	62 930 €	0,35 %
Client n° 18	47 186 €	0,27 %	56 476 €	0,33 %	58 545 €	0,32 %
Client n° 19	46 496 €	0,27 %	55 249 €	0,32 %	55 668 €	0,31 %
Client n° 20	40 692 €	0,23 %	54 674 €	0,32 %	55 205 €	0,30 %
<b>Sous-total 20 premiers clients</b>	<b>1 920 290 €</b>	<b>11,02 %</b>	<b>2 623 065 €</b>	<b>15,14 %</b>	<b>2 235 135 €</b>	<b>10,96 %</b>
<b>Autres clients</b>	<b>12 654 710 €</b>	<b>88,98 %</b>	<b>11 858 935 €</b>	<b>84,86 %</b>	<b>13 015 865 €</b>	<b>89,04 %</b>
<b>CA TOTAL K€</b>	<b>14 575 K€</b>		<b>14 482 K€</b>		<b>15 251 K€</b>	



#### 4.10. ORGANISATION DE LA SOCIETE :

Le groupe Continental a adopté un mode transversal d'administration au service de ses 4 métiers. La présidence et la direction générale opérationnelle sont assurées en binôme par Alain ISERIN et Robert CHAZAL.

##### 4.10.1. Organigramme Fonctionnel



##### 4.10.2. Description des structures :

###### 4.10.2.1. La direction administrative et financière est en charge :

- De la gestion des encours et de la trésorerie domaine essentiel notamment dans l'activité de L.L.D. très consommatrice de capitaux pour le financement des véhicules loués. Cette gestion est centralisée pour l'ensemble du groupe et pour l'ensemble des métiers. Compte tenu de l'importance du sujet, cette activité est assurée en étroite collaboration avec la Direction Générale.

- Du contrôle de gestion du groupe Continental qui a pour objet la mise en place des contrôles internes et des outils de suivi de l'activité pour l'ensemble des sociétés du groupe. Il a également la charge d'élaborer les prévisionnels de compte d'exploitation et de trésorerie. L'élaboration de ces derniers revêt pour Continental un caractère essentiel pour le suivi de l'activité et l'anticipation des besoins de financement et de trésorerie

- Du service juridique qui s'occupe essentiellement des procédures de recouvrement des impayés.

- De la comptabilité qui est gérée en interne et centralisée pour l'ensemble des sociétés du groupe. Par ailleurs, cette équipe est structurée de façon à pouvoir réaliser des audits pour d'éventuelles opérations de croissance externe.

- De la gestion du parc qui prend en compte le cycle du véhicule au sein de l'administration : les commandes auprès des différents fournisseurs, l'affectation à un financeur, la livraison des véhicules et leur ventilation en fin de contrat. D'autre part pendant la durée de vie du contrat, le service après vente est assuré par la plate-forme technique. Cette structure compacte facilite la communication auprès des clients en privilégiant la présence d'un interlocuteur unique pour l'ensemble des prestations.

- Du service informatique qui a pour vocation de développer les outils informatiques indispensables à la mise en œuvre des différents process des métiers du groupe. La société a fait développer ses propres outils informatiques en insistant compte tenu de la typologie de la clientèle sur les solutions de gestion interne. (La problématique en l'espèce n'est pas celle de la gestion de grandes flottes) :

Devis manager : système Intranet et Extranet à l'usage des commerciaux de Continental Lease et de l'ensemble de ses prescripteurs (franchisés..) permettant d'établir un devis en location longue durée ou en L.O.A. sur l'ensemble de la gamme des véhicules neufs, mais également sur les véhicules Ecolease en stock, (liste mise à jour quotidiennement) tenant compte du profil de risque du client.

Parc manager permettant de suivre l'ensemble des données concernant le parc : financement, facturation, états entretien et carburants, etc

Ces logiciels ont été développés par un sous traitant pour le compte exclusif du groupe. Une personne à temps plein est affectée à l'optimisation du système existant et au développement de nouveaux modules.

Le service informatique a également contribué au développement de l'ensemble des sites Internet du groupe notamment le site du portail Voitures.com, et la centrale de réservation Continentalrent.com..

#### **4.10.2.2. La Direction Générale supervise directement :**

- Les négociations des contrats cadres avec les fournisseurs essentiellement :
- Les conditions de prêt auprès des établissements financiers en liaison étroite avec la direction financière.
- Les Protocoles de fourniture de véhicules avec les constructeurs automobiles
- La stratégie de Marketing et de communication de la société
- La vente des véhicules d'occasion qui est un élément stratégique

#### **4.10.2.3. Cette organisation transversale est au service des métiers du groupe**

Un responsable d'exploitation se trouve à la tête de chacune des branches d'activité du groupe : il a en charge l'organisation du commerce et le développement de l'activité.

- La location longue durée : qui compte 8 commerciaux recevant les appels entrants générés par la communication faite par le groupe. Le système devis manager permet d'optimiser le temps passé à faire une proposition aux clients. Il ne s'agit en effet pas ici d'établir une cotation pour une flotte de véhicules mais de traiter souvent une demande unitaire.

- La location courte durée détenue en propre : qui s'exerce sur 6 sites d'exploitation (Paris : 4 agences, Marseille et Nice).

- La franchise (2 personnes) : dont l'équipe va prochainement s'étoffer et qui gère l'ensemble du process des prospects franchisés, et la problématique du réseau.

- La plate forme Internet qui s'appuie sur l'ensemble des structures du groupe aussi bien au niveau administratif que commercial

## **4.11. LES FOURNISSEURS**

Les quatre principales branches d'activité du groupe ont recours à des fournisseurs communs. Ceci constitue l'un des points fort de Continental qui peut ainsi faire jouer à plein les synergies et en particulier celles qui portent sur les achats.

### **4.11.1. Les achats de véhicules**

Le groupe Continental dispose de différents canaux d'approvisionnement de véhicules :

- « Les véhicules 0 km » : la société estime à environ 500 000 en Europe, le nombre de véhicules dits « 0 km », immatriculés sur parc par les constructeurs, pour réaliser leurs objectifs annuels. Ces véhicules sont généralement vendus par lots et accessibles hors réseaux de marques.

- « Les retours de location courte durée » : En France la société estime à 300 000 le nombre de ces véhicules qui ont entre 4 et 8 mois, 3000 à 15000 Km, et dont la décote par rapport au prix du véhicule neuf varie entre 25% et 35%. Une partie de ces véhicules est aujourd'hui disponible hors réseaux de marques.

- « Les Protocoles Constructeurs » : Cela concerne les véhicules neufs. Le niveau de la remise (entre 15% et 20%) dépend du volume annuel réalisé. La remise accordée est généralement scindée en 2 parties : une remise immédiate dès l'achat du véhicule et une remise complémentaire liée à la réalisation d'un volume global sur une période donnée. (prime de volume).

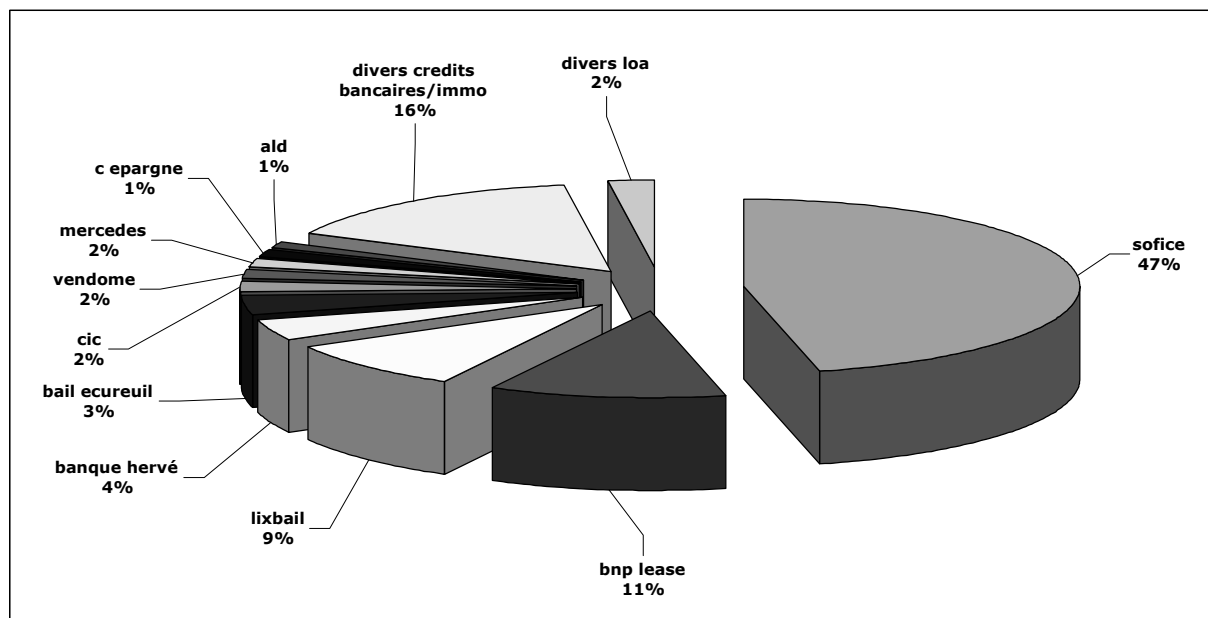
Le groupe traite encore la majeure partie de ses achats pour ses activités de L.L.D., de L.C.D. et de Franchise sous la forme de protocoles nationaux avec les constructeurs et leurs réseaux tels que définis précédemment avec les principales marques. Cette approche jusqu'ici traditionnelle permet de bénéficier de conditions uniformisées pour une même marque sur tout le territoire.

Voitures.com de part son positionnement « discount » a la nécessité d'opter pour une approche différente de ses approvisionnements de véhicules en saisissant les opportunités d'achats sur un marché en pleine dérégulation..

#### 4.11.2. Les établissements financiers

Depuis sa création le groupe Continental s'est attaché à fidéliser pour sécuriser ses sources de financement un large panel d'établissements financiers et bancaires.

**REPARTITION DES SOURCES DE FINANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2003**



Le groupe se finance en moyen terme par des tirages de type Crédit, Crédit bail ou Location Financière correspondant aux livraisons des véhicules.

Les lignes de Crédit sont amorties sur 36 ou de préférence 48 mois.

Le Crédit bail et La Location financière sont utilisés sur des durées de 36, 48 ou 60 mois avec ou sans valeur résiduelle.

La dette globale de Continental en Crédit, Crédit bail et Location financière se monte au 31 décembre 2003 à 19,56 millions d'euros, répartie de façon à peu près égale entre les 3 modes de financement.

#### 4.12. LES INVESTISSEMENTS

##### EN KEUROS

Nature	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003
MARQUES	50		
LOGICIELS	139	85	88
MATERIEL INDUSTRIEL	14		
INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	58	162	14
MATERIEL DE BUREAU	16	34	4
MOBILIER	7	33	
MATERIEL DE TRANSPORT	6 756	3 820	6 047
(DONT CREDIT BAIL)	2 401	2 634	4 682
<b>TOTAL</b>	<b>7 040</b>	<b>4 134</b>	<b>6 153</b>

#### 4.13. LES SITES D'EXPLOITATION

Adresse	Surface	Loyer annuel HT	Type de bail
4, PLACE FELIX EBOUE - 75012 PARIS	130 M2	10.636.36	3/6/9
55, BLD DE CHARONNE- 75011 PARIS	25 M2	3.981.82	3/6/9
54, AV DE WAGRAM- 75017 PARIS	35.30 M2	4.690.91	3/6/9
16, BIS RUE CAULAINCOURT 75018 PARIS	40 M2	14.500	3/6/9
10, BOULEVARD DE L'YSER - 75017 PARIS	190 M2	8.727.27	3/6/9
12, QUAI DUGUAY TROUEN- 35000 RENNES	25 M2	2652	3/6/9
43, BOULEVARD RABATEAU – 13008 MARSEILLE	135 M2	8.727.27	3/6/9
222, ROUTE DE GRENOBLE – 06200 NICE	85 M2	15.550.50	3/6/9

Les bailleurs sont tous extérieurs au groupe et n'ont aucun lien capitalistique avec CONTINENTAL LEASE ou ses filiales

#### 4.14. MARQUES ET BREVETS

MARQUES DU GROUPE CONTINENTAL	N° INPI
CONTINENTAL LEASE	N°98728321
CONTINENTAL RENT	N°023150001
ECOLEASE	N°1612607
CONTINENTAL LEASE COMMUNAUTAIRE	N°001743137
ECOLEASE	N°001743491
LOCATIONDEVOITURES.FR	N°003039266

#### NOMS DE DOMAINES en .com :

VOITURES.COM  
 LOCATIONDEVOITURE.COM  
 LOCATIONDEVOITURE.FR  
 LOCATIONDEVOITURES.COM  
 LOCATIONDEVOITURES.FR  
 LOCATION-DE-VEHICULES.COM  
 LOCATIONVEHICULES.COM  
 ECOLEASE.COM  
 LOCATIONDECAMION.COM  
 LOCATIONDEMOTOS.COM  
 COURTESY-CAR.COM

#### 4.15. LES ASSURANCES

La police Responsabilité Civile garantit les locaux d'exploitation ainsi que les dommages que la société pourrait causer à des tiers.

La garantie Perte d'exploitation préserve la société, en cas d'incendie ou autres évènements qui ne lui permettrait plus d'exercer son activité.

L'assurance Hommes Clés garantit en cas de décès d'un des deux dirigeants un capital pour la société.

La flotte de véhicules courte durée est assurée dans le cadre de l'activité de loueur à des particuliers sur des périodes très courtes.

Nature des risques	Compagnie	Capitaux couverts (en euros)	Prime 2003 (en euros)
RESPONSABILITE CIVILE			
MULTIRISQUES	AGF	50 000	1 750
DOMMAGES	AGF	31 000	
VOL	AGF	32 000	
PERTES EXPLOITATION	AGF	195 000	
HOMMES CLEFS	AFCALIA	75 000	224
ALAIN ISERIN			
ROBERT CHAZAL	AFCALIA	75 000	224
FLOTTE VEHICULES COURTE DUREE	AVIVA	6 128 000	345 000
<b>TOTAL</b>		<b>8 336 000</b>	<b>347 198</b>

#### 4.16. L'EFFECTIF ET LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

##### 4.16.1. L'effectif

###### ➤ Répartition de l'effectif par sexe

Années	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003
HOMMES	67 %	66 %	65 %
FEMMES	33 %	34 %	35 %

###### ➤ Répartition de l'effectif par statut

Années	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003
CADRES	5	7	7
EMPLOYES ET OUVRIERS	32	32	33
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>39</b>	<b>40</b>

L'âge moyen au 31 décembre 2003 est de

31 ans pour les femmes

35 ans pour les hommes

45 ans pour les cadres,

31 ans pour les employés,

soit un âge moyen pour la société de 33 ans.

###### ➤ Répartition de l'effectif par service

Années	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003
DIRECTION	7	7	7
ADMINISTRATION	9	10	10
COMMERCIAL	13	13	13
PARC	8	9	10
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>39</b>	<b>40</b>

## ➤ Répartition de l'effectif par site

Années	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003
4, PLACE FELIX EBOUE - 75012 PARIS	22	16	16
10, BOULEVARD DE L'YSER - 75017 PARIS	0	8	9
CAR RENT ( PARIS 11,17,18)	15	9	9
43, BOULEVARD RABATEAU – 13008 MARSEILLE	0	3	3
222, ROUTE DE GRENOBLE – 06200 NICE	0	3	3
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>39</b>	<b>40</b>

## ➤ Répartition de l'effectif par nature de contrat

Années	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003
CDI	37	39	40
CDD	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>39</b>	<b>40</b>
INTERIM	-	-	-

### 4.16.2. La politique de ressources humaines

Une attention particulière est portée au recrutement des collaborateurs et leur formation. Chaque décision d'embauche est validée par la direction générale. Le cursus de tous nouveaux collaborateurs répond à deux objectifs :

-Acquisition des compétences spécifiques à la fonction dans l'entreprise avec notamment pour les commerciaux, une formation au siège aux produits et aux logiciels développés par la société, et à la culture de l'entreprise( stage dans des agences de courte durée notamment celle de Champerret).

-Appréhension de l'Entreprise de manière globale, chaque nouvel entrant effectuant le tour de chaque poste opérationnel. L'objectif est de développer la polyvalence mais surtout l'esprit d'équipe au sein du groupe .

La moyenne des salaires bruts mensuels sur les trois dernières années (y compris les primes), en euros, est la suivante.

Années	Employes	Cadres	Moyenne générale
31/12/2001	1471	3409	1766
31/12/2002	1518	3602	1866
31/12/2003	1527	4303	2083

## 4.17. LES FACTEURS DE RISQUES

### 4.17.1. Risques de change

Le Groupe Continental réalise la totalité de son activité en zone euro et n'est pas concerné par le risque de change.

### 4.17.2. Risques de taux

La totalité des contrats des clients du Groupe Continental sont à taux fixe.

La couverture de ces emplois est réalisée par des lignes de refinancement à taux fixe pour celles traitées en Crédit Bail et en Location Financière qui représentent plus de 80 % du total des encours soit environ 16 M au 31 12 2003 (sur un total d'endettement de 19,5 M).

Les encours de refinancement réalisés en crédit à moyen terme sont partiellement indexés sur l'Euribor 3 mois et 1 an , soit 3,5 M représentant 18% du total des encours de refinancement au 31 décembre 2003

Ce risque est donc très faible puisque qu'une augmentation de 100 points de Base de l'Euribor se traduirait par une charge annuelle totale supplémentaire de l'ordre de 19K pour 2004 et moins de 5 K pour les exercices suivants.

### 4.17.3. Risques fournisseurs

Les Principaux fournisseurs du Groupe Continental sont de 2 natures :

1. Les Fournisseurs Automobiles.

Le Groupe Continental avait jusqu'à présent concentré ses achats auprès de quelques constructeurs pour pouvoir disposer de remises plus importantes en faisant par ailleurs la démonstration de sa capacité

commerciale à transformer la demande naturelle des clients vers d'autres marques que celles spontanément demandées.

Cette stratégie est maintenue mais va être complétée par de nouvelles sources d'approvisionnement correspondant aux marchés des véhicules '0 kilomètre ' et buy back permettant d'obtenir des coûts d'achat très attractifs.

Par ailleurs la situation de surcapacité structurelle des constructeurs automobiles ne peut que jouer favorablement au profit du Groupe Continental.

## 2. Les sources de Financement.

Le Groupe Continental a diversifié à la fois ses types de financement : Crédit ,Crédit Bail et Location Financière mais également ses partenaires puisque ceux ci étaient plus d'une vingtaine au 31 décembre 2003.

### 4.17.4. Risques clients

Compte tenu de la typologie de la clientèle du Groupe Continental qui traite des entreprises de petite ou très petite taille, il n'existe aucun phénomène de concentration de risque potentiellement dangereuse. Le client le plus important représente en effet moins de 2 % du chiffre d'affaires total et les 10 clients les plus importants moins de 9 % du Chiffre d'affaires sur un total de 900 clients.

Le risque client est appréhendé au moyen d'un outil de scoring qui produit une note allant de 0 à 20. La société module donc son risque :

- en prenant la caution personnelle du gérant (s'il s'agit d'un artisan il est responsable sur ses biens propres).
- en adaptant le montant du premier loyer majoré à la note du client soit 1500 TTC entre 10 et 11, 1000 entre 12 et 13 et aucun au-delà de 13. Dans les comptes prévisionnels nous avons retenu une hypothèse moyenne de 586 TTC de premier loyer majoré.

### 4.17.5. Risques liés aux valeurs résiduelles

Ce point est particulièrement sensible dans une activité de type Location Longue Durée.

Le cas de Continental Lease est atypique pour 2 raisons :

La concentration des achats sur quelques marques automobiles permet d'obtenir des taux de remises importants mais également de pouvoir fixer un niveau de valeur résiduelle sur les contrats des clients à un niveau bas par rapport à la valeur vénale future du véhicule, très conservateur sur le plan du risque

Par ailleurs en cas de résiliation anticipée du contrat client notre produit Ecolease permet de relouer le véhicule et de continuer ainsi à l'amortir pour réaliser la cession au moment le plus favorable.

### 4.17.6. Risques liés aux collaborateurs clefs

Les deux dirigeants sont des actionnaires significatifs du Groupe et font également l'objet pour Messieurs CHAZAL et ISERIN d'assurances « homme clef » au profit du groupe.

### 4.17.7. Risques de liquidité

La totalité du Parc est refinancée et tous les nouveaux contrats des clients font l'objet d'une couverture préalable.

### 4.17.8. Risques liés au non paiement

Les véhicules n'étant par définition jamais la propriété du client aussi bien en longue qu'en courte durée, le risque est limité à la période comprise entre le défaut de paiement et la « relocation » du véhicule de type Ecolease.

## 4.18. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

<b>Garanties hors bilan</b>	<b>déc.-03</b>	<b>déc.-02</b>
Garanties données		
Nantissement des cartes grises en garantie d'un prêt		
- Auxiga	637 784,76	1 488 164,46
- Crédit Lyonnais	140 689,89	
- BPROP	459 369,07	532 946,81
-Banque Hervet	1 167 885,00	1 249 879,60
<b>Total</b>	<b>2 405 728,72</b>	<b>3 270 990,87</b>

La présentation faite n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

#### **4.19. SYNDICATS/ADHESION**

CONTINENTAL LEASE est adhérent au Syndicat National des Loueurs de Véhicules Longue Durée (SNLVLD), 13, rue de Calais, 75009 Paris.

#### **4.20. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES**

A la connaissance de la société, il n'existe pas, à ce jour, de faits exceptionnels ou de litiges non provisionnés en comptabilité pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société.



## CHAPITRE 5

### ● PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS ●

#### 5.1. COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2003 AVEC RAPPEL DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2002 ET 2001 (EN MILLIERS D'EUROS)

##### 5.1.1. BILAN

ACTIF	Notes	déc-03			déc-02	déc-01
		Brut	Amort/prov	Net	Net	Net
ECART D'ACQUISITION	5.1	150	-98	51	34	50
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5.2	412	-128	284	260	219
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5.3	20 936	-8 819	12 117	11 207	11 900
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5.4					
-PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES					8	53
-AUTRES		72		72	70	43
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>21 569</b>	<b>-9 045</b>	<b>12 524</b>	<b>11 579</b>	<b>12 265</b>
STOCKS ET EN-COURS						7
AVANCES ET ACOMPTES	5.5	60		60	53	38
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	5.6	4 567	-1 510	3 057	3 796	2 424
AUTRES CREANCES, COMPTES DE REGULARISATION	5.7	4 804	-15	4 789	2 244	1 485
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	5.8					206
DISPONIBILITES		542		542	1 715	2 837
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>9 973</b>	<b>-1 525</b>	<b>8 448</b>	<b>7 808</b>	<b>6 997</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>31 542</b>	<b>-10 570</b>	<b>20 972</b>	<b>19 387</b>	<b>19 262</b>

PASSIF	Notes	déc-03	déc-02	déc-01
CAPITAL SOCIAL		381	381	381
RESERVES		999	1 435	1 777
RESULTAT NET PART DU GROUPE		-117	-334	1697
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5.10</b>	<b>1 263</b>	<b>1 481</b>	<b>2 328</b>
INTERETS MINORITAIRES	5.11	222	211	166
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE</b>		<b>1 485</b>	<b>1 691</b>	<b>2 494</b>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5.14	103	58	29
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>5.15</b>	<b>15 937</b>	<b>14 887</b>	<b>14 826</b>
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS				47
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		1 630	1 349	1 018
AUTRES DETTES NON FINANCIERES, CPTEs DE REGULARISATION	5.17	1 817	1 402	848
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>		<b>3 447</b>	<b>2 751</b>	<b>1 865</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>20 972</b>	<b>19 387</b>	<b>19 262</b>

## 5.1.2. COMPTE DE RESULTAT

	Notes	Exercice 2003	Exercice 2002	Exercice 2001
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>6.1</b>	<b>15 251</b>	<b>14 482</b>	<b>14 575</b>
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		644	888	1 128
ACHAT ET CHARGES EXTERNES	6.2	-8 794	-9 164	-9 183
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		-160	-370	-474
CHARGES DE PERSONNEL		-1 580	-1 739	-1 487
CHARGES EXTERNES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		-158	-74	-155
DOTATIONS NETTES AUX COMPTES D'AMORT. ET DE PROVISIONS		-4 930	-3 524	-3 385
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>44</b>	<b>303</b>	<b>1 019</b>
RESULTAT FINANCIER	6.3	-547	-692	-498
<b>RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>-273</b>	<b>-193</b>	<b>521</b>
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	6.4	21	-109	-104
IMPOTS SUR LES BENEFICES	6.5	159	-17	-232
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>-93</b>	<b>-319</b>	<b>185</b>
PART DES INTERETS MINORITAIRES		-18	-272	-98
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE (PART DU GROUPE)</b>		<b>-93</b>	<b>-319</b>	<b>185</b>
AMORTISSEMENT DES ECARTS D'ACQUISITION		24	16	16
<b>RESULTAT NET APRES AMORT. DES ECARTS D'ACQUISITION</b>		<b>-117</b>	<b>-334</b>	<b>169</b>
RESULTAT NET PAR ACTION (EUROS)	5.13			
- AVANT DILUTION		-4,98	-14,23	6,77
- APRES DILUTION		-4,98	-14,23	6,77

### 5.1.3. FLUX DE TRESORERIE

	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
	12 mois	12 mois	12 mois
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>			
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		-588	194
RETRAITEMENT DE CONSOLIDATION	-2	316	39
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3 028	2 397	2 636
RESULTAT DES MINORITAIRES RACHETES			
VARIATION DES IMPOTS DIFFERES	159	210	35
RESULTAT DE CESSIONS (NET D'IMPOT)			
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2 929	2 335	2 903
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-696	1 018	1 691
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>2 232</b>	<b>3 353</b>	<b>4 594</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORP. ET INCORP.	-1 476	-1 457	-4 639
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORP. ET INCORP.			
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES.	-1	-27	-48
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES.	8		
INCIDENCE DES VARIATIONS DE PERIMETRE			
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-1 470</b>	<b>-1 484</b>	<b>-4 688</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>			
DIVIDENDES VERSES	-101	-307	
AUGMENTATIONS DE CAPITAL EN NUMERAIRE			
EMISSIONS D'EMPRUNTS	1 397	536	6 531
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	-3 252	-2 674	-4 359
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>-1 956</b>	<b>-2 444</b>	<b>2 171</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>-1 193</b>	<b>-575</b>	<b>2 078</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>1 618</b>	<b>2 193</b>	<b>115</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>425</b>	<b>1 618</b>	<b>2 193</b>

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2003

### 1. Périmètre de consolidation

#### 1.1 structure du groupe

La Société CONTINENTAL LEASE a acquis au cours de l'exercice 2000, 50% des titres de la société Car Rent spécialisée dans la location courte durée.

Au cours de l'année 2001, la société CONTINENTAL LEASE a acquis 24,96% supplémentaires des titres de la société Car Rent.

Durant l'année 2001, il a été créé la société CMC détenue à 66,64% par CONTINENTAL LEASE.

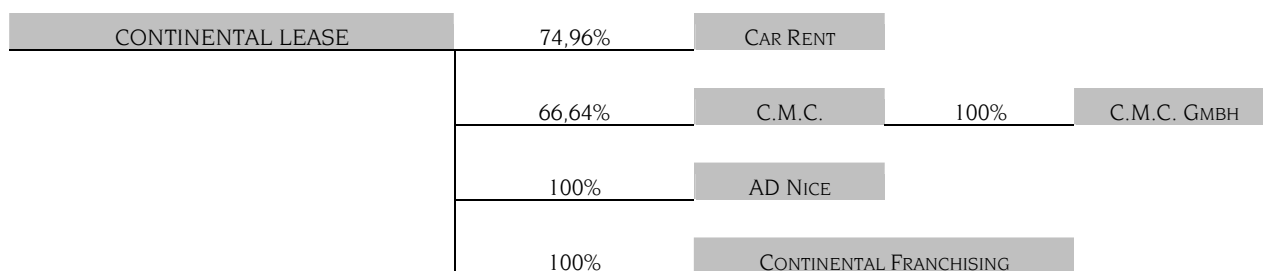
Le 3 décembre 2001, il a été créé la société AD Nice (agences à Nice et Marseille de location courte durée), détenue à hauteur de 63% par CONTINENTAL LEASE. Première consolidation le 31 décembre 2002.

#### 1.2 Mouvements de périmètre

Au cours de l'exercice 2003, la société CONTINENTAL LEASE a acquis le solde des titres de la société AD Nice, portant sa participation à 100%.

Au cours de ce même exercice, le 3 mars 2003 notre société a créé la société Continental Franchising qu'elle détient à 100%. La clôture du premier exercice de cette société sera au 31 décembre 2003.

### 2. Organigramme du groupe



### 3. Méthode de consolidation

Sociétés	Sièges	n° Siren	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001	Méthode
CONTINENTAL LEASE		413 822 107	100%	100%	100%	INT. GLOB.
CAR RENT PARIS		413 082 645	74,96%	74,96%	74,96%	INT. GLOB.
AD NICE	NICE	440 085 728	100%	63%	-	INT. GLOB.
CMC	PARIS	433 041 787	66,64%	66,64%	66,64%	INT. GLOB.
C. FRANCHISING		448 066 753	100%	-	-	INT. GLOB.

### 4. Principes comptables - Méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés du groupe CONTINENTAL LEASE sont arrêtés selon les principes établis par la loi du 3 janvier 1985 et son décret d'application n° 86-221 du 17 février 1986 et conformément aux règles fixées par l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 99-02.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- > continuité de l'exploitation,
- > permanence des méthodes,
- > indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les chiffres présentés dans ce document sont exprimés en milliers d'Euros.

Les principales méthodes comptables suivantes ont été adoptées par la société et ses filiales.

#### **4.1. Modalités de consolidation**

##### **4.1.1. Méthodes de consolidation**

Les comptes des sociétés dans lesquelles la société CONTINENTAL LEASE exerce un contrôle exclusif sont consolidés selon la méthode d'intégration globale.

Le contrôle exclusif par une société résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une autre entreprise ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Dans l'intégration globale, le bilan consolidé reprend les éléments du patrimoine de la société consolidante, à l'exception des titres des sociétés consolidées à la valeur comptable desquels est substitué l'ensemble des éléments actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de ces sociétés déterminés selon les règles de consolidation.

Les transactions entre les sociétés du groupe sont éliminées.

##### **4.1.2. Ecart d'acquisition**

Lors de la première consolidation d'une entreprise, la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif fait l'objet d'une évaluation. Les éléments identifiables sont inscrits à l'actif à leur valeur d'évaluation, si celle-ci est différente de leur valeur dans les livres de la société acquise.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis sur une durée de cinq années.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif du bilan. Ils sont rapportés au résultat sur une durée déterminée au cas par cas en fonction de leur nature et sur une durée en rapport avec les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.

Des écarts d'acquisition ont été constatés sur les sociétés Car Rent, CMC et AD Nice. Au 31 décembre 2003 la valeur brute est de 150K€, l'amortissement au titre de l'exercice ressort à 24K€, le solde à amortir est de 51K€ (pour plus de détail voir note 5.1).

##### **4.1.3. Date d'arrêté des comptes**

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2003 sont présentés en regard des comptes consolidés établis au 31 décembre 2002.

Les comptes consolidés établis au 31 décembre 2002 intègrent :

- > 13 mois d'activité de la société AD Nice.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2003 sont établis sur les mêmes bases économiques et selon les mêmes options comptables que les comptes consolidés au 31 décembre 2002.

L'impact de la création de la société Continental Franchising qui constitue une opération de croissance externe sur les chiffres clés sont les suivants :

- Bilans consolidés : 43K€,
- Chiffre d'affaires consolidé : 45K€,
- Résultat d'exploitation consolidé : -27K€.

Les seuils n'étant pas atteints, il n'a pas été établi de comptes proforma pour l'exercice 2002.

## 4.2. Méthodes d'évaluation et de présentation

### 4.2.1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Nature	Durée	Mode
FRAIS D'ETABLISSEMENT	5 ANS	LINEAIRE
LOGICIEL	3 ANS	LINEAIRE

### 4.2.2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale de vie des biens par application de taux homogènes au sein du groupe :

Nature	Durée	Mode
AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	10 ANS	LINEAIRE
MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU	10 ANS	LINEAIRE
MATERIEL DE TRANSPORT	5 ANS	LINEAIRE
MATERIEL INFORMATIQUE	3 ANS	DEGRESSIF

### 4.2.3. Créances et dettes

Les dettes et créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'un actif est inférieure à sa valeur comptable.

En particulier, pour l'appréciation de la valeur d'inventaire des postes clients, les soldes dus à la clôture font l'objet d'un examen individuel et les provisions nécessaires sont constatées s'il apparaît un risque de non-recouvrement.

Pour l'exercice 2003, notre société a amélioré sa gestion du poste "clients" et notamment son recouvrement. Pour cela, notre société a mis en place une équipe interne pour recouvrer les créances "clients". Elle externalisera, au titre de 2004, le recouvrement clients auprès d'un organisme spécialisé. Aussi, un calcul précis pour la détermination de la provision des dépréciations des créances douteuses a été étudié et la provision a été ajustée en fonction.

Cette méthode nous conduit à être relativement prudent alors que nous disposons d'une caution personnelle du dirigeant sur presque tous nos contrats.

Dans le cas où les procédures engagées sur ces cautions n'aboutiraient pas au cours de l'exercice prochain, ces créances seraient provisionnées à due hauteur.

### 4.2.4. Impôts différés

Une provision pour impôts différés est constituée selon la méthode du report variable pour les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan.

Les impôts différés actifs et passifs concernant une même entreprise sont compensés en fonction du solde net de la situation fiscale différée.

Compte tenu des perspectives de profits futurs, un impôt différé a été calculé sur les déficits reportables des différentes sociétés du groupe.

### 4.2.5. Charges à répartir

Certaines charges liées à l'activité location longue durée sont réparties sur plusieurs exercices.

- Les dépenses de publicité sont réparties sur deux ans,
- Les cartes grises sont étalées sur la durée des contrats de location, soit trois ans.

#### 4.2.6. Crédit-Bail

Les contrats de crédit-bail qui s'apparentent à un financement sont enregistrés dans les comptes sous la forme d'une immobilisation corporelle et d'un emprunt correspondant.

Les redevances de crédit-bail sont éliminées du compte de résultat et la charge d'amortissement ainsi que la charge du financement lui sont substituées comme si l'entreprise était effectivement propriétaire du bien. Ce retraitement est effectué sur la durée normale d'utilisation du bien financé indépendamment de la durée du contrat de financement conclu.

#### 4.2.7. Indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite sont conformes aux obligations légales et réglementaires en la matière en France. Ils sont comptabilisés en provisions pour charges dans les comptes consolidés.

En raison de l'âge moyen du personnel et de son ancienneté, le montant des engagements au titre des indemnités conventionnelles de départ à la retraite présente un caractère non significatif, de l'ordre de 5K au 31 décembre 2003.

#### 4.2.8. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en tenant compte du nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat après dilution, les instruments financiers dilutifs ou potentiellement dilutifs sont considérés comme émis au début de l'exercice ou à la date de leur émission.

#### 4.2.9. Faits postérieurs à la clôture

Néant

### 5. Notes sur le bilan

#### 5.1. Ecart d'acquisition

L'augmentation des écarts d'acquisitions inscrit au bilan provient de l'augmentation de 37% dans notre participation dans la société AD Nice au cours de l'année 2003, soit un montant brut de 41K€.

Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de 5 ans et ont fait l'objet d'un amortissement au titre de l'exercice 2003 de 13K€ pour Car Rent, 3K€ pour CMC et 8K€ pour AD Nice.

Le solde à amortir au 31 décembre 2003 est de 51K€.

Ecart d'acquisition (milliers euros)	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
CAR RENT	95			95
CMC	14			14
AD NICE		41		41
<b>TOTAL</b>	<b>109</b>	<b>41</b>		<b>150</b>

Amortissements (milliers euros)	Début exercice	Dotations	Diminutions	Fin exercice
CAR RENT	69	13		82
CMC	6	3		9
AD NICE		8		8
<b>TOTAL</b>	<b>75</b>	<b>24</b>		<b>99</b>

## 5.2. Immobilisations incorporelles

Immobilisations (milliers euros)	Valeur brute début exercice	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions Virements	Valeur brute fin exercice
BREVETS	86			1	85
LOGICIELS	239		88		327
<b>TOTAL</b>	<b>325</b>		<b>88</b>	<b>1</b>	<b>412</b>

Amortissements (milliers euros)	Début exercice	Variation de périmètre	Dotations	Diminutions	Fin exercice
BREVETS	4		1		6
LOGICIELS	59		63		122
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>		<b>64</b>		<b>128</b>

## 5.3. Immobilisations corporelles

### 5.3.1 Immobilisations corporelles - valeurs brutes

Immobilisations (milliers euros)	Valeur brute début exercice	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions Virements	Valeur brute fin exercice
MAT. INDUSTRIEL	14				14
AGENCEMENTS	98		10		108
INSTALLATIONS	218		4		222
MAT. TRANSPORT	17 309		6 047	3 024	20 332
DONT CREDIT BAIL	7 087		4 682	267	11 502
MAT. BUREAU	186		4		190
MOBILIER	70				70
<b>TOTAL</b>	<b>17 895</b>		<b>6 065</b>	<b>3 024</b>	<b>20 936</b>

Nous refinançons une partie de notre parc de véhicules auprès d'établissements de crédit par voie de crédit-bail mobilier.

### 5.3.2. Immobilisations corporelles - amortissements

Amortissements (milliers euros)	Début exercice	Variation de périmètre	Dotations	Diminutions	Fin exercice
MAT. INDUSTRIEL	5		0		5
AGENCEMENTS	22		11		34
INSTALLATIONS	45		24		70
MAT. TRANSPORT	6 455		3 774	1 708	8 520
DONT CREDIT BAIL	1 942		1 903	92	3 753
MAT. BUREAU	147		23		170
MOBILIER	14		7		21
<b>TOTAL</b>	<b>6 688</b>		<b>3 839</b>	<b>1 708</b>	<b>8 819</b>



#### 5.4. Immobilisations financières

Immobilisations (milliers euros)	Valeur brute début exercice	Variation de périmètre	Acquisitions	Cessions Virements	Valeur brute fin exercice
PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES	8			8	
AUTRES IMMO. FINANCIERES	70		1		72
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>		<b>1</b>	<b>8</b>	<b>72</b>

Les autres immobilisations financières sont des dépôts et cautionnements versés.

#### 5.5. Avances et acomptes

En milliers d'euros	31/12/2003	31/12/2002
AVANCES VERSEES SUR COMMANDE	60	53

#### 5.6. Créances clients

En milliers d'euros	31/12/2003	31/12/2002
CLIENTS	1 603	2 781
CLIENTS DOUTEUX	2 964	1 585
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	4 567	4 366
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	-1 510	-570
<b>TOTAL</b>	<b>3 057</b>	<b>3 796</b>

#### Variation des provisions sur créances

En milliers d'euros	31/12/2003	31/12/2002
<b>SOLDE DEBUT D'EXERCICE</b>	<b>570</b>	<b>328</b>
DOTATION	962	299
REPRISE	-22	-57
<b>SOLDE FIN D'EXERCICE</b>	<b>1 510</b>	<b>570</b>

#### 5.7. Détail des autres créances

En milliers d'euros	31/12/2003	31/12/2002
CREANCES DE TVA	708	649
AUTRES CREANCES SUR L'ETAT	168	39
IMPOTS DIFFERES ACTIF	414	255
AUTRES DEBITEURS	2 535	569
COMPTES DE REGULARISATION	980	747
<b>TOTAL</b>	<b>4 804</b>	<b>2 259</b>
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	-15	-15
<b>TOTAL</b>	<b>4 789</b>	<b>2 244</b>

Les comptes de régularisations d'exploitation correspondent aux charges non courues à la date de clôture.

L'impôt différé comptabilisé à l'actif provient des sociétés suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2003	31/12/2002
DIFFERENCES TEMPORAIRES		
CONTINENTAL LEASE	-4	-4
CAR RENT	-1	-1
SOUS TOTAL	-5	-5
RETRAITEMENTS DE CONSOLIDATION		
CONTINENTAL LEASE	25	27
CAR RENT	0	0
CONTINENTAL FRANCHISING	0	
A.D. NICE	0	0
SOUS TOTAL	25	27
DEFICITS REPORTABLES ET AMORTISSEMENTS DIFFERES		
CONTINENTAL LEASE	139	-
CAR RENT	185	188
AD NICE	20	13
CMC	50	32
SOUS TOTAL	393	233
<b>TOTAL</b>	<b>414</b>	<b>255</b>

#### **5.8. Valeurs mobilières de placement**

Le groupe ne possédait aucune valeur mobilière de placement au 31 décembre 2003.

#### **5.9. Etat des échéances des créances**

En milliers d'euros	TOTAL	A 1an au plus	A plus d'un an
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	72		72
AVANCES ET ACOMPTE VERSES	60	60	
CREANCES CLIENTS	4 567	1 603	2 964
AUTRES CREANCES	3 410	3 410	
ETAT – IMPOTS DIFFERES	414	188	226
COMPTES DE REGULARISATION	980	878	102
<b>TOTAL</b>	<b>9 503</b>	<b>6 139</b>	<b>3 364</b>

## 5.10. Capitaux propres

### 5.10.1. Analyse de la variation des capitaux propres du groupe

milliers d'euros	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
<b>Au 31/12/2001</b>	<b>381</b>	<b>38</b>	<b>1 739</b>	<b>169</b>	<b>2 327</b>
ANNULATION ACTIONS PROPRES	-2		-204		-206
AGE 07/02/02	2		-2		
AFFECTATION RESULTAT					
- DE LA MERE			166	-473	-307
- CAR RENT			-68	68	
- CMC			-236	236	
AUGMENTATION PART CMC					
RESULTAT 2002				-334	-334
<b>Au 31/12/2002</b>	<b>381</b>	<b>38</b>	<b>1 396</b>	<b>-334</b>	<b>1 481</b>
AFFECTATION RESULTAT					
- DE LA MERE			274	-375	-102
- CAR RENT			-454	457	
- CMC			-134	134	
- AD NICE			-118	118	
RESULTAT 2003				-117	-117
<b>Au 31/12/2003</b>	<b>381</b>	<b>38</b>	<b>963</b>	<b>-117</b>	<b>1 262</b>

### 5.10.2. Instruments financiers liés au capital

Le 30 mai 2000, un contrat d'émission de 175.000 BSA a été souscrit en faveur de BPEF

Le 8 novembre 2001, un acte de cession entre BPEF et PARTVENT a été conclu, donnant la répartition suivante : BPEF 156.290, PARTVENT 18.710 soit 175.000 BSA

### 5.11. Analyse de la variation des intérêts minoritaires

en milliers d'euros	Réserves	Résultats	Totaux
<b>OUVERTURE AU 1ER JANVIER 2002</b>	<b>166</b>		<b>166</b>
RESULTAT DE L'EXERCICE			
MOUVEMENTS DE PERIMETRE	45		45
<b>CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2002</b>	<b>211</b>		<b>211</b>
AFFECTATION DU RESULTAT			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
MOUVEMENTS DE PERIMETRE	11		11
<b>CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2003</b>	<b>222</b>		<b>222</b>

### 5.12. Répartition du capital social

Actionnaires	Au 31 décembre 2003			
	Actions	%	droits de vote	%
MR ISERIN	6 373	27%	6 373	27%
MR CHAZAL	5 790	25%	5 790	25%
BARCLAYS PRIVATE EQUITY	4 474	19%	4 474	19%
SA SODIGEP	4 002	17%	4 002	17%
DIVERS	2 861	12%	2 861	12%
<b>TOTAL</b>	<b>23 500</b>	<b>100%</b>	<b>23500</b>	<b>100%</b>

### 5.13. Résultat net par action

Résultat net par actions (en euros)	31/12/03 consolidé 12 mois	31/12/02 consolidé 12 mois	31/12/01 consolidé 12 mois
<b>AVANT DILUTION (1) :</b>			
RESULTAT COURANT PAR ACTION	-11,62	-8,21	20,84
RESULTAT NET PAR ACTION	4,98	-14,23	6,77
<b>APRES DILUTION (2) :</b>			
RESULTAT COURANT PAR ACTION	11,62	-8,21	20,84
RESULTAT NET PAR ACTION	4,98	-14,23	6,77

(1) Calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions au cours de la période.

(2) Aucun instrument financier dilutif ou potentiellement dilutif n'existe à la clôture de l'exercice.

### 5.14. Provisions pour risques et charges

milliers d'euros	Début	Augmentations	Diminutions	Reprises non consommées	Fin
POUR RISQUES	54	44			98
INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE	4	2			5
IMPOTS DIFFERES					
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>45</b>			<b>103</b>

Les impôts différés actifs et passifs concernant une même entreprise sont compensés en fonction du solde net de la situation fiscale différée, de ce fait aucun impôts différés passif n'est comptabilisé.

### 5.15. Dettes financières

( en milliers d'euros )	31/12/2003	31/12/2002
EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	6 374	8 047
CREDIT BAIL	7 830	5 222
DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 734	1 618
<b>TOTAL</b>	<b>15 937</b>	<b>14 887</b>

### 5.16. Etat des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Total	A 1an au plus	de 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
EMPRUNTS AUPRES ETS DE CREDIT	6 374	4 389	1 985	
CREDIT BAIL	7 830	2 331	5 499	
DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 734	50	1 684	
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS				
DETTES FOURNISSEURS	1 627	1 627		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 721	1 721		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS				
AUTRES DETTES	96	96		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
<b>TOTAL</b>	<b>19 382</b>	<b>10 214</b>	<b>9 168</b>	

### 5.17. Autres dettes non financières, comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	31/12/2003	31/12/2002
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	69	70
DETTES / ORGANISMES SOCIAUX	125	129
DETTES FISCALES (TVA ...)	1 526	1 087
ACOMPTES CLIENTS	85	107
AUTRES DETTES	11	9
<b>TOTAL</b>	<b>1 817</b>	<b>1 402</b>

## 5.18. Détail des opérations entre entreprises liées

(en milliers d'euros)	2003		2002	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
BILAN				
CMC				
CLIENT CONTINENTAL LEASE			348	
COMPTE COURANT C. LEASE		93		
FOURNISSEUR CONTINENTAL LEASE		696		378
CAR RENT				
COMPTE COURANT C. LEASE		978		978
COMPTE COURANT C. FRANCHISING	5			
CLIENT CONTINENTAL LEASE	295			
FOURNISSEUR CONTINENTAL LEASE		587		
CLIENT AD NICE	106		16	
CONTINENTAL LEASE				
PRET AD NICE	13		36	
COMPTE COURANT CAR RENT	978		978	
COMPTE COURANT CMC	93		30	
COMPTE COURANT C. FRANCHISING	3			
CLIENT AD NICE	109		116	
CLIENT CMC	696			
CLIENT CAR RENT	587			
CLIENT C. FRANCHISING	0			
FOURNISSEUR CAR RENT		295		
AD NICE				
EMPRUNT CONTINENTAL LEASE		13		36
FOURNISSEUR CONTINENTAL LEASE		109		116
FOURNISSEUR CAR RENT		106		16
CONTINENTAL FRANCHISING				
COMPTE COURANT C. LEASE		3		
COMPTE COURANT CAR RENT		5		
FOURNISSEUR C. LEASE		0		
<b>TOTAL</b>	<b>2 885</b>	<b>2 885</b>	<b>1 523</b>	<b>1 523</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>CHARGES</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>CHARGES</b>	<b>PRODUITS</b>
CMC				
CHARGES SUR LOCATION DE VOITURES	291		291	
SOUS TRAITANCE	25		25	
CAR RENT				
LOYERS FACTURES		512		288
CHARGES SUR LOCATION DE VOITURES	675		843	
CONTINENTAL LEASE				
LOYERS FACTURES		1 070		1 229
PRESTATIONS DE SERVICES		25		25
CHARGES SUR LOCATION DE VOITURES	421		275	
AD NICE				
LOYERS FACTURES		4		0
CHARGES SUR LOCATION DE VOITURES	198		107	
CONTINENTAL FRANCHISING				
CHARGES SUR LOCATION DE VOITURES	0			
<b>TOTAL</b>	<b>1 610</b>	<b>1 610</b>	<b>1 541</b>	<b>1 541</b>

## 6. Note sur le compte de résultat

### 6.1. Chiffres d'affaires

Nature - (en milliers d'euros)	31/12/2003	31/12/2002
VENTES DE VEHICULES	2 081	2 931
PRESTATIONS DE SERVICES (LOCATION)	13 170	11 551
<b>TOTAL</b>	<b>15 251</b>	<b>14 482</b>

## 6.2. Achats et charges externes

(en milliers d'euros)	31/12/2003	31/12/2002
ACHATS DE VEHICULES	1 963	2 984
ACHATS CONSOMMES	637	684
PRESTATIONS DE SERVICES	1 068	928
LOCATIONS ET CHARGES LOCATIVES	385	258
LOCATIONS DIVERSES	55	42
LOCATIONS FINANCIERES VEHICULES	3 076	2 502
HONORAIRES	133	156
PUBLICITE, RELATIONS EXTERIEURS	263	445
DEPLACEMENTS, MISSIONS, RECEPTIONS	53	55
AUTRES CHARGES EXTERNES	1 160	1 110
<b>TOTAL</b>	<b>8 797</b>	<b>9 164</b>

## 6.3. Analyse du résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2003	31/12/2002
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	361	551
PERTES DE CHANGE		
CHARGE DE CREDIT-BAIL	230	196
DOTATIONS AUX PROVISIONS		
CHARGES FINANCIERES	361	551
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	45	55
REPRISE DE PROVISIONS		
GAINS DE CHANGE		
PRODUITS FINANCIERS	45	55
<b>TOTAL</b>	<b>-546</b>	<b>-692</b>

## 6.4. Analyse du résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2003	31/12/2002
AMENDES ET PENALITES	28	28
PERTES SUR VOLS DE VEHICULES		19
DIVERS	164	185
CHARGES EXCEPTIONNELLES	192	233
REGUL FOURNISSEURS	146	64
REGUL ASSEDIC/IMPOTS	12	10
DIVERS	55	50
PRODUITS EXCEPTIONNELS	213	124
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>-109</b>

## 6.5. Impôts

### 6.5.1. Ventilation de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2003	31/12/2002
IMPOT EXIGIBLE, PROVISION POUR IMPOT SUR LES SOCIETES		228
IMPOTS DIFFERES	-159	-210
<b>TOTAL</b>	<b>-159</b>	<b>17</b>

### 6.5.2. Ventilation des impôts différés

Solde des impôts différés au bilan consolidé	31/12/2003	31/12/2002
IMPOTS DIFFERES ACTIFS		
- SUR REPORTS DEFICITAIRES ET AMORTISSEMENTS DIFFERES	394	233
- SUR DIFFERENCES TEMPORAIRES	-5	-5
- SUR DIFFERENCES PERMANENTES	25	27
<b>TOTAL IDA</b>	<b>414</b>	<b>255</b>

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES -EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société CONTINENTAL LEASE, établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

En application, des dispositions de l'article L 225-235, 2° alinéa , du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La société mentionne dans la note des règles et méthodes comptables exposées dans l'annexe un changement d'estimation retenue pour le calcul de la provision pour dépréciation des créances douteuses et litigieuses selon des modalités exposées dans ladite note.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la société, nous avons été conduit à examiner le bien fondé de la politique retenue. Nous avons par ailleurs obtenu les éléments probants recherchés justifiant le caractère raisonnable de l'évaluation de la provision correspondante comptabilisée dans les comptes.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et à Rueil, le 19 mars 2004

Les Commissaires aux comptes :

ACCE  
Thierry BACQUET

JEAN-MARIE THUMERELLE

Membres de la Compagnie Régionale de Paris et Versailles



## NOTE COMPLEMENTAIRE

### 1. Engagements du Groupe reçus ou donnés en matière de valeurs résiduelles

La société Continental Lease a reçu des engagements de reprise de la part de Fiat Auto France :

- Pour tous les contrats de location financière auprès de son établissement financier Sofice pour une valeur égale à 23 % du prix public des véhicules financés, cela représente une flotte d'environ 1.200 véhicules.
- Pour les véhicules financés auprès de la BPVN (contrats INAPA) pour une même valeur, soit 30 % du prix public des véhicules ; cette flotte est composée de 200 véhicules.

### 2. Soldes créditeurs de banque

La part des soldes créditeurs de banques dans les dettes financières représente 112 K€, sur un total de 14.826 K€.

### 3. Traitement comptable des remises et participations commerciales des constructeurs.

Continental Lease bénéficie :

- d'une remise frontale dès l'acquisition des véhicules qui vient en réduction du prix de revient immobilisé.
- d'une participation commerciale, négociée chaque année avec les constructeurs et basée sur des objectifs commerciaux fixés par ces derniers.

Cette rémunération est la contrepartie d'un travail effectif réalisé par nos commerciaux dans la collecte de données significatives relative aux utilisateurs finaux et très appréciée par les services marketing des constructeurs pour orienter leur communication.

En réponse à une question posée par un acteur de la location courte durée, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes a conclu que ces primes devaient être étalées sur la durée moyenne d'utilisation des véhicules.

La composition de la flotte chez un loueur longue durée n'étant pas imposée au client final contrairement à la courte durée, le rôle de Continental Lease sur le choix du client est prépondérant.

Le produit est facturé par Continental Lease lorsque les objectifs sont atteints et que le produit est certain et comptabilisé en chiffre d'affaires.

Ce traitement est appliqué de façon constante par la société.

Si ce traitement était retenu, la durée moyenne de nos contrats étant de 24 mois, les résultats consolidés aurait été les suivants

En K€	2001	2002	2003
C.A.	14.410	14.409	15.435
R. Net	4	(407)	67

Au 31 décembre 2003, les produits constatés d'avance au titre des participations commerciales s'élèveraient à 582 K€.

### 4. Instruments financiers liés au capital (§ 5.10.2 de l'Annexe aux comptes consolidés)

BPEF (Barclays Private Equity) et PARVENT détenaient 175.000 BSA au 31 décembre 2003. Lors de l'Assemblée du 7 avril 2004, 3.250 BSA ont été exercés et les 171.750 BSA restants ont été cédés pour la somme de 1 € symbolique à Continental Lease, qui les annulés suivant la troisième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 avril 2004. A ce jour, il n'existe donc plus de BSA et BPEF est monté dans le capital de Continental Lease de 21 à 30 %.

**5.2. COMPTES PREVISIONNELS AU 31 DECEMBRE 2004, 2005 ET 2006 AVEC RAPPEL DES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2003 (EN MILLIERS D'EUROS)**

**5.2.1. Bilan**

ACTIF	Déc 2003	Déc 2004 (p)	Déc 2005 (p)	Déc 2006 (p)
	Net	Net	Net	Net
ECART D'ACQUISITION	51	27	3	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	284	250	220	180
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 117	22 354	31 366	43 498
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
-PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES				
-AUTRES	72	72	72	72
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>12 524</b>	<b>22 703</b>	<b>31 661</b>	<b>43 750</b>
STOCKS ET EN-COURS				
AVANCES ET ACOMPTES	60			
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	3 057	2 945	3 426	3 896
AUTRES CREANCES, COMPTES DE REGULARISATION	4 789	3 553	3 545	3 652
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	542	2 018	2 003	5 001
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>8 448</b>	<b>8 516</b>	<b>8 974</b>	<b>12 549</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>20 972</b>	<b>31 219</b>	<b>40 635</b>	<b>56 299</b>

PASSIF	Déc-03	Déc 2004 (p)	Déc 2005 (p)	Déc 2006 (p)
	CAPITAL SOCIAL	381	4 640	4 640
RESERVES	999	-823	-67	1 475
RESULTAT NET PART DU GROUPE	-117	945	2 203	3 652
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 263</b>	<b>4 762</b>	<b>6 776</b>	<b>9 767</b>
INTERETS MINORITAIRES	222	162	304	2 203
<b>CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE</b>	<b>1 485</b>	<b>4 924</b>	<b>7 080</b>	<b>11 970</b>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	103	0	0	0
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>15 937</b>	<b>22 490</b>	<b>31 095</b>	<b>41 540</b>
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS				
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 630	1 245	1 118	1 338
AUTRES DETTES NON FINANCIERES, CPTEs DE REGULARISATION	1 817	2 560	1 342	1 451
<b>DETTES NON FINANCIERES</b>	<b>3 447</b>	<b>3 805</b>	<b>2 460</b>	<b>2 789</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>20 972</b>	<b>31 219</b>	<b>40 635</b>	<b>56 299</b>

## 5.2.2. Compte de résultat

	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice
	2003	2004 (p)	2005 (p)	2006 (p)
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>15 251</b>	<b>21 174</b>	<b>28 755</b>	<b>42 900</b>
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	644	-	-	-
ACHAT ET CHARGES EXTERNES	-8 794	-11 909	-13 775	-17 738
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	-160	-231	-276	-386
CHARGES DE PERSONNEL	-1 580	-1 635	-1 911	-2 453
CHARGES EXTERNES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-158	-390	-390	-425
DOTATIONS NETTES AUX COMPTES D'AMORT. ET DE PROVISIONS	-4 930	-5 038	-8 001	-12 493
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>274</b>	<b>1 971</b>	<b>4 402</b>	<b>9 405</b>
RESULTAT FINANCIER	-547	-607	-848	-1 074
<b>RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>-273</b>	<b>1 364</b>	<b>3 554</b>	<b>8 331</b>
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	21			
IMPOTS SUR LES BENEFICES	159	-455	-1 185	-2 777
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-93	909	2 369	5 554
PART DES INTERETS MINORITAIRES		-60	142	1 899
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE (PART DU GROUPE)</b>	<b>-93</b>	<b>969</b>	<b>2 227</b>	<b>3 655</b>
AMORTISSEMENT DES ECARTS D'ACQUISITION	24	24	24	3
<b>RESULTAT NET APRES AMORT. DES ECARTS D'ACQUISITION</b>	<b>-117</b>	<b>945</b>	<b>2 203</b>	<b>3 652</b>
RESULTAT NET PAR ACTION (EUROS)				
- AVANT DILUTION	-0,22	1,77	4,12	6,83
- APRES DILUTION	-0,22	1,77	4,12	6,83

### 5.2.3. Flux de trésorerie

	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>				
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	-257	854	2 026	3 176
RETRAITEMENT DE CONSOLIDATION	-2	136	265	714
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3 028	2 150	1 998	1 783
RESULTAT DES MINORITAIRES RACHETES				
VARIATION DES IMPOTS DIFFERES	159	-45	-88	-238
RESULTAT DE CESSIONS (NET D'IMPOT)				
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2 929	3 095	4 201	5 435
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-696	2 435	3 422	8 740
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>2 232</b>	<b>5 530</b>	<b>7 623</b>	<b>14 175</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>				
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORP. ET INCORP.	-1 476	-13 797	-20 601	-25 610
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORP. ET INCORP.				
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES.	-1			
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES.	8			
INCIDENCE DES VARIATIONS DE PERIMETRE				
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-1 470</b>	<b>-13 797</b>	<b>-20 601</b>	<b>-25 610</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>				
DIVIDENDES VERSES	-101		-189	-661
AUGMENTATIONS DE CAPITAL EN NUMERAIRE		2 500		
EMISSIONS D'EMPRUNTS	1 397	14 297	20 601	25 610
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	-3 252	-6 937	-7 449	-10 516
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>-1 956</b>	<b>9 860</b>	<b>12 963</b>	<b>14 433</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>-1 193</b>	<b>1 593</b>	<b>-15</b>	<b>2 998</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>1 618</b>	<b>425</b>	<b>2 018</b>	<b>2 003</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>425</b>	<b>2 018</b>	<b>2 003</b>	<b>5 001</b>

### 5.2.4. Commentaires sur les comptes provisionnels

Les hypothèses de comptes de résultats prévisionnels sont bâties autour de deux constats économiques :  
1/ la consolidation et la mise en application des 4 business models organisés, testés, et validés durant la période 1998/2003.

2/ la validité et la bonne réalisation des marchés visés durant la période 2004/2006

L'activité du 1er semestre nette consolidée représentera 35 % de la marge totale. En effet la montée en puissance de l'activité « franchise » se traduira pleinement dès le second semestre. La forte saisonnalité de l'activité de location courte durée (70% du chiffre d'affaires annuel est réalisé entre mai et octobre) sera essentiellement comptabilisée sur le second semestre. Enfin la remise à niveau des fonds propres nécessaire à la bonne croissance de l'activité de location longue durée n'interviendra que courant mai 2004 et impactera de manière très significative le résultat du second semestre .

La croissance du résultat de l'année 2004 par rapport à 2003 s'explique mécaniquement pour les raisons suivantes :

- 1/ Duplication partielle du modèle économique de LLD de Paris Ile de France en régions
- 2/ Budget de communication plus important à destination des T.P.E.
- 3/ Montée en puissance du réseau de franchisés à forte valeur ajoutée inexistant en 2003
- 4/ Un exercice 2003 ayant supporté près de 800 Keuros de charges non récurrentes :
  - changement de politique de provisionnement des clients douteux se traduisant par une charge de près de 700 Keuros .

- dotation aux provisions à 100 % d'un redressement fiscal de 95 Keuros au titre d'une double imposition portant sur la taxe professionnelle de nos refinancements en Crédit bail faisant l'objet d'une réclamation en cours.

5/Un nombre plus important de sorties de contrats de L.L.D. (300 sorties en 2003, contre 696 sorties en 2004).

6/Une croissance organique en L.L.D. de 21%.

La croissance du résultat 2005 et 2006 s'inscrit dans la continuité du développement de la franchise, mais également dans le cadre d'une amélioration des marges sur l'activité location courte durée en propre ainsi que du déploiement en régions de l'activité location longue durée, générant un volume de nouveaux contrats suffisant à améliorer les marges de manière significative.

Il est important de remarquer que l'activité de LLD offre une réelle visibilité dans la mesure où l'on peut dorénavant et déjà établir que le chiffre d'affaires en portefeuille existant sur les 3 années à venir s'élève au 31 décembre 2003 à 33.1M à mettre en parallèle avec le montant total d'endettement à la même date de 19,4M.

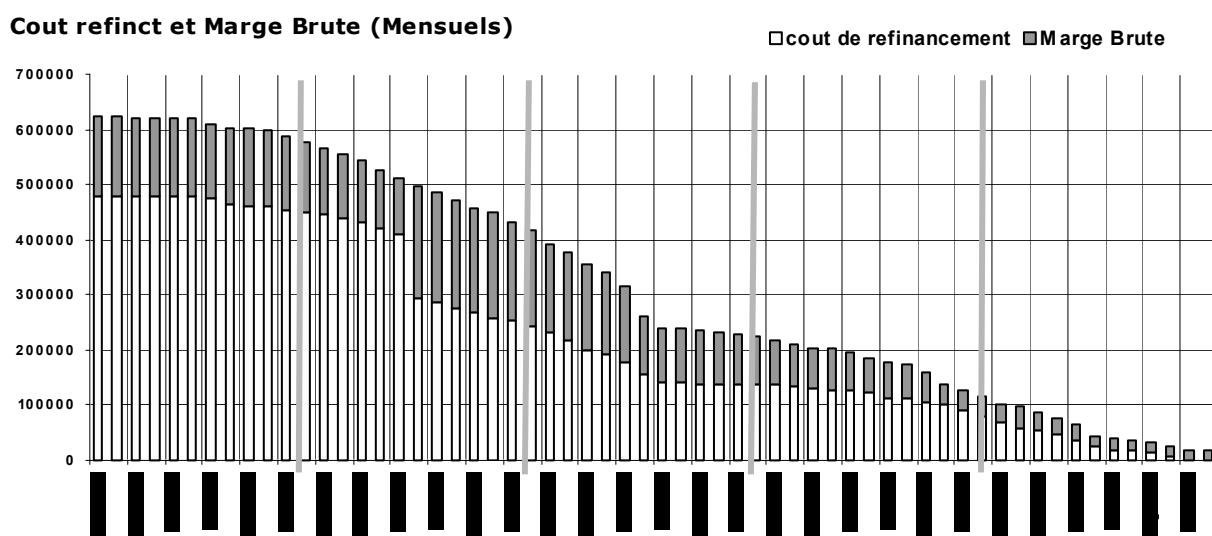
### 5.2.4.1. L'Activité Location Longue durée

Les hypothèses sont établies dans la continuité des opérations antérieures et ont été construites avec les paramètres suivants :

Montant moyen financé par véhicule.....	13 500 HT
Durée moyenne du contrat client.....	36 mois
Valeur résiduelle à 36 mois.....	40 %
Taux client .....	13,55 %
Frais de dossier .....	490 HT
Participation constructeur.....	675 HT
Loyer mensuel client hors services annexes.....	332 HT
Prestation mensuelle moyenne par dossier.....	49,80 HT
Marge moyenne mensuelle sur prestation.....	3,98 HT
Indemnité de sortie (incluant frais d'expertises).....	681 HT
Durée d'amortissement et de financement.....	60 mois
Taux de refinancement .....	6 %
Coût de refinancement et d'amortissement mensuel.....	259 HT
Poids des Contrats Ecolease.....	1/3 de la production totale

Pour les exercices 2005 et 2006 CONTINENTAL LEASE bénéficiera de la diminution de la charge de refinancement et donc d'une augmentation des marges très significatives comme le montre le graphique ci-après

évolution du portefeuille base 31 Décembre 2003



➤ Business plan 2004/2005/2006 : Activité location longue durée CONTINENTAL LEASE

	2004	%	2 005	%	2 006	%
LOYERS	9 773	55%	12 475	57%	18 172	63%
VENTE DE SERVICES	1 466	8%	1 871	9%	2 726	9%
PRIME DE VOLUME SUR ACHATS & FRAIS DE DOSSIERS	1 283	7%	1 916	9%	2 379	8%
INDEMNITES DE FIN DE CONTRAT	872	5%	548	3%	560	2%
PRODUITS DE CESSIONS DE VEHICULES & ACHAT/VENTE	4 353	24%	5 029	23%	5 142	18%
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	70	0%	-	0%	-	0%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>17 817</b>		<b>21 838</b>		<b>28 978</b>	
				0%		0%
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (VEHICULES)	1 547	9%	1 198	5%	733	3%
CHARGES SUR CESSIONS DE VEHICULES	3 936	22%	4 547	21%	4 648	16%
LOYERS SUR CREDIT BAIL	5 866	33%	7 438	34%	10 310	36%
CHARGES SUR PRESTATIONS	1 393	8%	1 778	8%	2 590	9%
CHARGES D'EXPLOITATION	12 741	72%	14 959	69%	18 281	63%
				0%		0%
MARGE BRUTE D'EXPLOITATION	5 076	28%	6 879	31%	10 697	37%
				0%		0%
REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	-	0%	-	0%	-	0%
AUTRES PRODUITS	-	0%	-	0%	-	0%
		0%		0%		0%
CHARGES DE STRUCTURE	859	5%	965	4%	1 263	4%
PUBLICITE	300	2%	680	3%	1 250	4%
HONORAIRES CAC AVOCAT CONSEIL	150	1%	180	1%	200	1%
CHARGES DE PERSONNEL	1 158	6%	1 317	6%	1 721	6%
IMPOTS ET TAXES	171	1%	204	1%	300	1%
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DIVERS	73	0%	150	1%	250	1%
DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	450	3%	450	2%	550	2%
PERTES IRRECOUVRABLES	350	2%	350	2%	385	1%
AUTRES CHARGES	3 561	20%	4 295	20%	5 919	20%
				0%		0%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 515</b>	<b>9%</b>	<b>2 583</b>	<b>12%</b>	<b>4 778</b>	<b>16%</b>
PRODUITS FINANCIERS	30	0%	70	0%	80	0%
CHARGES FINANCIERES	142	1%	71	0%	42	0%
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>- 112</b>	<b>-1%</b>	<b>- 1</b>	<b>0%</b>	<b>38</b>	<b>0%</b>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 403	8%	2 582	12%	4 816	17%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	0%	-	0%	-	0%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	0%	-	0%	-	0%
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>
<b>RESULTAT BRUT</b>	<b>1 403</b>	<b>8%</b>	<b>2 582</b>	<b>12%</b>	<b>4 816</b>	<b>17%</b>

La société C.M.C. GmbH. a une activité de location longue durée uniquement dédiée aux carrossiers allemands (fourniture en LLD de véhicules de prêt). Cette filiale basée à Stuttgart est une structure légère (un bureau et un salarié).

Elle a pour but d'observer le marché allemand afin d'éventuellement dans les années futures y déployer une activité plus importante.

➤ **Business plan 2004/2005/2006 : Activité location longue durée C.M.C.**

<b>En milliers d'euros</b>	<b>2 004 (p)</b>	<b>%</b>	<b>2 005 (p)</b>	<b>%</b>	<b>2 006 (p)</b>	<b>%</b>
LOYERS	372		373		415	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>372</b>		<b>373</b>		<b>415</b>	
LOYERS SUR CREDIT BAIL	300		280		312	
CHARGES D'EXPLOITATION	300	81%	280	75%	312	75%
MARGE BRUTE D'EXPLOITATION	73	19%	93	25%	103	25%
CHARGES DE STRUCTURE	63		65		66	
PUBLICITE	7		11		11	
AUTRES CHARGES	71	19%	76	20%	77	18%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2</b>	<b>0,5%</b>	<b>17</b>	<b>4,6%</b>	<b>26</b>	
PRODUITS FINANCIERS	-		-		-	
CHARGES FINANCIERES	-		-		-	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>						
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>2</b>	<b>1%</b>	<b>17</b>	<b>5%</b>	<b>26</b>	<b>6%</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-		-		-	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-		-		-	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>						
<b>RESULTAT BRUT</b>	<b>2</b>	<b>1%</b>	<b>17</b>	<b>5%</b>	<b>26</b>	<b>6%</b>

**5.2.4.2. Activité Location Courte durée**

Les hypothèses sont basées sur la continuité des opérations antérieures, sans ouverture de nouvelles agences en propre, le développement de l'enseigne étant assuré par la franchise.

La saisonnalité de cette activité est importante puisque le second semestre représente traditionnellement 70 % du chiffre d'affaires de l'année.

Cette activité enregistre une légère croissance mais, son poids relatif à l'intérieur du groupe diminue. La location courte durée en propre est en quelque sorte la vitrine qui a permis le développement de la franchise au prix d'investissements supportés précédemment par le Groupe.

➤ Business plan 2004/2005/2006 : Activité de location courte durée CAR RENT

Agences de Paris 11ème /17ème /18ème	2004 (p)		2005 (p)		2006 (p)	
PRODUITS						
<b>CA SUR LOCATION HT</b>	<b>1 505 600</b>		<b>1 944 500</b>		<b>2 334 000</b>	
CHARGE						
MASSE SALAIRE AGENCES 11/17/18	207 624	13,79%	207 624	10,68%	207 624	8,90%
LOYERS AGENCES /PARKINGS	64 668	4,30%	64 668	3,33%	64 668	2,77%
EDF /TEL/INTERNET/BUREAUTIQUE	45 168	3,00%	58 335	3,00%	70 020	3,00%
DIVERS CARBURANT/PV/	15 056	1,00%	19 445	1,00%	23 340	1,00%
SERVICE COMPTABLE ET ADMINISTRATIF	22 584	1,50%	29 168	1,50%	35 010	1,50%
IMPOTS ET TAXES	50 000	3,3%	60 000	3,1%	70 000	3,00%
<b>TOTAL CHARGES DE STRUCTURES</b>	<b>197 476</b>	<b>13,12%</b>	<b>231 616</b>	<b>11,91%</b>	<b>263 038</b>	<b>11,27%</b>
PUBLICITE	97 864	6,50%	126 393	6,50%	151 710	6,50%
PARC						
LOYER VEHICULES 11/17/18	671 004	44,57%	818 272	42,08%	986 410	42,26%
ASSURANCE	173 340	11,51%	219 000	11,26%	264 000	11,31%
ENTRETIEN 6% DU CA	90 336	6,00%	116 670	6,00%	140 040	6,00%
NOMBRE DE VEHICULES	250		300		400	
<b>TOTAL CHARGES PARC</b>	<b>934 680</b>	<b>62,08%</b>	<b>1 153 942</b>	<b>59,34%</b>	<b>1 390 450</b>	<b>59,57%</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 437 644</b>	<b>95,49%</b>	<b>1 719 574</b>	<b>88,43%</b>	<b>2 012 822</b>	<b>86,24%</b>
<b>RESULTAT BRUT AVANT IS</b>	<b>67 956</b>	<b>4,51%</b>	<b>224 926</b>	<b>11,57%</b>	<b>321 178</b>	<b>13,76%</b>



➤ **Business plan 2004/2005/2006 : Activité location courte durée AD Nice location**

<b>AD Nice sarl</b>						
<b>Agences de Marseille et Nice</b>	<b>2004 (p)</b>		<b>2005 (p)</b>		<b>2006 (p)</b>	
PRODUITS						
<b>CA SUR LOCATION HT</b>	<b>732 000</b>		<b>928 500</b>		<b>1 238 000</b>	
CHARGE						
MASSE SALAIRE AGENCES	96 000	13,11%	114 000	12,28%	132 000	10,66%
LOYERS AGENCES /PARKINGS	61 200	8,36%	69 600	7,50%	84 000	6,79%
EDF /TEL/INTERNET/BUREAUTIQUE	21 960	3,00%	27 855	3,00%	37 140	3,00%
DIVERS CARBURANT/PV/	7 320	1,00%	9 285	1,00%	12 380	1,00%
SERVICE COMPTABLE ET ADMINISTRATIF	10 980	1,50%	13 928	1,50%	18 570	1,50%
IMPOTS ET TAXES	9 516	1,30%	12 071	1,30%	16 094	1,30%
<b>TOTAL CHARGES DE STRUCTURES</b>	<b>110 976</b>	<b>15,16%</b>	<b>132 738</b>	<b>14,30%</b>	<b>168 184</b>	<b>13,59%</b>
PUBLICITE	47 580	6,50%	60 353	6,50%	80 470	6,50%
PARC						
LOYER VEHICULES	331 200	45,25%	414 000	44,59%	552 000	44,59%
ASSURANCE	86 400	11,80%	108 000	11,63%	144 000	11,63%
ENTRETIEN 6% DU CA	43 920	6,00%	55 710	6,00%	74 280	6,00%
NOMBRE DE VEHICULES	120		150		200	
<b>TOTAL CHARGES PARC</b>	<b>461 520</b>	<b>63,05%</b>	<b>577 710</b>	<b>62,22%</b>	<b>770 280</b>	<b>62,22%</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>716 076</b>	<b>97,82%</b>	<b>884 801</b>	<b>95,29%</b>	<b>1 150 934</b>	<b>92,97%</b>
<b>Résultat brut avant IS</b>	<b>15 924</b>	<b>2,18%</b>	<b>43 700</b>	<b>4,71%</b>	<b>87 066</b>	<b>7,03%</b>

#### 5.2.4.2.1. Activité Franchise en Location Courte durée

Les hypothèses relatives à l'activité sont les suivantes :

- Droit d'entrée de 7,5 à 25 Keuros en fonction de la situation géographique.
- Redevances annuelles : 3,5% du chiffre d'affaires hors taxes.
- Campagnes de communication : 1,5% du C.A. H.T.

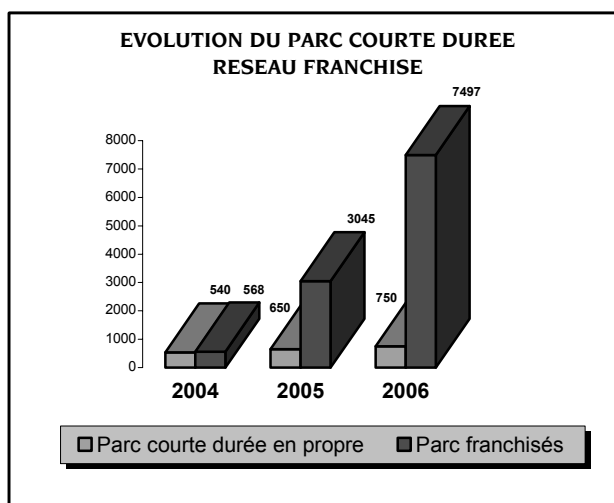
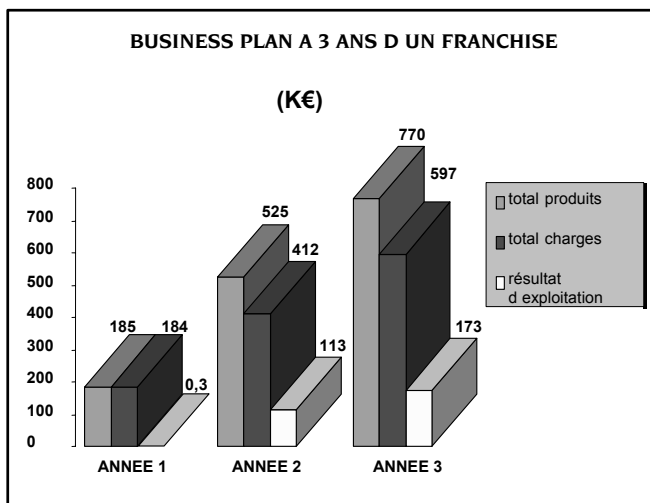
La franchise Continental Rent qui a été lancée en octobre 2003 comptait au 15 avril 2004, 9 agences : Paris XV, Argenteuil, Le Perreux, Toulouse, Nantes, Bayonne, Pointe-à-Pitre, Saint-Denis, Plaisir.

L'automobile qui réalise à elle seule 10% du chiffre d'affaires de la Franchise en France (toutes enseignes confondues : source Fédération Française de la Franchise) suscite spontanément de nombreuses vocations d'entrepreneurs. Grâce à sa notoriété et à sa politique de communication le groupe traite de nombreuses candidatures (100 prospects dans la base après le salon de la Franchise). Parmi celles-ci, il faut noter la présence d'opérateurs appartenant déjà à d'autres réseaux souhaitant étendre leur zone d'activité. Ceci s'explique de par la rareté des enseignes disponibles.

Pour CONTINENTAL RENT, la montée en régime du réseau sera prudente en 2004 : 30 nouveaux points de vente, puis atteindra son rythme de croisière en 2005 : + 44 et 2006 : + 55.

Le business plan type d'un franchisé est le suivant. Il tient compte de l'augmentation progressive de son parc :

- 40 véhicules à la fin de la première année d'exploitation,
- 80 à la fin de la seconde année,
- 100 à la fin de la troisième année.



L'accroissement prévisible du parc du réseau de franchisés sur 3 ans représente environ 7 000 véhicules.

La constitution du réseau de franchisés est un axe stratégique de croissance pour le groupe qui devrait compter à la fin 2006 environ 130 membres.

➤ **Business plan 2004/2005/2006 : Activité franchise CONTINENTAL FRANCHISING**

En milliers d'euros	2004 (p)	%	2005 (p)	%	2006 (p)	%
PRODUITS						
NOMBRE DE CONTRATS	30		44		55	
DROITS D'ENTREE	400 000	79,61%	660 000	49,42%	825 000	29,16%
ROYALTIES SUR CA (3,5% DU CA)	71 720	14,27%	472 885	35,41%	1 402 822	49,59%
ROYALTIES SUR PUBLICITE (1,5% DU CA)	30 737	6,12%	202 665	15,17%	601 209	21,25%
VENTES DIVERSES	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
STICKERS/FOURNITURES	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>502 458</b>		<b>1 335 550</b>		<b>2 829 031</b>	
CHARGES	-		-		-	
MASSE SALAIRES	-		-		-	
DIRECTEUR	76 800	15,28%	90 000	6,74%	90 000	3,18%
ASSISTANT	38 400	7,64%	38 400	2,88%	38 400	1,36%
ANIMATEUR RESEAU	46 000	9,16%	120 000	8,99%	216 000	7,64%
EMPLOYE ADMINISTRATIF	12 000	2,39%	24 000	1,80%	48 000	1,70%
TOTAL MASSE SALAIRES	173 200	34,47%	272 400	20,40%	392 400	13,87%
LOYER	12 000	2,39%	18 000	1,35%	18 000	0,64%
TELEPHONE	3 600	0,72%	10 000	0,75%	10 000	0,35%
DEPLACEMENTS/FRAIS	22 000	4,38%	36 000	2,70%	36 000	1,27%
VOITURES DE SERVICE	6 000	1,19%	18 000	1,35%	18 000	0,64%
IMPRIMERIE	12 000	2,39%	30 000	2,25%	30 000	1,06%
POSTE	1 200	0,24%	8 000	0,60%	12 000	0,42%
HONORAIRES DIVERS	10 000	1,99%	12 000	0,90%	12 000	0,42%
COMPTABILITE	12 000	2,39%	15 000	1,12%	15 000	0,53%
TOTAL CHARGES DE STRUCTURE	78 800	15,68%	147 000	11,01%	151 000	5,34%
MARKETING/PROMOTION	57 500	11,44%	76 250	5,71%	100 000	3,53%
PUBLICITE	36 000	7,16%	202 665	15,17%	601 209	21,25%
TOTAL PUB. ET MARKET.	93 500	18,61%	278 915	20,88%	701 209	24,79%
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>345 500</b>	<b>68,76%</b>	<b>698 315</b>	<b>52,29%</b>	<b>1 244 609</b>	<b>43,99%</b>
<b>RESULTAT BRUT</b>	<b>156 958</b>	<b>31,24%</b>	<b>637 235</b>	<b>47,71%</b>	<b>1 584 422</b>	<b>56,01%</b>

## SYNTHESE

### ➤ Evolution du parc du groupe continental

	2004 (p)	2005 (p)	2006 (p)
LOCATION LONGUE DUREE	3 469	4 476	5 902
NOUVEAUX CONTRATS	1 213	1 811	2 248
SORTIES DE CONTRATS	696	804	822
LOCATION COURTE DUREE	370	450	600

## RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### Analyse de la variation des capitaux propres du groupe

milliers d'euros	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
<b>Au 31/12/2002</b>	<b>381</b>	<b>38</b>	<b>1 396</b>	<b>-334</b>	<b>1 481</b>
AFFECTATION RESULTAT					
- DE LA MERE			375	-375	
- CAR RENT			-454	454	
- CMC			-134	134	
- AD NICE			-118	118	
DISTRIBUTION DIVIDENDES			-102		-102
RESULTAT 2003				-117	-117
<b>Au 31/12/2003</b>	<b>381</b>	<b>38</b>	<b>963</b>	<b>-117</b>	<b>1 262</b>
AGE 17/03/04	53				53
AGE 17/03/04	1 707		-1 707		
AFFECTATION RESULTAT			-117	117	
AUGMENTATION CAPITAL	2 500				2 500
RESULTAT 2004				945	945
<b>Au 31/12/2004</b>	<b>4 640</b>	<b>38</b>	<b>-861</b>	<b>945</b>	<b>4 760</b>
AFFECTATION RESULTAT		426	519	-945	
DISTRIBUTION DIVIDENDES			-189		-189
RESULTAT 2005				2 203	2 203
<b>Au 31/12/2005</b>	<b>4 640</b>	<b>464</b>	<b>-531</b>	<b>2 203</b>	<b>6 774</b>
AFFECTATION RESULTAT			2 203	-2 203	
DISTRIBUTION DIVIDENDES			-661		- 661
RESULTAT 2006				3 652	3 652
<b>Au 31/12/2006</b>	<b>4 640</b>	<b>464</b>	<b>1 011</b>	<b>3 652</b>	<b>9 765</b>

### Hypothèse de business plan à 75%

Le bilan et le compte de résultat se présenteraient ainsi (\*)

(en milliers d'euros)	2003		2004 (p)		2005 (p)		2006 (p)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF IMMOBILISE	12 524	59,7%	22 703	72,7%	31 661	77,9%	43 750	77,7%
ACTIF CIRCULANT	8 448	40,3%	8 516	27,3%	8 974	22,1%	12 549	22,3%
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>20 972</b>	<b>100%</b>	<b>31 219</b>	<b>100%</b>	<b>40 635</b>	<b>100%</b>	<b>56 299</b>	<b>100%</b>
FONDS PROPRES	1 263	6,0%	4 147	13,3%	6 161	15,2%	9 152	16,3%
DETTES FINANCIERES	15 937	76,0%	23 115	74,0%	31 512	77,6%	41 749	74,2%

Dans l'hypothèse d'une réalisation de l'augmentation de capital à 75% de l'émission envisagée, le différentiel du produit de l'émission, à savoir 615 000 euros, serait compensé par un emprunt à moyen terme sur une durée de trois ans amortissable annuellement de 208 000 euros permettant ainsi de ne pas modifier le développement des activités.

(en milliers d'euros)	2003		2004 (p)		2005(p)		2006(p)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>15 251</b>		<b>21 174</b>		<b>28 755</b>		<b>42 900</b>	
RESULTAT EXPLOITATION	44	0,3%	1 476	7,0%	3 587	12,5%	8 378	19,5%
RESULTAT COURANT	-273	N/S	1 339	6,3%	3 537	12,3%	8 323	19,4%
RESULTAT EXCEPT.	21	0,1%	-		-		-	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-117</b>	<b>N/S</b>	<b>936</b>	<b>4,4%</b>	<b>2 189</b>	<b>7,6%</b>	<b>3 644</b>	<b>8,5%</b>

Il a été retenu une charge financière de 4% sur 6 mois pour l'année 2004, puis sur 12 mois pour les années 2005 et 2006 en tenant compte de l'amortissement de l'emprunt.

### Hypothèse de business plan à 115%

Le bilan et le compte de résultat se présenteraient ainsi

(en milliers d'euros)	2003		2004		2005		2006	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Actif immobilisé</b>	<b>12 524</b>	<b>59,7%</b>	<b>22 703</b>	<b>71,9%</b>	<b>31 661</b>	<b>77,2%</b>	<b>43 750</b>	<b>77,7%</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>8 448</b>	<b>40,3%</b>	<b>8 891</b>	<b>28,1%</b>	<b>9 349</b>	<b>22,8%</b>	<b>12 924</b>	<b>22,3%</b>
<b>Total bilan</b>	<b>20 972</b>		<b>31 594</b>		<b>41 010</b>		<b>56 674</b>	
<b>Fonds Propres</b>	<b>1 263</b>	<b>6,0%</b>	<b>5 137</b>	<b>16,3%</b>	<b>7 151</b>	<b>17,4%</b>	<b>10 142</b>	<b>17,9%</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>15 937</b>	<b>76,0%</b>	<b>23 115</b>	<b>73,2%</b>	<b>31 512</b>	<b>76,8%</b>	<b>41 749</b>	<b>74,2%</b>

Dans l'hypothèse d'une réalisation de l'augmentation de capital à 115 % de l'émission envisagée, (clause d'extension), le différentiel du produit de l'émission, à savoir 375 000 euros, viendra en augmentation de la trésorerie disponible et n'aurait pas d'impact sur le compte de résultat.

(en milliers d'euros)	2003		2004		2005		2006	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>15 251</b>		<b>21 174</b>		<b>28 755</b>		<b>42 900</b>	
<b>Résultat exploitation</b>	<b>44</b>	<b>0,3%</b>	<b>1 476</b>	<b>7,0%</b>	<b>3 587</b>	<b>12,5%</b>	<b>8 378</b>	<b>19,5%</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>-273</b>	<b>N/S</b>	<b>1 339</b>	<b>6,3%</b>	<b>3 537</b>	<b>12,3%</b>	<b>8 323</b>	<b>19,4%</b>
<b>Résultat except.</b>	<b>21</b>	<b>0,1%</b>	<b>-</b>		<b>-</b>		<b>-</b>	
<b>Résultat net</b>	<b>-117</b>	<b>N/S</b>	<b>945</b>	<b>4,5%</b>	<b>2 203</b>	<b>7,7%</b>	<b>3 652</b>	<b>8,5%</b>

## Activité Portail Voitures.com

Cette activité n'est pas consolidée au 31 Décembre 2003, ni au titre des comptes prévisionnels consolidés. Par conséquent elle n'est pas comprise dans l'attestation sur les comptes prévisionnels des commissaires aux comptes.

Elle a fait l'objet d'une prise de participation de Continental Lease de 20 % le 7 avril 2004.

### ➤ Business plan Internet voitures.com 2004/2005/2006

En milliers d'euros	2 004(p)	%	2 005(p)	%	2 006(p)	%
CA SUR DOSSIERS TOUT COMPRIS	225	92%	1 965	84%	5 872	83%
CA SUR CONSULTATION	4	2%	23	1%	45	1%
CA SUR ADHERENTS	8	3%	87	4%	234	3%
CA SUR TRANSACTIONS	8	3%	111	5%	355	5%
EMAILING	-	0%	75	3%	300	4%
PUB BANNIERE	-	0%	75	3%	300	4%
CA SUR PETITES ANNONCES	13	5%	120	5%	270	4%
<b>TOTAL CA</b>	<b>244</b>		<b>2 335</b>		<b>7 106</b>	
AMORTISSEMENTS	100	41%	200	9%	250	4%
MARGE BRUTE D'EXPLOITATION	144	59%	2 135	91%	6 856	96%
CHARGES MASSE SALAIRE SUR FINANCE	114	47%	335	14%	630	9%
CHARGES SUR MASSE SALAIRE HORS FINANCE	28	11%	576	25%	335	5%
CHARGE DE STRUCTURE	44	18%	735	31%	2 449	34%
PUBLICITE	64	26%	368	16%	1 106	16%
<b>TOTAL CHARGES DE STRUCTURE</b>	<b>250</b>		<b>2 014</b>	<b>86%</b>	<b>4 520</b>	<b>64%</b>
RESULTAT COURANT	- 106		121	5%	2 335	33%
PRODUITS FINANCIERS	-		-		-	
CHARGES FINANCIERES	-		32		85	
RESULTAT FINANCIER	-		- 32		- 85	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IS</b>	<b>- 106</b>		<b>89</b>	<b>4%</b>	<b>2 250</b>	<b>32%</b>

**5.3. COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2003 AVEC RAPPEL DES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2002 ET 31 DECEMBRE 2001 (EN EUROS)**

**5.3.1. Bilan**

ACTIF	31/12/2003			31/12/2002	31/12/2001
	(12 mois)			(12 mois)	(12 mois)
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	24 391		24 391	24 391	24 391
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	302 343	107 139	195 204	177 921	131 770
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
CONSTRUCTIONS					
INST. TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGES	6 552	6 278	274	639	1 005
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 851 375	4 758 311	4 093 063	5 434 810	7 228 150
IMMOBILISATIONS EN COURS					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
AUTRES PARTICIPATIONS	236 204	73 440	162 764	162 764	236 204
AUTRES TITRES IMMOBILISES	374 030		374 030	324 130	228 620
PRETS	13 449		13 449	35 715	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	33 458		33 458	32 647	24 007
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>9 841 805</b>	<b>4 945 168</b>	<b>4 896 636</b>	<b>6 193 020</b>	<b>7 874 150</b>
STOCKS ET EN COURS					
STOCKS DE MARCHANDISES					7 074
CREANCES					
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	90 355		90 355	31 109	3 555
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	6 428 710	1 465 067	4 963 642	3 577 646	2 173 089
AUTRES CREANCES	1 987 741		1 987 741	1 627 868	631 971
DISPONIBILITES ET DIVERS					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					205 806
DISPONIBILITES	501 576		501 576	1 666 854	2 729 548
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	496 648		496 648	463 787	343 582
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>9 505 032</b>	<b>1 465 067</b>	<b>8 039 964</b>	<b>7 367 266</b>	<b>6 094 627</b>
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	204 141		204 141	192 663	30 087
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>19 550 978</b>	<b>6 410 235</b>	<b>13 140 742</b>	<b>13 752 951</b>	<b>13 998 864</b>

PASSIF	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAL	380 700	380 700	381 122
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT...	1 244 746	1 244 746	1 448 265
RESERVE LEGALE	38 112	38 112	38 112
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES			
AUTRES RESERVES			
REPORT A NOUVEAU	796 968	517 423	319 849
RESULTAT DE L'EXERCICE	-179 883	380 595	506 080
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>2 280 643</b>	<b>2 561 577</b>	<b>2 693 430</b>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES	94 724	1 000	26 285
PROVISIONS POUR CHARGES			
<b>TOTAL</b>	<b>94 724</b>	<b>1 000</b>	<b>26 285</b>
DETTES FINANCIERES			
EMPRUNT ET DETTES AUPRES ETABL. CREDIT	5 964 811	7 112 467	8 099 565
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 732 337	1 616 463	1 624 093
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 623 814	1 271 994	803 342
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 377 114	1 100 159	748 156
AUTRES DETTES	67 296	89 288	3 989
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>10 765 375</b>	<b>11 190 373</b>	<b>11 279 148</b>
COMPTES DE REGULARISATION			
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
ECARTS DE CONVERSION PASSIF			
<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>	<b>13 140 742</b>	<b>13 752 951</b>	<b>13 998 864</b>

### 5.3.2. Compte de resultat

	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
	(12mois)	(12 mois)	12 mois)
VENTE DE MARCHANDISES	1 639 489	2 247 212	3 471 826
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	11 750 952	10 588 489	8 450 534
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>13 390 442</b>	<b>12 835 701</b>	<b>11 922 360</b>
PRODUCTION STOCKEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION			
REPRISES SUR AMTS. ET PROV. ET TRANSFERT DE CHARGES	240 491	395 892	17 970
AUTRES PRODUITS	518 311	751 554	911 782
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	14 149 245	13 983 148	12 852 113
ACHAT DE MARCHANDISES	1 419 294	2 114 492	3 226 782
VARIATION DE STOCK MARCHANDISES			
ACHAT MAT. PREM. & AUTRES APPROV.	10 454	26 913	31 612
VARIATION DE STOCK (M.P. ET AUTRES APPRO)			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	8 196 912	6 734 446	4 431 192
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	140 773	304 017	405 733
SALAIRES ET TRAITEMENTS	746 994	736 237	620 083
CHARGES SOCIALES	334 540	300 414	263 451
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	2 044 910	2 245 371	2 184 798
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	1 040 182	270 488	270 734
AUTRES CHARGES	21 578	68 268	129 813
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>13 955 639</b>	<b>12 800 650</b>	<b>11 564 201</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>193 605</b>	<b>1 182 497</b>	<b>1 287 912</b>
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	44 762	55 150	82 988
REPRISE SUR PROVISIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCE POSITIVE DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSION DE VMP			15
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	44 762	55 150	83 004
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		73 440	
INTERES ET CHARGES ASSIMILEES	319 758	459 478	526 631
CHARGES NETTES SUR CESSION DE VMP			9
TOTAL CHARGES FINANCIERES	319 758	532 918	526 640
RESULTAT FINANCIER	-274 996	-477 768	-443 636
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-81 390</b>	<b>704 729</b>	<b>844 275</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	158 747	91 857	10 805
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 200		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	159 947	91 857	10 805
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	258 439	188 313	81 568
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL			
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	258 439	188 313	81 569
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-98 492</b>	<b>-96 456</b>	<b>-70 763</b>
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		227 677	267 431
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-179 883</b>	<b>380 595</b>	<b>506 080</b>



## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2003

### Règles et méthode comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus/sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Matériel de transport	5 ans linéaire
Agencement et aménagements des constructions	10 ans linéaire
Mobilier et matériel de bureau	10 ans linéaire
Matériel informatique	3 ans dégressif

#### b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent les logiciels utiles à l'activité de la société. Ces logiciels sont amortis selon leur durée de vie probable, soit linéairement sur 3 ans.

#### c) Clients

Pour l'exercice 2003, notre société a amélioré sa gestion du poste « clients » et notamment son recouvrement. Pour cela, notre société a mis en place une équipe interne pour recouvrer les créances « clients ». Elle externalisera, au titre de 2004, le recouvrement clients auprès d'un organisme spécialisé. Aussi, un calcul plus précis pour la détermination de la provision des dépréciations des créances douteuses a été étudié et la provision a été ajustée en fonction. Cette méthode nous a conduit à être relativement prudent alors que nous disposons d'une caution personnelle sur presque tous nos clients.

Dans le cas où les procédures engagées sur ces cautions n'aboutiraient pas au cours de l'exercice prochain, ces créances seraient provisionnées à due hauteur.

Cette méthode est la suivante :

- clients litigieux : lorsque nous disposons d'une caution solidaire du dirigeant, les créances litigieuses supérieures à 1 an sont provisionnées à 20%. Une créance litigieuse supérieure à un an sans caution solidaire est provisionnée à 30%
  - clients faisant l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire : dans le cas d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire avec caution solidaire, nous constatons une provision égale à 40% de notre créance. Un redressement ou une liquidation judiciaire sans caution ou d'une entreprise individuelle est provisionné à 100%.
- La dotation de l'exercice s'élève à 946.458 euros.

#### d) Titres de participation

Au cours de l'exercice 2003, la société CONTINENTAL LEASE a acquis le solde des titres de la société AD Nice, portant sa participation à 100%.

Au cours de ce même exercice, notre société a créé la société Continental Franchising qu'elle détient à 100%. Cette société a pour objet le développement d'un réseau de franchisés dans le domaine de la courte durée.

Les titres de participation des différentes filiales n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation, car les pertes sont liées aux démarrages de ces sociétés et aux frais liés à l'effort d'investissement qui a été mis en place sur Car Rent et AD Nice (communication, développement de la formule courte durée), pour faire de

Continental Rent une marque reconnue afin de développer un réseau de franchises, produit à forte croissance.

Ces sociétés sont récentes et après constatation de pertes durant les premiers exercices, les prévisions attendues montrent un retour à l'équilibre ou proche de l'équilibre à fin 2003.

Le développement du groupe dans les années futures leur permettra de restaurer leur situation nette.

e) Provisions pour risques et charges

Durant l'exercice 2003, la société CONTINENTAL LEASE a fait l'objet d'un contrôle fiscal. Portant principalement sur la taxe professionnelle, le coût du redressement sur la cotisation minimale au titre de la taxe professionnelle pour les années 2001 et 2002 a été provisionné pour un montant de 87.524 .

## Immobilisations

Rubriques		Valeur brute début exercice	Augmentation par réévaluation	Acquisitions Apports, création virement												
INCORPOR.	FRAIS D'ETABLISSEMENT, TOTAL I															
	DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT															
	AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES TOTAL II	247 668		79 066												
CORPORELLES	TERRAINS															
	CONSTRUCTIONS															
	<table border="0"> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 5px;">SUR SOL PROPRE</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 5px;">SUR SOL D'AUTRUI</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; padding-right: 5px;">INSTAL. GENE., AGENCTS &amp; AMENAGTS CONST.</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	SUR SOL PROPRE				SUR SOL D'AUTRUI				INSTAL. GENE., AGENCTS & AMENAGTS CONST.						
	SUR SOL PROPRE															
	SUR SOL D'AUTRUI															
	INSTAL. GENE., AGENCTS & AMENAGTS CONST.															
	INSTALLATIONS TECHNIQUES & OUTILLAGE INDUST.															
	INSTAL. GENERALES, ,AGENCEMENTS ET DIVERS	6 552														
	MATERIEL DE TRANSPORT	192 339		10 300												
	MATERIEL DE BUREAU & INFO., MOBILIER	9 962 892		1 364 905												
EMBALLAGES RECUPERABLES & DIVERS	210 204		2 763													
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS																
AVANCES ET ACOMPTE																
	<b>TOTAL III</b>	<b>9 871 990</b>		<b>1 377 970</b>												
FINANCIERES	PARTICIPATIONS EVALUEES PAR MISE EN EQUIVALENCE															
	AUTRES PARTICIPATIONS	236 204														
	AUTRES TITRES IMMOBILISES	324 130		49 900												
	PRETS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	68 362														
	<b>TOTAL IV</b>	<b>628 696</b>		<b>49 900</b>												
<b>TOTAL GENERAL (I+II + III+IV)</b>		<b>10 748 355</b>		<b>1 056 936</b>												

Immobilisations		Diminutions		Valeur brute	Réévaluations
		par virement	par cessions	fin d'exercice	légal
			mises hors service		
INCORPOR	FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE & DE DEVEL .	TOTAL I			
	AUTRES POSTES D'IMMOB. INCORPORELLES	TOTAL II		326 735	
CORPORELLES	TERRAINS				
	CONSTRUCTIONS	SUR SOL PROPRE SUR SOL D'AUTRUI INS. GAL. AGEN. AME CONS			
	INST.TECH., MAT. OUTILLAGE INDUS.			6 552	
	INS. GAL. AGEN. AME. DIV.			202 640	
	MATERIEL DE TRANSPORT		2 392 031	8 435 766	
	MAT.BUREAU, INFO., MOB.			212 968	
	EMBALLAGES RECUP. DIV.				
IMMOS CORPORELLES EN COURS					
AVANCES ET ACOMPTE					
	<b>TOTAL III</b>		<b>2 392 031</b>	<b>8 857 927</b>	
FINANCIERES	PART. EVALUEES PAR MISE EN EQUIVALENCE				
	AUTRES PARTICIPATIONS			236 204	
	AUTRES TITRES IMMOBILISES			374 030	
	PRETS & AUTRES IMMOB. FINANCIERES		21 454	46 907	
	<b>TOTAL IV</b>		<b>21 454</b>	<b>657 142</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>			<b>2 413 486</b>	<b>9 841 805</b>	

## Immobilisations

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
Immobilisations amortissables	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT				
TOTAL I				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
TOTAL II	45 355	67 783		107 139
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INST. TECH., MAT & OUTIL. INDUS.	5 913	365		6 278
INST. GEN. AGENCEMENTS ET DIVERS	26 845	15 451		42 296
MATERIEL DE TRANSPORT	4 244 724	1 734 384	1 447 861	4 531 246
MAT. BUREAU, INFO., MOB	159 055	25 712		184 768
<b>TOTAL III</b>	<b>4 436 539</b>	<b>1 775 913</b>	<b>1 447 861</b>	<b>4 764 589</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>4 481 894</b>	<b>1 837 696</b>	<b>1 447 861</b>	<b>4 871 728</b>

Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice				Mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	
Immobilisables amortissables	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
FRAIS D'ETAB. & RECH. TOT. I					
<b>AUTRES IMMOS INC.</b>	<b>61 783</b>				
<b>TOTAL II</b>					
TERRAINS					
CONSTRUCTIONS.: - SOL PROPRE - AUTRUI - INST. GALES.					
INST.TECH, MAT	365				
IN.GE.AG.AM	13 586	1 864			
MAT.TRANSP.	1 734 384				
MAT.BUR.MOB	14 224	11 488			
EMB.REC.DIV					
<b>TOTAL III</b>	<b>1 762 560</b>	<b>13 352</b>			
<b>TOT.GENERAL (I+II+III)</b>	<b>1 824 344</b>	<b>13 352</b>			
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES		192 663	218 691	207 213	204 141
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS					

## Provisions inscrites au bilan

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminution Reprises	Montant fin exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES PR.PR RECONS.GISEMETS MINIERES PETRO. PROVISIONS POUR INVESTISSEMENTS PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX PROVISIONS PR FLUCTUATION DES COURS AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES PR.FISC.PR IMPL.ETRANGER AVANT 92 PR.FISC.PR IMPL.ETRANGER APR.010192 POUR PRETS D'INSTALLATION AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES				
<b>TOTAL I</b>				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES PROVISIONS POUR LITIGES PR.PR GARANTIES DONNEES AUX CLIENTS PR.PR PERTES/MARCHES A TERME PROVISIONS POUR AMENDES & PENALITES PROVISIONS POUR PERTES DE CHANGE PR.PR PENSIONS & OBLIGAT. SIMILAIRES PROVISIONS POUR IMPOTS PR.PR RENOUVELLEMENT DES IMMOB. PROVISIONS POUR GROSSES REPARATIONS PR.PR CH.SOC.& TISC./CONGES A PAYER AUTRES PR. POUR RISQUES & CHARGES	1 000	93 724		94 724
<b>TOTAL II</b>	<b>1 000</b>	<b>93 724</b>		<b>94 724</b>
PROVISIONS POUR DEPRECIATION IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES TITRES MIS EN EQUIVALENCE. TITRES DE PARTICIPATION AUTRES IMMOB.FINANC. SUR STOCKS ET EN COURS SUR COMPTES CLIENTS AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	73 440 540 408	946 548	21 800	73 440 1 465 067
<b>TOTAL III</b>	<b>613 848</b>	<b>946 458</b>	<b>21 800</b>	<b>1 538 507</b>
<b>TOTAL GENIERAL (I + II + III)</b>	<b>614 848</b>	<b>1 040 182</b>	<b>21 800</b>	<b>1 633 231</b>
DONT DOTATIONS & REPRISES	-D'EXPLOITATION - FINANCIERES - EXCEPTIONNELLES			
TITRE MIS EN EQUIVALENCE: MONTANT DE LA DEPRECIATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE CALCULEE				

## Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISE.	CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
	PRETS	13 449	13 449		
	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	33 458		33 458	
DE L'ACTIF CIRCULANT	CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	2 857 170		2 857 170	
	AUTRES CREANCES CLIENTS	3 571 540	3 571 540		
	CR. REP. TITRES PRETES				
	PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES				
	SECURITE SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX				
	ETAT & AUTRES COLL PUBLIQUES	IMPOTS SUR LES BENEFICES	156 254	156 254	
		TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE	389 071	389 071	
	ASSIMILES	AUTRES IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS			
		DIVERS			
	GROUPE ET ASSOCIES				
	DEBITEURS DIVERS	1 532 770	1 532 770		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	496 648	496 648			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>9 050 362</b>	<b>6 159 733</b>	<b>2 890 628</b>	

ETAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES					
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES					
EMPRUNTS & DETTES ETS. DE CREDIT	A 2 ANS MAX A L'ORIGINE	5 964 811	3 979 864	1 984 947	
	A PLUS DE 2 ANS A L'ORIG.				
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERS		160 079	160 079		
FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES		1 623 814	1 623 814		
PERSONNEL & COMPTES RATTACHES		48 127	48 127		
SECURITE SOCIALE & AUTRES ORGANISMES SOCIAUX		83 028	83 028		
ETAT & AUTRES COLLIV. PUBLIQUES	IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 223 207	1 223 207		
	TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE				
	OBLIGATIONS CAUTIONNEES				
AUTRES IMPOTS, TAXES & ASSIMILES		22 572	22 572		
DETTE SUR IMMOBILISATIONS & CPTES RATTACHES					
GROUPE & ASSOCIES		1 572 258	47 768	1 524 490	
AUTRES DETTES		67 296	67 296		
DETTE REPRESENTATIVE DES TITRES EMPRUNTES					
PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE					
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>10 765 375</b>	<b>7 255 937</b>	<b>3 509 437</b>	

## Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES	
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	235 216
DETTE FISCALES ET SOCIALES	58 551
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	
DISPONIBILITE, CHARGES A PAYER	77 870
AUTRES DETTES	
<b>TOTAL</b>	<b>371 638</b>

## Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
CREANCES	
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 696 069
PERSONNEL	
ORGANISMES SOCIAUX	
ETAT	38 965
DIVERS, PRODUITS A RECEVOIR	141 903
AUTRES CREANCES	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	409
<b>TOTAL</b>	<b>1 877 348</b>

## Charges à répartir sur plusieurs exercices

Rubriques	Montant	Taux d'amortissement
CHARGES DIFFEREES		
FRAIS D'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS		
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS		
CHARGES A ETALER	204 141	
<b>TOTAL</b>	<b>204 141</b>	

## Charges et produits constatés d'avance

Rubriques	Charges	Produits
CHARGES OU PRODUITS D'EXPLOITATION	496 648	
CHARGES OU PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES OU PRODUITS EXCEPTIONNELS		
<b>TOTAL</b>	<b>496 648</b>	

## Composition du capital social

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale
ACTIONS/PARTS SOCIALES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL AU DEBUT DE L'EXERCICE	23 500	16,20
ACTIONS/PARTS SOCIALES EMISES PENDANT L'EXERCICE		
ACTIONS/PARTS SOCIALES REMBOURSEES PENDANT L'EXERCICE		
ACTIONS/PARTS SOCIALES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL EN FIN D'EXERCICE	23 500	16,20

## Crédit-bail

	TERRAINS	CONSTRUCTI ONS	INSTALLATION MATÉRIELS ET OUTILLAGE	AUTRES	TOTAL
VALEUR D'ORIGINE				11 974 095	11 974 095
AMORTISSEMENTS:					
- CUMULS EXERCICES ANTERIEURS				2 091 437	2 091 437
- DOTATIONS DE L'EXERCICE				1 980 323	1 980 323
<b>TOTAL</b>				<b>7 902 334</b>	<b>7 902 334</b>
REDEVANCES PAYÉES:					
- CUMULS EXERCICES ANTERIEURS				2 546 338	2 546 338
- EXERCICE				2 282 398	2 282 398
<b>TOTAL</b>				<b>4 828 736</b>	<b>4 828 736</b>
REDEVANCES RESTANT À PAYER:					
- A UN AN AU PLUS				2 683 110	2 683 110
- A PLUS D'UN AN ET CINQ ANS AU PLUS				5 785 419	5 785 419
- A PLUS DE CINQ ANS					
<b>TOTAL</b>				<b>8 468 530</b>	<b>8 468 530</b>
VALEUR RÉSIDUELLE:					
- A UN AN AU PLUS				26 564	26 564
- A PLUS D'UN AN ET CINQ ANS AU PLUS				182 680	182 680
- A PLUS DE CINQ ANS					
<b>TOTAL</b>				<b>209 245</b>	<b>209 245</b>
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					
RAPPEL : REDEVANCES DE CREDIT-BAIL					3 110 762

## Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant
EMPRUNTS OBLIGATAIRE CONVERTIBLES	
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	4 736 763
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	
- CAUTIONS ASS/ORG. EXTER.	
- HYPOTHEQUES	
- NANTISSEMENT MATERIEL	
- NANTISSEMENT PARTS SOCIALES	
<b>TOTAL</b>	<b>4 736 763</b>



### **5.3.3. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2003**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2003 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société « SOCIETE continental lease. », tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice .

En application, des dispositions de l'article L 225-235 , 1° alinéa , du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société mentionne dans la note C des règles et méthodes comptables exposées dans l'annexe un changement d'estimation retenue pour le calcul de la provision pour dépréciation des créances douteuses et litigieuses selon des modalités exposées dans ladite note.

Elle mentionne également dans la note B une politique de dépréciation des titres de participation et des créances rattachées.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la société, nous avons été conduit à examiner le bien fondé des politiques retenues. Nous avons par ailleurs obtenu les éléments probants recherchés justifiant le caractère raisonnable de l'évaluation des provisions correspondantent comptabilisées dans les comptes.

#### **II - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris et à Rueil, le 2 mars 2004

Les Commissaires aux comptes :

ACCE  
Thierry BACQUET

JEAN-MARIE THUMERELLE

Membres de la Compagnie Régionale de Paris et Versailles

### **5.3.4 RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2003**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

#### **Conventions autorisées au cours de l'exercice**

En application de l'article L 225-38 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **Refacturation des prestations administratives**

La société CONTINENTAL LEASE a facturé à la société CMC des prestations administratives pour un montant hors taxe de 24 700 euros.

#### **Avances en comptes courants non rémunérées**

La société CONTINENTAL LEASE a également consenti des avances en compte-courant non rémunérées à ses filiales, au 31 décembre 2003. Les soldes sont les suivants :

Compte courant Car Rent : 978 006,02 euros  
Compte courant CMC : 92 690,15 euros  
Compte courant Continental Franchising : 2 788,37 euros

Date du Conseil d'Administration : 22 Décembre 2003

Personnes concernées :

Monsieur Alain ISERIN  
Monsieur Robert CHAZAL

Fait à Paris et à Rueil, le 2 mars 2004

Les Commissaires aux comptes :

ACCE  
Thierry BACQUET

JEAN-MARIE THUMERELLE

Membres de la Compagnie Régionale de Paris et Versailles

### 5.3.5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

#### TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital en %	Valeur comptable des titres détenus : brute	Valeur comptable des titres détenus : Nette	Prêts et avances consentis par la sté et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la sté	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice écoulé)	Dividendes encaissés par la sté au cours de l'exercice
CAR RENT 413.082.645	229.000	(748.691)	74,96%	236.204	162.764	978.006	-	2.318.854	12.686	-
AD NICE 440.085.728	120.510	(150.891)	100%	105.510	105.510	13.449	-	425.404	2.083	-
C.M.C. 433.041.787	343.010	(338.080)	66,64%	248.620	248.620	92.690	-	682.041	(62.207)	-
CONTINENTAL FRANCHISING 448.066.753	20000	-	100%	19.900	19.900	2.788	-	45.200	(27.318)	-

#### RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Article 133-135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

	1999	2000	2001	2002	2003
	Francs	Francs	Euros	Euros	Euros
<b>SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
CAPITAL SOCIAL	38.112	381.123	381.123	380.700	380.700
NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES EXISTANTES	25.000	25.000	25.000	23.500	23.500
VALEUR NOMINALE	1,52	15,24	15,24	16,20	16,20
NOMBRE MAXIMAL D' ACTIONS FUTURES					
A CREER					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	3.929.189	7.981.235	11.922.360	12.835.701	13.390.442
RESULTAT AVANT IMPOT, PART. SALARIES, AMORT. ET SOLDE DES PROVISIONS	1.189.757	2.197.883	3.211.074	3.144.734	2.883.409
IMPOT SUR LES BENEFICES	59.042	147.786	267.431	227.677	-
PARTICIPATION DES SALARIES					
RESULTAT APRES IMPOT, PART. SALARIES	99.152	253.733	506.080	380.595	48.976
MONTANT DES RESULTATS DISTRIBUES			306.642	101.050	
<b>RESULTATS DES OPERATIONS REDUIT A UNE ACTION</b>					
RESULTAT APRES IMPOT ET PART. SALARIES, MAIS AVANT AMORT. ET SOLDE PROVISIONS	45	82	117	124	122
RESULTAT APRES IMPOT	3,97	10,15	20,24	16,20	2,08
DIVIDENDE NET VERSE PAR ACTION			12,27	4,30	
<b>PERSONNEL</b>					
EFFECTIF MOYEN DES SALRIES EMPLOYES PENDANT L'EXERCICE	15	17	25	26	25
MONTANT DE LA MASSE SALARIALE DE L'EXERCICE	304.496	494.800	620.083	736.237	746.994
MONTANT DES SOMMES VERSEES AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX (SS...)	131.154	219.742	265.237	303.053	339.851

## **5.4. RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ARTICLE L.225-37 ALINEA 6 DU CODE DE COMMERCE**

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société
- de l'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué

### **1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration**

#### **1.1. Composition du Conseil**

Votre Conseil d'administration est composé de trois membres. La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

- M. Alain ISERIN, Président Directeur Général

Autres fonctions exercées :

- Président Directeur Général de la SA CMC (RCS PARIS B 433 041 787)
- Directeur général délégué de la SA LOCATION DE VOITURES.COM (RCS PARIS B 435 283 742)

- M. Robert CHAZAL, Directeur Général Délégué

Autres fonctions exercées :

- Président Directeur général de la SA LOCATION DE VOITURES.COM (RCS PARIS B 435 283 742)
- Administrateur de la SA CMC (RCS PARIS B 433 041 787)

- M. Pierre BRUNET, Administrateur

Autres fonctions exercées :

- Président de la SAS SODIGEP (RCS PARIS B 440 342 897)

- M. Jean-Jacques LEDUC, Administrateur

#### **1.2. Fréquence des réunions**

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni 4 fois. L'article 16 des statuts prévoit que le Conseil doit être réuni au moins une fois par an.

L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant :

##### **- Conseil du 9 mai 2003**

- arrêté des comptes de l'exercice 2002

##### **- Conseil du 28 mai 2003**

- examen des projets de fusion acquisition cession
- renouvellement du mandat de transaction "R"

#### - Conseil du 7 octobre 2003

- examen du projet d'introduction en Bourse de la société
- examen de projets de fusion acquisition cession
- modifications statutaires

#### - Conseil du 5 novembre 2003

- décision à prendre concernant l'introduction en Bourse de la société et/ou ouverture du capital social à un investisseur institutionnel ou privé
- décision relative aux opérations de croissance externe envisagées par le Management
- modifications statutaires

#### - Conseil du 22 décembre 2003

- conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de Commerce

### 1.3. Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 16 des statuts, les administrateurs ont été convoqués au moins 8 jours à l'avance par lettre recommandée ou, en cas d'urgence, par tous moyens et même verbalement.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires, ainsi que les comptes annuels.

### 1.4. Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués au moins 8 jours avant la réunion.

### 1.5. Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social.

### 1.6. Comités spécialisés

La société n'a mis en place aucun comité spécifique.

### 1.7. Décisions adoptées

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a pris les décisions suivantes :

#### - Conseil du 9 mai 2003

- arrêté des comptes de l'exercice 2002

#### - Conseil du 28 mai 2003

- examen des projets de fusion acquisition cession
- renouvellement du mandat de transaction "R"

#### - Conseil du 7 octobre 2003

- examen du projet d'introduction en Bourse de la société
- examen de projets de fusion acquisition cession
- modifications statutaires

#### - Conseil du 5 novembre 2003

- décision à prendre concernant l'introduction en Bourse de la société et/ou ouverture du capital social à un investisseur institutionnel ou privé
- décision relative aux opérations de croissance externe envisagées par le Management
- modifications statutaires

## - Conseil du 22 décembre 2003

- conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de Commerce

### 1.8. Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établies à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

Ils sont répertoriés sur le registre prévu à cet effet.

## 2. Procédures de contrôle interne

Notre société a mis au point des procédures de contrôle interne, concourant à une gestion financière rigoureuse et permettant dans la mesure du possible, d'assurer une maîtrise des risques inhérents aux aléas commerciaux et aux hypothèses de fraude.

Ces procédures ont également pour finalité l'élaboration d'informations objectives données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

### 2.1. Organisation du contrôle interne

#### 2.1.1 Organisation générale

Votre Conseil d'administration est composé de trois membres. La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est précisée au I.1 :

La direction des opérations de contrôle interne est placée sous l'autorité de Monsieur Robert CHAZAL, Directeur Général Délégué.

La validation des opérations juridiques est effectuée avec le concours des Cabinets d'avocat auxquels la société fait appel. Chaque cabinet étant consulté selon sa spécialité.

Les décisions susceptibles d'engager la société sont prises in fine au niveau de la Direction Générale.

#### 2.1.2 Organisation des services comptables

Le service comptable composé de 2 personnes, une chef comptable et une comptable sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier, traite les informations bancaires quotidiennement pour le suivi de la trésorerie. Les dépenses sont approuvées par Monsieur Robert CHAZAL, Directeur Général Délégué, les pouvoirs de signatures des règlements sont également détenues par lui-même ainsi que Monsieur Alain ISERIN, Président Directeur Général.

La majeure partie des écritures se déverse automatiquement à partir du logiciel de gestion LOC PRO, le service comptable analyse et justifie les comptes mensuellement.

Ces travaux sont effectués pour l'ensemble des filiales.

### 2.2. Mise en œuvre du contrôle interne

- Contrôle opérationnel :

Le contrôle opérationnel est assuré grâce aux données fournies par le logiciel LOCPRO, qui équipe toutes les agences de la société et celles de ses filiales.

La standardisation de cet outil permet de disposer en temps réel des informations comptables, mais également d'indications intéressant le coefficient d'utilisation de la flotte de véhicules, la rentabilité des contrats. Sa fonctionnalité est complétée par "Parc manager", un logiciel développé en interne pour gérer le circuit administratif des véhicules de la flotte.

Ce logiciel permet d'effectuer toutes les opérations de gestion durant la vie des contrats.

L'utilisation du logiciel LOC PRO permet également la vérification de la cohérence entre les données comptables transmises et, les informations opérationnelles. Il constitue donc à cet égard un outil précieux pour la prévention et la détection de fraudes éventuelles.

- Reporting financier :

La présence de la BPEF au capital de la société depuis près de quatre ans, a rendu obligatoire la communication d'un reporting semestriel.

- Contrôle de gestion :

A la même fréquence que le reporting financier, une analyse détaillée des différents éléments constituant le compte de résultat est effectuée.

- Suivi des engagements hors bilans :

Le parc de véhicules de la société est financé pour les 2/3 en crédit-bail et location financière.

- Contrôle des filiales :

Des visites périodiques sont effectuées dans les filiales et les agences du groupe. Le contrôle est effectué au travers de la comptabilité avec l'analyse des différents postes.

### **2.3. Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires**

L'information comptable et financière des actionnaires est élaborée par la Direction Administrative et Financière.

L'ensemble des données comptables et financières des sociétés contrôlées, est centralisé au niveau du service comptable de notre société.

Les relations avec le Commissaire aux comptes de la société sont relativement fréquentes, dans un souci d'une vérification du respect de la concordance des méthodes empruntées avec les obligations légales et réglementaires auxquelles se trouve soumise la société.

### **3. Pouvoirs du Directeur Général**

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général qui dispose dans le cadre de l'objet social des pouvoirs les plus étendus. Le Directeur Général Délégué est investi de pouvoirs identiques au Président Directeur Général, qu'il peut exercer de manière autonome.

Fait à PARIS  
Le 2 Février 2004

**Pour le Conseil d'Administration**  
**Le Président**

**5.5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINEA DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE CONTINENTAL LEASE POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société CONTINENTAL LEASE, et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225.235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mise en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer, les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons, conformément à la doctrine professionnelle applicable en France, pris connaissances des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président.

S'agissant du premier exercice d'application des dispositions introduites par la loi n° 2003.706 du 1<sup>er</sup> août 2003, et en l'absence de pratiques reconnues quant au contenu du rapport établi par le Président, celui-ci ne comporte pas d'appréciation sur l'adéquation et l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Par conséquent, cette même limitation s'applique également à l'étendue de nos diligences et au contenu de notre propre rapport.

Au-delà de la limite mentionnée ci-dessus, et sur la base des travaux ainsi réalisés, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations et les déclarations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Fait à Paris et à Rueil, le 2 mars 2004.

Les Commissaires aux comptes

ACCE  
Thierry BACQUET

Jean-Marie THUMERELLE

Membres de la Compagnie Régionale de Paris et Versailles



## CHAPITRE 6

---

### ●ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION●

---

#### 6.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### 6.1.1. Président du Conseil d'administration

Monsieur Alain ISERIN, 46 ans, détient 127 460 actions de la société CONTINENTAL LEASE, soit 23,82% du capital et 30,26% des droits de vote.

Nommé lors de la constitution de la société.

Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale du 2 mai 2002 jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

##### 6.1.2. Membres du Conseil d'administration

Monsieur Robert CHAZAL, 47 ans, détient 115 800 actions de la société CONTINENTAL LEASE, soit 21,64% du capital et 28,33% des droits de vote.

Nommé par l'assemblée générale du 1er février 2000

Monsieur Pierre BRUNET, 43 ans, ne détient pas d'actions de la société comme les statuts de CONTINENTAL LEASE le permettent.

Nommé lors de la constitution de la société.

Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale du 2 mai 2002 jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Monsieur Jean-Jacques LEDUC, 49 ans, détient 9 960 actions de la société CONTINENTAL LEASE, soit 1,86% du capital et 2,44% des droits de vote.

Nommé lors de l'assemblée générale du 19 mars 2004 en remplacement de BPEF pour le mandat restant à courir de ce dernier.

##### 6.1.3. Autres mandats sociaux occupés par le Président et les membres du Conseil d'administration

A l'intérieur du groupe :

Monsieur Alain ISERIN est Président Directeur Général de CONTINENTAL LEASE, Président Directeur Général de C.M.C. et administrateur de Locationdevoitures.com

Monsieur Robert CHAZAL est Directeur Général Délégué de CONTINENTAL LEASE, Président Directeur Général de Locationdevoitures.com et administrateur de C.M.C

Monsieur Pierre BRUNET est administrateur de Locationdevoitures.com

Monsieur Jean-Jacques LEDUC est administrateur de C.M.C., Gérant de CONTINENTAL FRANCHISING, de CAR RENT et de AD NICE LOCATION.

A l'extérieur du groupe :

Monsieur Alain ISERIN est gérant de Epaulé.fr

Monsieur Robert CHAZAL est Président Directeur Général de RM & Associés

Monsieur Pierre BRUNET est Président de la SAS SODIGEP, gérant de la SCI Domaine de Frouville et Président de la société d'investissement et de gestion de participations SODIGEP.

Monsieur Jean-Jacques LEDUC est administrateur de RM & Associés.

## **6.2. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION.**

Le conseil d'administration s'est réuni :  
5 fois en 2001,  
4 fois en 2002,  
4 fois en 2003.

Les réunions du conseil d'administration en 2003 ont eu comme objet :

Conseil du 9 mai 2003

- arrêté des comptes de l'exercice 2002

Conseil du 28 mai 2003

- examen des projets de fusion acquisition

Conseil du 7 octobre 2003

- examen du projet d'introduction en bourse de la société
- examen des projets de fusion acquisition
- modifications statutaires

Conseil du 5 novembre 2003

- décision à prendre quant à l'introduction en bourse de la société et/ou ouverture du capital social à un investisseur institutionnel ou privé
- décision relative aux opérations de croissance externe envisagées par le management
- modifications statutaires.

## **6.3. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Au 31 décembre 2003, les rémunérations versées aux membres du conseil d'administration de CONTINENTAL LEASE sont les suivantes :

Messieurs Alain ISERIN et Pierre BRUNET ne sont pas rémunérés,

La rémunération brute annuelle de Monsieur Robert CHAZAL pour l'exercice 2003 au titre de son contrat de travail est de 105 624 euros, y compris les avantages en nature.

## **6.4. PRETS ET GARANTIES ACCORDES OU CONSTITUES EN FAVEUR DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

Néant

## **6.5. INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE L'EMETTEUR OU CHEZ DES CLIENTS OU FOURNISSEURS SIGNIFICATIFS DE L'EMETTEUR**

### **6.5.1. Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur**

Voir Chapitre 3, § 3.3.

Il n'existe pas d'actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou à leurs familles.

En ce qui concerne les opérations conclues avec les membres des organes d'administration et de direction : voir le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Continental Lease a acquis auprès de BPEF (Barclays Private Equity) les 20 % qu'il détenait dans le capital de locationdevoitures.com, au prix nominal de l'action, le 7 avril 2004. Les dirigeants de Continental Lease possèdent le solde du capital, soit 80 %, réparti de la façon suivante :

- Robert Chazal : 40 %
- Alain Iserin : 20 %
- Pierre Brunet, à travers Sodigep : 20 %

### **6.5.2. Intérêts des dirigeants chez des clients ou fournisseurs significatifs de l'émetteur**

Néant

### 6.5.3. Options attribuées aux membres du Conseil de Surveillance ou du Conseil d'Administration

#### 6.5.3.1. Options de souscription ou d'achat d'actions

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéance	Plan n°
OPTIONS CONSENTIES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL PAR L'EMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIETE DU GROUPE	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
OPTIONS LEVEES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL				

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix	Plan n°	Plan n°
OPTIONS CONSENTIES, DURANT L'EXERCICE, PAR L'EMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIETE COMPRISE DANS LE PERIMETRE D'ATTRIBUTION DES OPTIONS, AUX DIX SALARIES DE L'EMETTEUR ET DE TOUTE SOCIETE COMPRISE DANS CE PERIMETRE, DONT LE NOMBRE D'OPTIONS AINSI CONSENTIES EST LE PLUS ELEVE (INFORMATION GLOBALE)				
OPTIONS DETENUES SUR L'EMETTEUR ET LES SOCIETES VISEES PRECEDEMMENT, LEVEES, DURANT L'EXERCICE, PAR LES DIX SALARIES DE L'EMETTEUR ET DE CES SOCIETES, DONT LE NOMBRE D'OPTIONS AINSI ACHETEES OU SOUSCRITES EST LE PLUS ELEVE (INFORMATION GLOBALE)	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

#### 6.5.3.2. Intéressement et participation.

Néant

## C H A P I T R E 7

### ● EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR ●

#### 7.1. RAPPEL DES CHIFFRES CLES

en Keuros	31/12/2004 (p)		31/12/2005 (p)		31/12/2006 (p)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	21 174	100,00%	28 755	100,00%	42 900	100,00%
MARGE BRUTE (1)	9 265	43,76%	14 980	52,10%	25 162	58,65%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 971	9,31%	4 402	15,31%	9 405	21,92%
RESULTAT COURANT	1 364	6,44%	3 554	12,36%	8 331	19,42%
RN DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	909	4,29%	2 369	8,24%	5 554	12,95%
RN PDG AVANT AMOT. ECART D'ACQUISITION	969	4,58%	2 227	7,74%	3 655	8,52%
RN PDG APRES AMORT. ECART D'ACQUISITION	945	4,46%	2 203	7,66%	3 652	8,51%

(1) CHIFFRE D'AFFAIRES MOINS ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Evolution des principaux résultats

en Keuros	31/12/2004 (p)	31/12/2005 (p)	31/12/2006 (p)
CHIFFRE D'AFFAIRES	38,84%	35,8%	49,2%
MARGE BRUTE	43,49%	61,7%	67,98%
RESULTAT D'EXPLOITATION	619,3%	123,3%	113,6%
RESULTAT COURANT	599,63%	160,6%	134,4%
RN DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	1 077,42%	260,6%	134,4%
RN PDG AVANT AMOT. ECART D'ACQUISITION	1 375,00%	129,8%	64,1%
RN PDG APRES AMORT. ECART D'ACQUISITION	1 343,42%	133,1%	65,8%

#### 7.2. EVOLUTION RECENTE

Créé en 1998 le Groupe Continental, société de services automobiles dédiée aux petites entreprises et aux particuliers, a acquis en 5 ans une solide expérience sur son marché. Il s'est en outre doté d'un management et d'une organisation aptes à réaliser les objectifs de son Business Plan dans un esprit de forte rentabilité.

Durant l'exercice 2003 le groupe Continental a notamment mis en place plusieurs actions stratégiques dans ses 3 métiers :

- En Location Longue Durée aux Entreprises et aux Particuliers « Continental Lease » mettant à profit la maturité de son organisation a vu la montée en puissance de son concept original Ecolease.
- En Location Courte Durée aux Entreprises et aux Particuliers le groupe a lancé au dernier trimestre son concept de Franchise sous la marque « Continental Rent ».
- En validant par une étude approfondie le Business Model de son portail Internet « voitures.com » capable d'offrir toutes les solutions d'achat, de vente, d'annonces en B. to B, B. to C. et C. to C. ainsi que toutes les offres de financement en Crédit, L.L.D. et L.O.A.

#### 7.3. PERSPECTIVES D'AVENIR

A l'aube de la Dérégulation de la Distribution apparaissent de nouveaux modes de consommation automobile et avec eux de nouveaux acteurs voués à prendre une part significative du marché. Le Groupe Continental a l'ambition de figurer parmi ceux-là.

Après une première phase d'investissement et de validation de sa stratégie le Groupe a désormais acquis en terme d'hommes et d'organisation la maturité de nature à lui permettre de faire face à des développements importants.

L'objectif de Continental est d'accroître rapidement la notoriété d'une marque reconnue des Professionnels et des Particuliers capable de distribuer l'ensemble des services afférents à l'automobile : achat, vente, financement sous toutes ses formes, à travers ses trois fers de lance que sont :

- « Continental Lease » en Location Longue Durée dont le parc d'ici 5 ans devrait atteindre 10 000 véhicules. L'objectif est ici de dupliquer le modèle de Continental en régions favorisant ainsi un effet « volume » et « proximité » source de rentabilité. En outre le Groupe se tiendra prêt à saisir les opportunités d'acquisition dans un marché encore éclaté où les acteurs locaux et régionaux restent à fédérer autour d'un leader.

- « Continental Rent » par le biais de son Réseau de Franchise, fort de 250 points de vente et d'un parc de 15 000 véhicules à maturité, jouira de la capillarité à la mesure des ambitions du Groupe capable de relayer la totalité d'une offre de mobilité flexible et adaptée.

- Enfin le portail « voitures.com » bénéficiant des effets conjoints de la Dérégulation de la Distribution et de l'augmentation rapide du taux d'équipement à l'A.D.S.L., fort d'un nom de domaine incontournable a pour ambition de devenir le premier portail automobile en France distribuant par le biais d'Internet toutes les offres du Groupe.

C'est ainsi que le Groupe Continental affirme son positionnement unique sur le marché Français en se démarquant des opérateurs qui concentrent leurs efforts sur un seul des segments de la mobilité.

En maîtrisant l'ensemble des besoins des Entreprises et des Particuliers en matière de services, le Groupe répond d'ores et déjà au challenge du marché automobile de demain.

Son organisation en fait à terme un véritable système de distribution alternatif correspondant à l'expression de nouveaux besoins des consommateurs et adapté au nouvel environnement concurrentiel de ce marché.

(cette page est intentionnellement laissée en blanc)